

Un pas de géant est accompli

Le LEM s'est approché à 9.4 milles de la lune



M. Gabriel Loubier, ministre du tourisme, de la chasse et de la pêche, photographie au moment où il remettait à M. John Munro, ministre de la santé nationale et du bien-être social, un cadeau symbolique à l'occasion de la signature d'un accord Ottawa-Québec sur la santé et le sport amateur. Au centre, M. Philippe de Gaspé-Beaubien, président du Conseil consultatif de la santé et des loisirs.

Une entente Québec-Ottawa \$400,000 en deux ans pour le sport amateur

par Jean-Pierre Proulx

Le gouvernement fédéral mettra à la disposition du Québec les sommes de \$201,156 et \$200,137 pour les années financières 1968-69 et 1969-70 respectivement, à titre de contributions aux programmes provinciaux destinés à favoriser, promouvoir et développer l'efficacité physique et le sport amateur au Québec.

Tels sont en substance les termes d'un nouvel accord fédéral-provincial signé hier midi au pavillon olympique de la Cité du Havre par M. John Munro, ministre de la santé nationale et du bien-être social au nom du gouvernement fédéral et par M. Gabriel Loubier, ministre du tourisme, de la chasse et de la pêche au nom du gouvernement du Québec.

Au cours de la conférence de presse, les deux ministres ont qualifié l'événement d'historique. M. Loubier a notamment déclaré: "C'est un moment historique non pas tant en raison du montant d'argent impliqué mais plutôt du fait que cela ouvre une nouvelle ère dans les rapports fédéraux-provinciaux. Nous avons réussi à traverser un mur psychologique. Chaque fois qu'il est question de programmes à frais partagés, il y a spontanément au Québec l'appréhension que le Canada veut envahir un champ de juridiction provinciale. D'autre part, Ottawa réagit de la même façon lorsque le Québec frappe à sa porte. Le gouvernement fédéral croit que le Québec veut qu'on lui donne des privilèges."

Le présent accord, a poursuivi M. Loubier, a pu être conclu du fait que nous nous sommes rendu compte que les gouvernements québécois et fédéral avaient des objectifs et des politiques communs sur le sport amateur.

Un autre ministre du gouvernement fédéral, M. Jean-Pierre Côté, présent à la

signature de l'accord a déclaré qu'il était temps que cessent les querelles sur la constitution.

Pour sa part, M. Munro a déclaré qu'en raison de cette entente, "nous sommes maintenant liés en un vaste réseau qui va d'un océan à l'autre et qui touche tous les échelons d'activité. La structure est maintenant complète".

Il a en outre expliqué que l'article 5 de la loi sur la santé et le sport amateur autorise le gouvernement fédéral à conclure un accord avec une province afin de pourvoir au remboursement d'une partie des sommes dépensées par cette province pour la santé et le sport amateur.

Effectivement, en vertu de

l'accord signé hier, les contributions fédérales prendront la forme de remboursement à la province de Québec de 60% des dépenses encourues au cours de l'année 68-69 jusqu'à un maximum de \$201,156, et de 60% en 69-70, des dépenses prévues et effectivement encourues, jusqu'à concurrence de \$200,137.

L'entente prévoit aussi que c'est le gouvernement du Québec qui choisira les projets susceptibles d'être subventionnés et non pas le gouvernement fédéral. Cette disposition de l'accord a fait l'objet d'un compromis entre les deux gouvernements, le Québec renonçant à une rétroactivité possible (la loi date de

Voir page 2: Sport amateur

Violente attaque contre l'Union nationale L'escalade verbale s'accroît entre Pepin et Bellemare

QUÉBEC (PC) — Le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, a lancé hier une violente attaque contre le gouvernement de l'Union nationale, son antisindicalisme notoire, son "patronage" et sa caisse électorale.

Prenant la parole devant plus de 1,500 des 6,000 travailleurs de la construction en grève dans la région de Québec, le président de la CSN a attaqué sur tous les fronts le gouvernement actuel qu'il a qualifié "de régime du grand désordre et d'une complète anarchie".

M. Pepin a réclamé une nouvelle fois la démission du ministre du travail, M. Maurice Bellemare, qui n'a pas respecté, à son avis le mandat confié par le peuple. Il a accusé M. Bellemare d'être devenu le ministre des gros entrepreneurs qu'il protège au détriment des travailleurs canadiens-français.

Le chef syndical a notamment demandé des enquêtes sur la manière dont sont octroyés certains contrats du gou-

Voir page 2: Bellemare-Pepin

HOUSTON, Texas (d'après AFP) — Le module lunaire et la cabine spatiale se sont arrimés peu après 23h, hier, comme le prévoyait le programme pensé par la NASA pour Apollo 10. Cernan s'est alors écrié: "nous sommes revenus chez nous". Le rendez-vous réussi, sur orbite lunaire, remettrait Young en contact avec ses compagnons Cernan et Stafford, après la journée la plus remplie qu'ait eue l'équipage préparant l'alunissage d'Apollo 11, en juillet.

A deux reprises au cours de la journée, les astronautes ont éprouvé certaines difficultés, mais l'objectif principal de la mission — faire descendre le module lunaire dans le voisinage immédiat de la lune — a été atteint avec un tel degré de précision que les dirigeants de la NASA parlent maintenant avec enthousiasme de la prochaine étape du programme Apollo: l'alunissage de deux pilotes américains.

Et même si les astronautes n'ont pas donné une description très réconfortante de la surface lunaire, quelque 13 mille futurs touristes ont déjà pris des inscriptions auprès de la PANAM pour la première expédition en groupe vers la mer de Tranquillité.

C'est au-dessus de cette mer et de l'air d'alunissage no 2 déroulant leurs câbles, leurs entonnoirs et leurs amonnements de rocs que "Snoopy", filant à 3,700 milles à l'heure, est descendu à 9.4 milles de la surface de la lune.

Cette manœuvre a été suivie d'un second alunissage du palier de descente du LEM, à 17h47.

A quoi correspondait cette mise à feu qui a placé le LEM sur une nouvelle orbite et l'a fait rétrograder de façon à le placer en arrière de la cabine-mère? A la manœuvre d'alunissage.

Quand les Américains débarqueront sur la lune, ce sera à ce moment précis que les pilotes du LEM actionneront leur moteur de descente pour se poser à vitesse très réduite sur la lune. Comme il n'en était pas question au cours de cette mission, la manœuvre effectuée à 17h47 ne constituait que la première des opérations de rendez-vous.

Seconde difficulté

Au moment où l'équipage du module lunaire se préparait à larguer le palier inférieur (de descente) du véhicule, une difficulté technique entrava la poursuite des manœuvres, sous forme d'oscillations.

Stafford, le commandant de bord, a dû prendre le contrôle manuel de l'étage supérieur. Il a réussi à maîtriser les embardées. Quelques minutes plus tard, la séparation des deux paliers s'est effectuée normalement.

La NASA a révélé que les "folles embardées" (Wild gyrations) qui ont affecté le vol du LEM d'Apollo 10, étaient en réalité dues à une erreur dans le plan de vol.

Cette erreur est passée inaperçue bien que le document ait été littéralement passé au crible par les spécialistes. Elle avait trait à la position d'une manette des tableaux de bord telle qu'elle devait être actionnée peu avant la séparation des deux paliers du LEM.

Par son excellent contrôle manuel, le commandant de bord Thomas Stafford, est parvenu à rétablir la situation. Mais le centre de contrôle de Houston a connu alors quelques moments d'inquiétude au sujet de la poursuite normale du vol.

Le module lunaire a largué son palier de descente à 19h43. Le compartiment contenant le moteur de descente restera sur orbite lunaire. Quant au palier d'ascension, il simula la remontée d'un LEM retour d'une visite sur la lune.

A 19h31, le LEM, en train d'effectuer sa seconde révolution en autonomie autour de la lune, passait de nouveau à son périynthion. Celui-ci était maintenant de 12.7 milles au lieu de 9.8 milles deux heures auparavant.

Ce changement d'altitude n'était pas prévu au programme. "Snoopy" devait, à 17h45, mettre à feu six secondes son

propulseur de descente afin de se placer sur une orbite encore plus elliptique dont le périynthion serait resté le même, mais dont l'apocynthion se serait élevé à 226 milles. Cependant, pour économiser du carburant, les pilotes ont réduit la durée de leur allumage à la demande de la NASA, ce qui a transformé les dimensions de l'orbite et a élevé le périynthion.

De toutes façons, Thomas Stafford et Eugene Cernan ont pris tant de photos de l'air d'alunissage numéro deux, lors de leur premier passage, que les piles de leur appareil photo sont épuisées. Il est donc de peu d'importance qu'ils se soient trouvés légèrement plus haut à leur deuxième passage.

Les astronautes d'Apollo 10, voyageant à bord de leur frère module lunaire, ont survolé hier le satellite naturel de la terre à quelque 80,960 pieds.

Le colonel Thomas P. Stafford et le commandant Eugene A. Cernan, à bord du Lem, ont effectivement survolé la lune à la plus faible altitude jamais

atteinte par l'homme et ont fait franchir un pas de géant aux astronautes américains qui prévoient alunir en juillet.

Le commandant John W. Young est demeuré à bord de la cabine-mère, se tenant prêt à venir à la rescousse de ses coéquipiers au cas d'incident. L'orbite de la cabine était de 69 milles au-dessus de la lune.

La phase principale de la mission a commencé à 15h11, comme prévu. Le module lunaire s'est séparé de la cabine-mère pour évoluer en autonomie pendant huit heures.

Pendant une demi-heure, cependant, avant que l'opération ne s'effectue, le suspense a régné à la Nasa et l'on craignait que la manœuvre principale ne pourrait pas se faire et que la mission serait définitivement compromise.

A peine le sol avait-il donné le feu vert qu'il apprenait qu'un problème avait surgi à bord: le collier d'arrimage avait pivoté de 3.5 degrés sur son axe, ce qui pouvait compromettre l'arrimage des deux engins, au retour du Lem.

Voir page 2: Apollo 10



M. Ron Basford, ministre de la consommation et des corporations, quitte la Chambre des communes après présentation d'un projet de loi tendant à obliger les grandes sociétés à rendre publics leurs états financiers. (Téléphoto PC).

dans ce numéro

■ Les Domaines Concordia Limitée confirment leur projet de rénovation de tout un quartier: \$200 millions en 10 ans. (Page 3)

■ Québec reste fort évasif sur l'avenir de la Vickers. (Page 3)

■ En page 4, un éditorial de Claude Ryan: La nouvelle version du bill 11 est-elle meilleure que la précédente?

■ En page 4 également, un bloc-notes de Paul Sauriol sur la fermeture du chantier de la Vickers.

■ Amendement au code criminel: Ottawa veut interdire les paris mutuels hors pistes. (Page 6)

À compter de \$3 millions

Les grandes sociétés devront divulguer leurs états financiers

par Benoit Houle, de la PC

OTTAWA — Le ministre de la consommation et des corporations, M. Ron Basford, a soumis hier aux Communes les modifications qu'il entend apporter à la loi sur les corporations canadiennes en ce qui a trait aux états financiers, aux dirigeants de sociétés qui ont accès à des documents confidentiels, à la sollicitation de procurations, aux offres visant à la prise de contrôle de même qu'aux enquêtes et examens.

Les modifications proposées par le bill de 81 pages touchent les quelque 17,500 sociétés incorporées en vertu de la loi fédérale. De ce nombre, environ 2,350 sont des compagnies publiques.

Une des principales modifications à la loi sera d'obliger les compagnies privées dont le revenu brut ou l'actif dépasse \$3,000,000 à divulguer leurs états financiers.

M. Basford a souligné qu'on voulait donner suite à une recommandation du comité mixte du Sénat et de la Chambre sur le crédit et les prix.

Cette modification constitue une première mesure législative du gouvernement dans un domaine qui ont fait l'objet des recommandations du comité Watkins sur la propriété étrangère et la structure de l'économie canadienne.

Le ministre a indiqué que les modifications proposées avaient été précédées d'études minutieuses de la part de son personnel et de spécialistes de

l'extérieur. Il a ajouté que des difficultés imprévues apparaîtront sûrement lorsque le projet de loi sera étudié en comité.

En vertu de la loi actuelle, les seules compagnies à charte fédérale tenues de déposer leurs états financiers auprès du ministre sont les compagnies publiques et ces états ne sont pas accessibles au public.

Une nouvelle disposition obligera également les compagnies faisant des affaires de deux ou plusieurs catégories distinctes à déclarer la proposition de leurs ventes ou de

leur revenu brut par catégorie d'affaires et la mesure dans laquelle chaque catégorie d'affaires a influencé les profits et pertes de ces compagnies.

Cette disposition est importante étant donné le nombre croissant de consortiums.

Les compagnies pourront toutefois s'adresser au tribunal afin d'obtenir l'autorisation de ne pas révéler le montant de leurs ventes ou de leur revenu brut dans leurs états financiers. Ceci sera autorisé dans le cas où la divulgation de ces renseignements porterait préjudice aux intérêts de la compagnie.

Des pénalités sont prévues dans le cas d'inobservance des dispositions relatives à la divulgation des renseignements, pouvant aller d'une amende de \$100 par jour de retard à la dissolution de la société.

En vertu de ce projet de loi, le nombre des membres de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce chargée de faire enquête sur les opérations d'une compagnie s'il y a allégation de fraude ou de maladministration, est porté de trois à quatre.

Toute transaction dans les valeurs mobilières de sa com-

Voir page 2: États financiers

Les points saillants du projet de loi

OTTAWA (PC) — Voici les points saillants du projet de loi déposé hier aux Communes par le ministre de la consommation et des corporations, M. Ron Basford.

● Toutes les compagnies publiques ou privées détenant une charte fédérale et dont le revenu brut ou l'actif excède \$3,000,000 devront divulguer leurs états financiers.

● Les compagnies faisant des affaires de deux ou plusieurs catégories devront déclarer le volume d'affaires et la rentabilité de chaque catégorie.

● Pénalités prévues de \$100 à \$500 pour chaque jour que la compagnie est en défaut de déposer des états auprès du ministre.

● Une compagnie qui omet de déposer pendant trois années consécutives son rapport annuel est possible de dissolution.

● La Direction des corporations pourrait enquêter sur les motifs pour lesquels certaines compagnies ont omis de déposer un rapport annuel.

● La Commission d'enquête sur les

pratiques restrictives du commerce comptera quatre membres au lieu de trois.

● Toute transaction dans les valeurs mobilières de sa compagnie par un dirigeant devra faire l'objet d'un rapport au ministre. Ce rapport sera accessible au public.

● Un dirigeant qui utilisera à son avantage un renseignement confidentiel précis au détriment d'une autre personne pourra être poursuivi en justice.

● Toute sollicitation de procuration devra être accompagnée d'une circulaire d'information.

● Un actionnaire pourra utiliser les services de la compagnie pour saisir les actionnaires d'une proposition lors de l'assemblée annuelle.

● L'offre devra être adressée par courrier recommandé à tous les administrateurs et actionnaires quand l'offrant possède 10 pour cent des actions votantes de la compagnie.

Voir page 2: Les points saillants

Masse propose à la CEQ Une trêve de huit jours

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le gouvernement et les commissions scolaires ont proposé hier une trêve de huit jours aux enseignants, qui n'avaient pas fait encore connaître leur décision au milieu de la soirée.

Les termes de la trêve ont fait l'objet d'une rencontre en fin d'après-midi entre MM. Raymond Laliberté, président de la CEQ, Jean Cournoyer, porte-parole patronal et Arthur Tremblay, sous-ministre de l'Éducation.

Il semble que, de part et d'autre, l'ont ait voulu faire rapport à ses mandants avant de faire une déclaration quelconque.

La trêve a été proposée par le ministre d'État à la fonction publique, M. Marcel Masse, et comportait les points suivants:

● Les deux parties conviennent de s'abstenir, jusqu'au 30 mai, de toute déclaration ou manifestation publique, en dehors des séances de la commission parlementaire du conseil exécutif;

● Chacune des parties s'engage à suspendre, jusqu'au 30 mai, "l'effet des actions" posées de part et d'autre, c'est-à-dire des démissions reçues par le syndicat, d'une part, et des contrats individuels retournés à cette date par les enseignants aux commissions scolaires d'autre part.

Mercredi, les enseignants avaient rompu les négociations après avoir appris que la Fédération des commissions scolaires avait demandé à ses membres de faire signer des contrats individuels à ses enseignants pour la prochaine année scolaire, contrat basé sur

Voir page 2: Assurances-santé

Mercredi, les enseignants avaient rompu les négociations après avoir appris que la Fédération des commissions scolaires avait demandé à ses membres de faire signer des contrats individuels à ses enseignants pour la prochaine année scolaire, contrat basé sur

Voir page 2: Enseignants

Les médecins seront libres d'adhérer au régime québécois d'assurance-santé

QUÉBEC (PC) — Le ministre québécois de la santé, de la famille et du bien-être social, M. Jean-Paul Cloutier, déposera dans quelques jours un projet de loi devant l'Assemblée nationale concernant la mise sur pied d'une régie chargée d'administrer le système universel d'assurance-

maladie que se propose d'instaurer le Québec en juillet 1970.

En annonçant cette nouvelle, hier, pendant l'étude des prévisions budgétaires du ministère de la santé, M. Cloutier a ajouté que les médecins seront libres de participer ou non au régime.

Répondant à des questions de M. Victor Goldbloom (L.D'Arcy McGee), le ministre a dit que les professionnels de la santé, dentistes, radiologistes, pharmaciens, etc., seront invités à siéger au sein de la Régie afin de faire entendre leurs voix dans l'élaboration du régime.

suites
de la première
page

APOLLO 10

Néanmoins, la séparation s'est effectuée.

Pour la première fois, donc, dans l'histoire de la conquête de l'espace, deux engins à équipage tournaient ensemble autour de la lune.

Séparés maintenant de la cabine-mère, les astronautes Stafford et Cernan s'éloignaient lentement de cette dernière.

Quelques minutes après la séparation, le commandant de la mission John Young, resté seul à bord de la cabine-mère, déclarait: "Adios, rendez-vous dans six heures... vous ne pouvez pas savoir comme la cabine paraît grande quand on y est tout seul".

Réponse de Cernan: "Tu ne peux pas savoir comme tu paraîrais loin vu d'ici... amusé-toi bien pendant que nous ne sommes pas là".

Ce à quoi Stafford renchérit: "Oui, et ne t'ennuie pas trop".

Puis, ce furent les premières images du module lunaire prises par Young depuis la capsule spatiale. Elles sont apparues à 15h.20 sur les écrans de télévision.

Malgré la qualité bien inférieure à celle des émissions des jours précédents, des images de ce "show" télévisé de la première séparation de deux engins en orbite lunaire à peu près circulaire, il n'en reste pas moins que l'exploit était réussi.

Pour la première fois, en coulure, une telle manœuvre, particulièrement délicate, avait été montrée en direct aux téléspectateurs terriens. Deux hommes, dans une frêle nacelle d'aluminium, s'éloignaient lentement de leur camarade et se préparaient à aller survoler la lune à 9 milles d'altitude seulement. La première phase dangereuse de la mission Apollo 10 avait été couronnée de succès.

A 16h.35, alors qu'ils se trouvaient au-dessus de la face cachée de la lune, les pilotes du Lem ont actionné le moteur du palier de descente, afin de se détacher de l'orbite circulaire où ils se trouvaient pour se placer sur une orbite plus elliptique de 70 milles d'apogée sur 9 milles de périogée.

Le module baptisé Snoopy par rapport à la cabine-mère Charlie Brown, a par la suite effectué ses révolutions à basse altitude autour de la lune. Jamais des êtres humains n'ont vu la lune de si près.

L'équipage d'Apollo-8 avait tourné dix fois autour de la

ne à 70 milles d'altitude, en décembre 1968.

Cette fois-ci, les pilotes du Lem ont survolé à 50,000 pieds de la surface lunaire. En réalité même, les plus hautes montagnes de la lune atteignant 35,000 pieds, et l'altitude de Snoopy étant calculée par rapport à la surface des mers lunaires, Stafford et Cernan ont survolé parfois leur objectif à 20,000 pieds seulement.

Stafford et Cernan, au fur et à mesure que le paysage lunaire défilait devant leurs yeux, ont communiqué leurs impressions via Charlie Brown.

"C'est magnifique", fut leur première exclamation, suivie bientôt d'un: "Il y a assez de rocs par ici pour combler la baie de Galveston" port texan, situé non loin de Houston.

Plus tard, survolant la mer de Smythii, ils affirmèrent: "C'est une région magnifique, fantastique. Nous voyons différentes teintes de gris et de brun. Nous voyons de gros rocs noirs et gris".

Arrivés enfin au-dessus de l'aire numéro deux, leur objectif principal, Cernan s'écria: "Nous fonçons tout droit dessus. Elle est très facile à voir".

L'aire numéro deux constitue l'un des endroits où les Américains pourraient alimenter en juillet.

Snoopy filait alors à 8,700 milles à l'heure et à 9,66 milles d'altitude, plus bas qu'il ne l'est officiellement par la Nasa.

L'admiration des cosmonautes pour le paysage lunaire fit alors place à une véritable jubilation. "On arrive, on arrive... on y est", hurla Cernan, ne contenant plus son excitation. "On est juste dessus... voilà le cratère Maske-lyne le plus grand de ceux qui bordent l'aire numéro deux. Il y a d'énormes rochers tout autour, à l'intérieur comme à l'extérieur".

Un instant plus tard, Stafford ajoutait: "Nous sommes au-dessus de l'aire. Il y a plein de trous", avant de s'exclamer: "Oh, regardez-moi ça... vous savez, c'est vraiment quelque chose d'extraordinaire".

SPORT AMATEUR

1961) et le gouvernement fédéral renonçant à une juridiction sur les projets eux-mêmes.

Précisons qu'en vertu de la loi nationale sur la santé et le sport amateur une somme de cinq millions de dollars est prévue chaque année aux fins du programme. Une partie de cette somme, soit un million de dollars par année, est mise à la disposition des provinces qui ont signé un accord avec Ottawa pour leur aider à continuer et à améliorer leurs programmes d'efficiences physique et de sport amateur. Les frais des projets conjoints ainsi entrepris sont partagés à raison de 60 pour cent par le fédéral et de 40 pour cent par les provinces.

Quant au montant global alloué aux provinces, la répartition de la somme annuelle d'un million se fait sur la base suivante: un montant uniforme de \$35,000 à chaque province et le reste au prorata de la population pour l'année en cours.

L'accord de trois ans présentement en vigueur avec les provinces canadiennes prendra fin le 31 mars 1970.

ÉTATS

FINANCIERS

pagnie par un dirigeant devra faire l'objet d'un rapport au ministre et ce rapport sera accessible au public.

De plus, un dirigeant qui a proposé d'une transaction relative aux valeurs mobilières de sa compagnie, utilisera à son avantage un renseignement confidentiel précis pourra être poursuivi en justice.

Le but de cette disposition, a souligné M. Bastford, est d'empêcher des dirigeants de compagnie d'abuser de leur position de fiduciaires et de s'enrichir injustement en raison des renseignements confidentiels obtenus dans l'exercice de leurs fonctions.

La formule de procuration devra être accompagnée d'une circulaire d'information faisant savoir à l'actionnaire qu'il peut choisir un fondé de pouvoir autre que celui suggéré par la compagnie.

L'actionnaire pourra également indiquer comment son fondé de pouvoir devra voter sur les questions à décider à la réunion annuelle.

Il pourra aussi utiliser les services de la compagnie pour saisir les actionnaires d'une proposition lors de l'assemblée annuelle. Si la direction sollicite des procurations, la circulaire d'information devra contenir la proposition de l'actionnaire.

La compagnie pourra toutefois omettre une proposition qui a déjà été rejetée par l'assemblée annuelle de même qu'une proposition faisant valoir une réclamation personnelle ou un grief personnel contre la compagnie.

Dans le but de donner aux actionnaires les renseignements nécessaires pour évaluer judicieusement l'offre faite, un amendement prévoit que, dans les cas où l'offrant possède 10 pour cent des actions votantes de la compagnie, l'offre devra être adressée

BELLEMARE-PÉPIN

vernement et sur les fonds qui parviennent de cette façon à la caisse électorale du parti ministériel.

"Si le ministre Bellemare voulait me rencontrer dans un débat public à la télévision, a lancé M. Pépin, je lui parlerais de toutes ces choses".

Le président de la CSN a prévenu les travailleurs de la construction de ne plus s'étonner des déclarations du ministre du travail parce que le gouvernement de l'Union nationale, selon lui, a eu comme seule mission, en 20 ans de pouvoir, de détruire les travailleurs et leurs syndicats.

A ce sujet, il a rappelé la grève de l'amiante en 1949, alors que, a-t-il dit, l'Union nationale matraquait les travailleurs. Il a également souligné les retards considérables de ce gouvernement en ce qui concerne l'éducation.

M. Pépin a déclaré à son auditoire qu'on était en train de livrer le plus grand combat depuis dix ans en ce qui concerne la sécurité d'emploi des travailleurs de la construction.

La grève en cours donne lieu à toutes sortes d'incidents, le plus saillant étant la possibilité d'un appel à la troupe contre les grévistes, à Château-Richer.

Le maire de Château-Richer, M. Jean-Guy Bolduc, demandera la protection de la Sûreté du Québec et, si le fait, celle de l'armée si les grévistes des métiers de la construction essayant de nouveau de boycotter d'importants travaux d'aqueduc qui devaient débuter mercredi dans cette municipalité de la banlieue de Québec.

Ces travaux, apparemment très urgents, au coût de \$140,000, ont été retardés mercredi par suite de l'intervention d'un groupe de grévistes de la construction de la région de Québec.

Le maire a expliqué que 92 propriétaires de maisons n'avaient plus d'eau potable et qu'il fallait à tout prix entreprendre ce projet.

En outre, M. Bolduc a révélé qu'il avait tenté d'expliquer la situation aux représentants de la CSN mais que ceux-ci s'étaient montrés intransigeants, refusant catégoriquement de donner la permission d'effectuer les travaux en question, si urgents soient-ils.

Quelque 8,000 travailleurs de la construction de la région de Québec sont en grève depuis environ trois semaines. Ce conflit touchera également plusieurs milliers d'ouvriers du Bas-St-Laurent et des régions de Thatford-Mines et de Montmagny.

Cet arrêt de travail paralyse de nombreux projets estimés à plus d'un demi-milliard de dollars.

LES POINTS SAILLANTS

● Les compagnies de pipeline, de fiducie, de prêts, d'assurances, de chemins de fer ne seront plus obligées de passer par le Parlement pour obtenir leur incorporation. Elles seront régies par la loi sur les corporations canadiennes.

● Une disposition permettra aux compagnies dont les actionnaires acquiescent à l'unanimité, de limiter leurs actions aux seuls citoyens du Canada ou aux personnes qui résident au Canada.

gler le conflit des enseignants précisément parce que la Fédération des commissions scolaires avait posé ce geste d'intimidation: la Fédération a fait parvenir, en date du 16 mai, à toutes les commissions scolaires la directive de faire signer un contrat individuel à leurs enseignants qui contient l'acceptation des offres patronales telles que déposées en date du 28 mars 1968.

par courrier recommandé à chacun des administrateurs et à tous les actionnaires de la compagnie.

D'autres dispositions prévoient enfin que diverses catégories de compagnies qui ne peuvent être constituées en corporations qu'en vertu de lois spéciales du Parlement pourront être régies par la Loi sur les corporations canadiennes.

Les compagnies de pipeline, de fiducie, de prêts, d'assurances, de chemins de fer ne seront plus obligées de passer par le Parlement pour obtenir leur incorporation.

Une disposition permettra aux compagnies dont les actionnaires acquiescent à l'unanimité, de limiter leurs actions aux seuls citoyens du Canada ou aux personnes qui résident au Canada.

ENSEIGNANTS

les propositions patronales de mars dernier.

Pour la reprise des négociations, M. Laliberté, président de la CEQ, et les dirigeants des deux groupes d'enseignants anglophones, avaient posé trois conditions:

● Cessation du geste de la fédération, soit le retrait de la directive et des demandes de signatures;

● Déclaration publique disant que le geste a cessé;

● Cessation de la propagande directe auprès des enseignants par la partie patronale.

A l'Assemblée nationale, le chef libéral, M. Jean Lesage, a tenté en vain de provoquer un débat d'urgence, ses tentatives se noyant dans les méandres de la procédure parlementaire invoquée par les ministères.

Il n'en a pas moins souligné qu'en demandant aux enseignants de ne pas démissionner d'ici la fin du mois, la partie patronale leur demande de renoncer à un droit individuel quel est le leur, s'ils veulent changer d'emploi ou d'employeur.

La date-limite pour la remise de démissions est en effet le 31 mai.

M. Lesage a souligné qu'il est impossible à la partie syndicale de donner suite à une des conditions posées par la partie patronale, la CEQ ne pouvant pas empêcher un instituteur de faire valoir ses droits. "C'est une condition qui est absolument irréalisable en droit".

D'autre part, la Commission des écoles catholiques de Montréal ne fera pas signer les formules de contrat individuel d'engagement à ses enseignants, comme l'a demandé la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec.

Dans un communiqué émis hier, il est souligné que cette décision a été prise après que les commissaires eurent été informés des faits suivants:

● La CECM n'a pas reçu de démission massive de la part de son personnel enseignant.

● Le réengagement des instituteurs se fait automatiquement à la CECM, dans la presque totalité des cas.

● Plusieurs centaines de nouveaux instituteurs ont déjà signé une formule d'engagement que la Commission soumet toujours à son nouveau personnel.

On sait que, mercredi, le président de la CEQ, M. Raymond Laliberté, a suspendu les négociations en vue de ré-

Poher et Pompidou exposent leurs
projets de politique étrangère

PARIS (AFP) — Pendant que M. Jacques Duhamel, président du groupe centriste à l'Assemblée nationale (Progrès et démocratie moderne), prenait hier la décision d'appuyer la candidature de M. Georges Pompidou et de se séparer ainsi de ses amis du centre qui en majorité soutiennent celle de M. Alain Poher, les deux principaux candidats à la présidence explorent sur les ondes les grandes lignes de leur politique étrangère.

M. Pompidou

M. Georges Pompidou, ancien premier ministre du général de Gaulle s'est prononcé hier soir pour un accord entre la Grande-Bretagne et la France en vue d'une défense commune européenne dans le domaine atomique.

Le candidat à la présidence de la République qui paraît à une station de radio privée a remarqué au passage qu'on ne pouvait négliger l'hostilité de la Russie à toute formule qui aboutirait à donner l'arme atomique à l'Allemagne. C'est pourquoi il a conclu à la nécessité d'un accord franco-anglais "Tout au moins dans la situation actuelle et dans l'avenir immédiat". Mais il a évoqué les difficul-

tés qui avaient surgi dans le passé entre la France et la Grande-Bretagne à propos de l'arme nucléaire.

"La Grande-Bretagne en matière de défense, a poursuivi M. Pompidou, est liée automatiquement aux Etats-Unis. Or vous savez bien que ce que nous craignons par-dessus tout c'est que si un conflit intervenait entre le bloc de l'Est et l'Alliance atlantique, ce conflit se dispute finalement en Europe, que ce soit l'Europe qui soit écrasée par une espèce d'accord tacite des deux grands de s'épargner mutuellement. Donc, a conclu M. Pompidou, nous attendons la Grande-Bretagne". Il s'est déclaré prêt à discuter avec elle d'un accord "qui pourra un jour aussi devenir un accord européen".

Parlant de l'Europe, M. Pompidou s'est déclaré disposé à proposer aux chefs d'Etat et de gouvernement — "d'abord des Six" — une rencontre en vue d'une relance. Il a affirmé que l'ouverture faite à la Grande-Bretagne par le général de Gaulle dans son entretien avec l'ambassadeur Christopher Soames "n'avait pas été accueillie" ou "pas comprise". Néanmoins il a estimé que "tant que l'Angleterre ne sera pas avec le continent, quelque chose nous manquera

tion. Aucune décision précise ne semble encore avoir été prise. La lutte entreprise en vue de convaincre Ottawa ou Québec de la nécessité d'empêcher la fermeture du chantier risque fort d'être vaine, semble-t-il, mais du côté syndical, il n'est pas question de se rendre à la décision de la compagnie sans avoir montré les dents. Il est question, dans l'éventualité d'une absence des députés et conseillers municipaux, à la réunion de dimanche, de former des groupes de syndiqués qui iront eux-mêmes "expliquer les faits" aux élus du peuple.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

Entre-temps, les congédiements se poursuivent. Hier, quelque 80 employés ont passé leur dernière journée sous les cales couvertes de la Canadian Vickers.

et il y aura le risque que l'Angleterre persiste dans sa tradition séculaire de la division de l'Europe continentale". Mais sur le plan technique, il s'est déclaré convaincu que l'Angleterre n'est pas encore prête à accepter de donner la priorité aux produits venant de l'intérieur de la Communauté.

Pour le Moyen-Orient, M. Pompidou qui se veut discret en raison de la discussion en cours à New York, a réaffirmé le droit d'Israël à être "un Etat à part entière et reconnu comme tel par ses voisins". Il a souligné la nécessité de résoudre le problème des Palestiniens. "Quant aux armes, a-t-il dit, je suis partisan que personne ne livre d'armes à personne". Il s'est déclaré prêt à proposer une formule de cet ordre ajoutant: "Si les réactions sont négatives, alors la France sera amenée, elle aussi, à réfléchir sur sa propre position". Il a affirmé enfin que sous son gouvernement la France n'avait livré d'armes à personne, a-t-il dit, avaient été prévues pour certains pays arabes, mais non dans l'immédiat et en tout cas pas pour des Etats en contact direct avec Israël.

"Nous ne sommes, a-t-il conclu, nullement désireux de voir écraser l'Etat d'Israël, bien au contraire".

Pour sa part, M. Alain Poher, candidat centriste à la présidence de la République, s'est prononcé hier soir à la télévision pour le retour de la France à la conférence du désarmement de Genève, et contre toute mesure "discriminatoire" au Moyen-Orient.

Le président de la République par intérim, qui exposait les grandes lignes de la politique étrangère qu'il suivrait s'il était élu, a notamment déclaré: "Une de mes premières décisions serait de faire reprendre à la France, après plusieurs années d'absence, sa place à la conférence du désarmement à Genève". Notant que les deux super-puissances "n'ont, ni l'une ni l'autre, qualité pour parler au nom de l'Europe", il a ajouté: "Si donc la France veut à juste titre retrou-

ver son rôle, ce sera à travers une Europe unie qui, elle, aura la dimension et la puissance des plus grands".

Il a exprimé l'avis que, si l'Europe n'a pas jusqu'ici donné tous les résultats attendus, "C'est parce que le pouvoir d'hier n'y croyait pas vraiment." Contre l'Europe des six "devenue peu à peu technocratique", il a fait appel "à la volonté politique commune des Européens pour ranimer la flamme des premiers jours." Il s'est prononcé pour la création dans l'avenir d'une monnaie européenne par le renforcement de la solidarité monétaire et la construction d'un fonds commun de réserves. Il a demandé qu'un "souffle nouveau" facilite la reconduction du règlement financier agricole et la coopération dans le domaine fiscal.

S'élevant contre "les illusions" et le "nationalisme désuet" de la politique pratiquée jusqu'à maintenant, il a annoncé qu'il était en mesure de proposer "un plan de relance politique et économique de l'Europe", mais n'a fait aucune allusion au problème de l'entrée de la Grande-Bretagne.

M. Poher a souligné que l'Europe cesse d'être absente des affaires du monde. Il a recommandé que la France retrouve avec ses alliés et en particulier avec les Etats-Unis "les liens d'une amitié qui soit naturellement à l'abri de toute suggestion." A l'égard de l'Est il a préconisé une démarche "concertée" pour affirmer la coexistence et développer les échanges. A l'égard du Moyen-Orient, il a dit: "Il est temps que nous rétablissions le visage d'une France impartiale et fidèle à toutes ses amitiés. Je n'admets aucune mesure discriminatoire".

M. Poher a estimé enfin que la force de frappe constituée pour la France un "fardeau". "La sagesse, a-t-il conclu, conduit à rechercher avec d'autres pays une organisation qui permette de transformer notre "panoplie" de prototypes en une force réellement efficace".

L'atelier des artisans du meuble

9645 COBOURG MONTREAL NORD

TOUS LES AMEUBLEMENTS DE STYLE

HAUTE EPOQUE RENAISSANCE LOUIS XIII, XIV, XV, XVI RUSTIQUE CANADIEN ETC...

323-6240

"Le meuble artisanal de style ancien avec le confort moderne"

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

ACCORDEURS DE PIANO

Faites appel à un ouvrier avec lequel vous accorderez votre piano. Contactez le Service d'emploi de l'Institut National Canadien pour les emplois 931-72

\$200 millions en dix ans

Les Domaines Concordia Limitée confirment leur projet de rénovation de tout un quartier

Six quadrilatères du centre-ville, délimités par l'avenue des Pins et les rues Hutchison, Milton et Ste-Famille, seront rénovés et développés à partir du 1er mai 1970 par Les Domaines Concordia Limitée et formeront ce que le président de cette société, M. Norman Nerenberg, a appelé "Cité Concordia".

Les Domaines Concordia comptent préserver et rénover plusieurs immeubles de ce secteur de 25 acres et y construire aussi des maisons multi-familiales, ainsi qu'un centre commercial protégé des intempéries. Le projet prévoit également de grands

espaces dégagés et des terrains de jeu et un réseau de circulation distinct pour les piétons pour permettre aux enfants surtout de se déplacer sans inconvenir dans le secteur.

Les travaux seront effectués au coût de \$200.000.000 et s'échelonnent sur dix ans.

M. Nerenberg a expliqué que Concordia avait opté pour le développement d'envergure permettant une rénovation planifiée de préférence au développement morcelé de terrains individuels. La rénovation planifiée présente des avantages plus nombreux pour la communauté, a-t-il dit.

Le président de Concordia a ajouté que les caractéristiques du milieu avaient constitué un facteur décisif dans le choix de l'emplacement, en soulignant que les objectifs de la compagnie comprenaient l'intégration des objectifs sociaux et communautaires aux structures physiques. Un autre des objectifs est d'augmenter la proportion des familles habitant le centre-ville.

Second facteur essentiel dans le choix de cet emplacement par Concordia: le fait que la population du secteur comprend des éléments d'origines ethniques diverses ainsi qu'une proportion équivalente

d'anglophones et de francophones.

Il faudra environ quatre ans pour achever les travaux de construction de la première phase, qui comprendra environ 1.500 unités domiciliaires. Le centre commercial couvert abritera le même genre de boutiques et de cafés qui caractérisent le quartier actuellement et qui lui donnent un cachet particulier.

Les marchands du secteur, affectés par la première étape de la construction, auront la priorité quant au choix des emplacements commerciaux dans le nouveau développement, aux taux fixes de location présentement en vigueur dans le quartier.

Les promoteurs du projet ont révélé que les autorités de l'éducation, sans préciser lesquelles, avaient laissé entendre qu'elles étaient intéressées à établir dans ces six quadrilatères en plus des écoles déjà existantes, d'autres institutions. Ces nouvelles maisons d'enseignement seraient non seulement bilingues mais multi-confessionnelles.

Pour rassurer les résidents actuels du secteur qui s'inquiètent du sort qui les attend lorsque ce projet sera mis en chantier, Concordia a créé une "banque" de logements qui permettra d'offrir à tout résident qui habite actuellement une propriété devant être affectée par la première étape des travaux un logement équivalent dans le voisinage, à loyer égal à celui qu'il paie présentement.

Pour sa part, le brigadier-général Guy Gauvreau, président de la société de gestion des Domaines Concordia Limitée, a révélé que la Fondation Ford avait investi dans la Cité Concordia. "Ce geste est très significatif, a-t-il dit, puisqu'il indique que la fondation Ford partage notre confiance en l'avenir de notre ville et de notre province".

M. Gauvreau a de plus déclaré que lorsque Cité Concordia sera terminée, la ville de Montréal retirera de ce secteur de nombreux bénéfices qui représenteront un revenu de taxation d'au moins 15 à 20 fois plus élevé que le revenu actuel.



Madame Jeannine Granger de Montréal a remporté hier le gros lot de la taxe volontaire de la ville de Montréal, soit \$100.000. Madame Granger que l'on aperçoit sur notre photo en compagnie du maire, M. Drapeau, a déclaré qu'elle placerait cet argent "en lieu sûr". D'autre part, c'est M. H. A. Holdnott de

Toronto qui a remporté le prix de \$10.000. On sait que le tirage devait avoir lieu il y a quelques jours mais M. Holdnott n'avait pas pu se rendre à Montréal. Enfin c'est Madame Rose-Aimée Bousquet de Saint-Joseph qui a remporté le prix de \$5.000.

Selon le ministère

La situation est légale à Édouard-Montpetit

par Jean-Luc Duguay

Les conseillers juridiques du ministère de l'éducation sont d'avis que l'Assemblée extraordinaire, le 30 avril dernier, du conseil d'administration du CEGEP Édouard-Montpetit est légale et que, par conséquent, les décisions prises en cette assemblée engageant la corporation du collège.

Cette assemblée avait été marquée de deux faits principaux:

- élection d'un nouveau président, M. Paul Tourigny, et d'un nouvel exécutif;
- décision de réengager quatre professeurs en probation.

Aspirant-candidat du parti québécois

M. Jacques-Yvon Lefebvre, militant du parti québécois, vient d'annoncer qu'il se portera candidat lors de l'assemblée de mise en candidature du comté de Taillon.

tion, dont le congédiement, ajouté à la lenteur des négociations provinciales, avait provoqué la grève des professeurs de ce collège de la rive sud.

Or, le président sortant, M. Raymond Bériault, appuyé par cinq membres du conseil, a immédiatement contesté la légalité de l'assemblée et refusé, par conséquent, de reconnaître la validité des décisions qui y ont été prises; si bien que le CEGEP Édouard-Montpetit se retrouvait avec une double administration.

Rejoint, hier, M. Bériault a affirmé qu'il continuait de se considérer comme président du collège et qu'une "opinion", fut-elle celle des conseillers du ministère, demeurait une opinion, ce que ne contestent évidemment ni le ministère ni le nouvel exécutif. (On sait, en effet, que la loi établit, à ce sujet, l'autonomie des corporations).

Mais M. Bériault a-t-il l'intention d'entreprendre quelque action — de soumettre, par ex-

emple, le litige à un tribunal? Aucune décision n'a encore été arrêtée, répond-il, mais il ne saurait être question de se rendre. Quoiqu'il en soit, il a l'intention de convoquer une réunion du conseil d'administration, dès que le climat sera un peu plus dégagé, et s'abstiendra évidemment d'assister à celles qui seront convoquées par le président Tourigny.

Celui-ci a déclaré, hier, qu'il avait voulu obtenir l'opinion des conseillers du ministère pour rassurer les cadres du collège qui auraient pu avoir des doutes sur la validité des décisions que le conseil d'administration sera appelé à prendre. Il se dit prêt à soumettre le litige à un tribunal mais souligne qu'il ne lui appartient pas de ce faire; en effet, dit-il, à moins que le conseil ne soit empêché de siéger ou que l'administration "sortante" ne pose des gestes qui causent préjudice au collège, quel délit pourrions-nous invoquer?

La première réunion du conseil d'administration depuis le 30 avril devait avoir lieu hier soir.

"On tergiverse depuis 1966"

Le président de la CECM souligne que le projet de RAS est à l'étude depuis lors

Le président de la Commission des écoles catholiques de Montréal, M. André Gagnon, à la suite de l'explication qu'ont donnée MM. Joseph L. Page, Adrien Gagnon et Rosaire Archambault, respectivement vice-président et commissaires à la CECM, de leur attitude devant le projet de recherches en aménagements scolaires (RAS) a apporté hier la mise au point suivante.

"Je voudrais d'abord exprimer ma surprise que des commissaires aient voulu ainsi transposer, en dehors de la Commission et directement auprès du public, la discussion de questions qui étaient et seront encore à l'ordre du jour des réunions publiques de la Commission. Je dois déplorer une telle démarche qui va à l'encontre de la tradition établie depuis toujours à la Commission et qui menace de diminuer l'importance et la signification de nos assemblées publiques.

"Depuis deux ans et demi les occasions n'ont pourtant pas manqué de discuter tous les aspects du projet R.A.S. et les circonstances ne manqueront pas à l'avenir de continuer cette discussion à ciel ouvert, en assemblée publique. Pour ma part, je n'entends pas en discuter en dehors des séances régulières de la commission.

"Ce qui m'apparaît aussi très étrange à ce sujet, c'est qu'à chaque fois que l'échéan-

ce des décisions approche, il surgit des obstacles, on demande la production de rapports, on fait des déclarations gratuites, on avance des chiffres sans fondement et on établit un concert subtil d'objections qui ne tiennent pas devant une discussion serrée, mais qui servent d'excuses à d'autres délais.

"On voudrait laisser croire que cette question vient de sur-

■ aujourd'hui

À 15h, sur le terrain de l'aéroport de Dorval, au hangar 5 de la compagnie Nordair, bénédiction du Super Constellation CF NAL KEBEC, destiné à transporter vivres et médicaments aux victimes de la guerre civile au Biafra.

Le lancement de la revue Sociologie et sociétés, publié sous la direction de M. Jacques Dufny, aura lieu à 17h, au salon de réception de l'université de Montréal.

Le lancement d'un ouvrage intitulé "Le Canada au seuil du siècle de l'abondance" aura lieu à 17h, aux Éditions HMH, 380 ouest, rue Craig.

Le dîner-bénéfice du parti libéral du Québec aura lieu ce soir, à 20h, à l'hôtel Reine Elisabeth de Montréal. Le chef du parti libéral du Québec, M. Jean Lesage, sera le conférencier.

gir subitement et que l'on n'a pas eu le temps d'être informé. Or tous les aspects du projet R.A.S. ont été discutés abondamment depuis l'automne de 1966, et la première résolution qui en traite remonte au 19 janvier 1967.

"La même question était à l'ordre du jour, en vue d'une importante décision, à une assemblée régulière de la Com-

mission tout d'abord le 7 mars, alors qu'une recommandation favorable du service intéressé fut rejetée, puis à nouveau le jeudi 15 mai. À cette dernière assemblée onze heures ont été consacrées à la question, mais les commissaires savaient qu'ils auraient pu prendre 15 ou 18 heures, en fait tout le temps voulu, pour décider franchement pour ou contre l'acceptation des soumissions les plus basses dont la validité se terminait mercredi soir, le 21 mai à minuit.

"En définitive, il reste qu'effectivement et juridiquement les soumissions du "Groupe Franco" n'existent plus depuis hier soir. L'on peut facilement imaginer dans quelle position se trouve aujourd'hui la Commission, si l'on se souvient des importantes augmentations de salaires consenties tout récemment dans l'industrie du bâtiment."

Au printemps l'eau dégoutte...
Faites installer les
GOUTTIÈRES "PRIMEAU"
Galvanisée • Cuivre • Aluminium
Estimation gratuite
MONTREAL 322-4160
QUEBEC 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

Le congrès conjoint du Barreau du Québec et de la région de Québec de l'Association du Barreau canadien débute aujourd'hui, au château Frontenac, à Québec. Demain après-midi, le Barreau du Québec tiendra sa deuxième assemblée générale annuelle. Le tout se terminera samedi soir par un dîner dansant au cours duquel le ministre fédéral de la justice, M. Turner, prendra la parole.

L'Association des producteurs de films et laboratoires du Canada tient aujourd'hui sa 21e réunion annuelle à l'hôtel Sonesta de Montréal. Le conférencier sera M. M. Stevenson, président de Paramount Pictures, Canada.

Québec reste fort évasif sur l'avenir de la Vickers

Plus tôt, le député de Laurier, M. René Lévesque, n'avait pas été plus chanceux avec ses questions au ministre du travail, qui l'a tourné en dérision.

Le ministre du travail a

d'autre part déploré que la société Canadian Vickers n'ait pas fait connaître ses intentions à l'avance au gouvernement. Et il a dit que le gouvernement était disposé à met-

Suite à la page 2



Il ne reste que quelques heures pour participer à la Taxe volontaire de ce mois-ci. Vous trouverez votre coupon de participation en page 11.

Les coupons doivent être reçus au plus tard le dernier jour du mois, à minuit.

COLLÈGE DE ROSEMONT ÉDUCATION PERMANENTE

SESSION D'ÉTÉ 1969 (jour)
du 2 juillet au 12 août

COURS OFFERTS

- * cours réguliers du Cegep
- * cours d'appoint
- * cours à l'intention des enseignants désirant terminer leur Brevet A

LISTE DES COURS

Philosophie	101-201-301-401
Français	102-202-502-331
Anglais	201-301-511-512
Biologie	921-931
Histoire	921-922
Mathématiques	153 (appoint) 101-103
Chimie	002 (appoint) 101-201
Physique	PSSC (appoint) 101-201
Religion	945-946
Géographie	104-204

DATE LIMITE D'ADMISSION

10 juin 1969.

Pour renseignements s'adresser au:

Collège de Rosemont
Coordonnateur de l'éducation permanente
6400, 16ième Avenue
Montréal (408e)
Tél.: 376-1620, poste 20

COLLÈGE ROUSSIN

Dirigé par les Frères du Sacre-Coeur

Institution privée Cours secondaire complet
Pensionnat et externat
Secondaire I, II, 9e et 11e années

EXAMEN D'ADMISSION

(\$2.00)

Samedi le 24 mai
1969 à 2h. P.M.

Apporter les bulletins scolaires de l'année actuelle

12085 Notre-Dame, est
Pte-Aux-Trembles,
P.Q.

645-4553

COURS DE CONVERSATION

français, anglais, espagnol, allemand

SPÉCIAUX D'ÉTÉ (Inscriptions limitées)

Programme de 20 semaines - 5 élèves \$139.
Programme de 15 semaines - 5 élèves \$106.
Programme de 10 semaines - 5 élèves \$ 76.

D'autres programmes sont également disponibles - facilités de paiement - Professeurs qualifiés et méthodes exclusives.

Leçon test gratuite et sans engagement.

735-2636
INSTITUT 222 INC.

4970, chemin Reine-Marie
suite 21, Montréal

VIENT DE PARAÎTRE...

L'ÉCOLE DE LA SANTÉ

par le Dr. Marcel Chaput Ph.D. N.D. Biochimiste et naturopathe

• Une contestation de la médecine à pilules et à couteaux au bénéfice de la médecine naturelle.

En vente partout à \$2.50 - Distributeur: l'Agence de Distribution Populaire inc., 1130 est, rue de la Gauchetière, Montréal - Téléphone: 523-1600

AUX ÉDITIONS DU JOUR



ÉDITIONS DU JOUR

Déposé par: Jacques Hébert
185, ST-DENIS, MONTRÉAL
V19-2278

La nouvelle version du bill 11 est-elle meilleure que la précédente?

Dans un article publié le 12 avril, nous avons sévèrement critiqué le projet de loi 11, consacré à la réorganisation de Radio-Québec. Le projet de loi menaçait de livrer Radio-Québec à la domination du pouvoir exécutif. Il fallait, à tout prix, tenter d'enrayer ce danger.

Or, M. Jean-Jacques Bertrand a fait connaître, vendredi dernier, le texte de certains amendements que le gouvernement serait disposé à proposer. Ces amendements éliminent quelques faiblesses qui étaient évidentes dans le premier projet. Ils laissent cependant intacte l'objection principale qu'avait soulevée le projet de loi, à savoir que, sous le régime envisagé, il sera difficile, sinon impossible, pour Radio-Québec, de se réaliser pleinement.

Dans le premier texte, les employés de Radio-Québec étaient voués à un statut de fonctionnaires ordinaires. Cela pouvait comporter pour eux des garanties intéressantes de sécurité. Il était toutefois évident qu'un régime pareil constituerait, dans un domaine aussi mobile et polyvalent que la diffusion, une camisole de force drôlement asphyxiante.

Le gouvernement l'a heureusement compris. La nouvelle version du projet de loi prévoit que les fonctionnaires et employés de Radio-Québec seront "nommés et rémunérés d'après les effectifs, normes et barèmes établis par règlements de l'Office". On prévoit donc, pour les employés de Radio-Québec, un statut distinct, dont les éléments essentiels seront arrêtés par les autorités de l'organisme et non par une autorité extérieure. Ce régime n'exclut pas, bien au contraire, la recherche de convergences opportunes entre les normes en vigueur dans l'ensemble de la fonction publique et celles que voudra se donner Radio-Québec: on a au moins l'assurance que les décisions seront prises au bon endroit. C'est un gain notable.

L'ancien projet prévoyait que Radio-Québec devrait fonctionner "dans le cadre des règlements adoptés à cette fin par le lieutenant-gouverneur en conseil". Cette formulation était dangereusement vague. Elle faisait planer sur l'organisme de diffusion le spectre de règlements qui pourraient lui être imposés sans consultation par le pouvoir exécutif.

La nouvelle version n'est pas, à ce point de vue, d'une clarté fulgurante. Elle dit que "le président et directeur général est responsable de l'administration de l'Office dans le cadre de SES règlements", lesquels doivent, pour entrer en vigueur, être approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Il semble qu'en employant le mot "SES", le législateur ait voulu indiquer que l'initiative, en matière de formulation des règlements, devra ou pourra venir de l'Office plutôt que du gouvernement. Si c'est cela qu'on a voulu dire, il convient de le noter avec satisfaction. Mais il faudrait, afin de dissiper toute équivoque, le dire plus clairement dans le texte définitif.

Souple sur certains points particuliers, le gouvernement Bertrand ne veut cependant pas faire de concession importante quant au statut de Radio-Québec.

Dans le texte initial, on notait de nombreuses dispositions tendant à créer des liens de servitude excessive entre Radio-Québec et le gouvernement. Or, cela n'était ni une méprise ni le fruit d'une quelconque négligence de la part des auteurs du texte. C'était l'expression d'une volonté nettement arrêtée, qu'ont explicitée MM. Bertrand et Jean-Noël Tremblay lors du débat qui eut lieu le 15 mai à l'Assemblée nationale.

Pour les porte-parole gouvernementaux, Radio-Québec se confinerait strictement à l'éducation et ne sera pas appelé à intervenir dans les domaines de l'information et du divertissement. Etant donnée cette limite, on ne voit pas pourquoi, selon MM. Bertrand et Tremblay, Radio-Québec serait plus indépendant du gouvernement que ne l'est, par exemple, le Ministère de l'Éducation.

A cela, il est facile de répondre que s'il ne devait s'agir que des fins limitées qu'a invoquées le gouvernement, il suffirait de créer une simple division administrative au sein du Ministère de l'Éducation. Mais un des objectifs que le législateur entend confier à Radio-Québec permet de constater que l'on veut aller beaucoup plus loin que cela.

M. Bertrand a commencé, en ouvrant le débat, par parler d'éducation et de pédagogie dans un sens plutôt strict. À la fin du débat, le même jour, il admettait cependant "qu'éducation et culture vont de

pair". Comment pourra-t-il refuser d'admettre demain que culture et information vont également de pair?

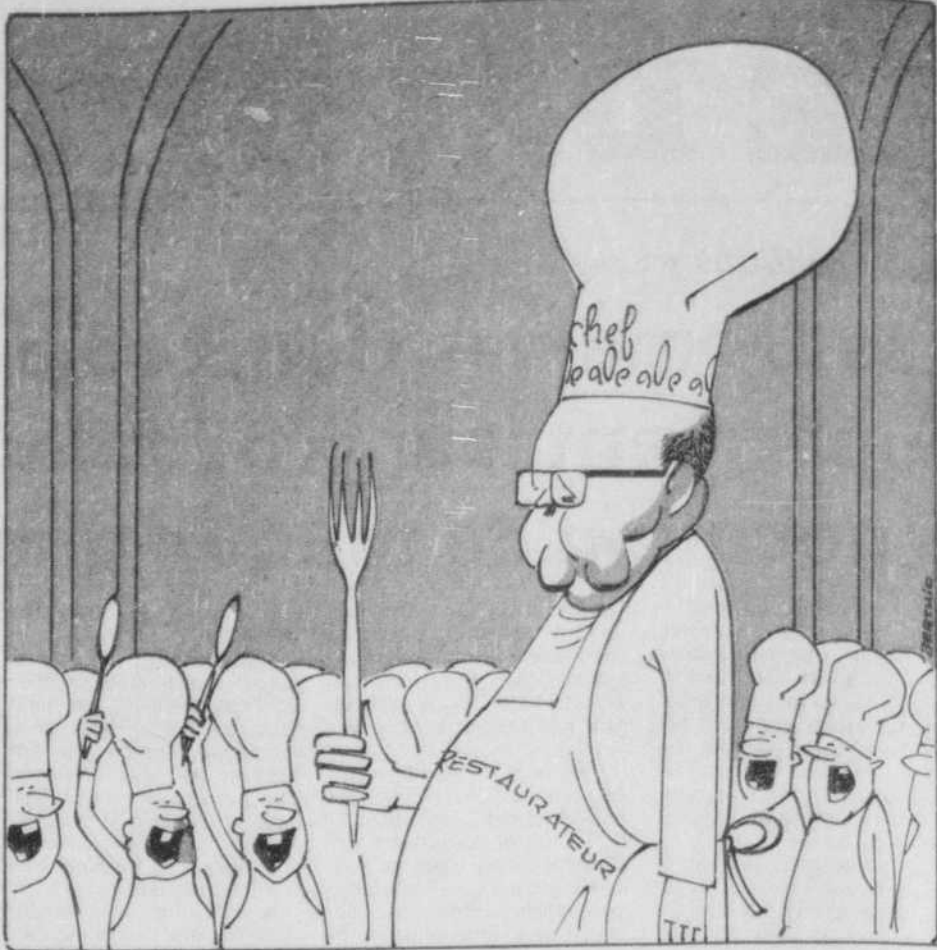
Le contexte dans lequel fut conçu et lancé le projet de Radio-Québec, et des discours antérieurs de MM. Johnson et Bertrand à ce sujet, indiquent que le gouvernement québécois a, en cette matière, des vues larges, non-étroites. L'ampleur même des desseins qu'on entretient exige que l'organisme de diffusion soit doté d'une structure plus forte et plus autonome que celle qui est présentement envisagée. MM. Yves Michaud et Jean-Paul Lefebvre, au nom de l'opposition, ont formulé à cet égard des critiques justes. M. Michaud a dit qu'on était en train de choisir entre une formule qui ferait de Radio-Québec "une simple agence gouvernementale" et une formule qui pourrait faire de cet organisme "une grande institution publique animée par des hommes de haut calibre".

Tout est là. Radio-Québec doit être plus qu'un mandataire, au sens étroit du terme, du pouvoir exécutif. Cet organisme doit être un mandataire du Parlement et du peuple québécois. Il faut, pour cela, doter l'organisme d'un statut qui offre toutes les garanties voulues d'objectivité, d'impartialité, de saine autonomie, de liberté bien comprise.

Le gouvernement redoute les dangers qui pourraient naître d'un pouvoir échappant à son contrôle, d'un "pouvoir parallèle" selon l'expression employée par M. Jean-Noël Tremblay. Cette crainte est excessive.

Le gouvernement pourrait très bien se garder le privilège de nommer, après consultations appropriées, les dirigeants du futur organisme de diffusion: sur ce point, nous ne sommes pas enclin à partager les vues de M. Yves Michaud, qui voudrait confier à l'Assemblée nationale le pouvoir de désigner le président. Mais une fois les nominations faites, elles devraient être assorties de garanties de liberté et de saine autonomie aussi grandes que celles dont jouissent les dirigeants de Radio-Canada. Si le gouvernement refuse d'admettre cette exigence, il condamnera Radio-Québec à végéter longtemps dans les ligues mineures.

Claude RYAN



Le couronnement d'une carrière

LIBRES PROPOS

La contestation universitaire et ses implications

2 - Déchéance récente de l'université

par Serge Losique

Comme l'université a dû improviser rapidement pour occuper ces armées de jeunes, on a introduit trop de sciences marginales sans avoir préparé au préalable de professeurs nécessaires, et sans avoir réfléchi aux besoins réels de la société. Ce changement a été brutal parce que l'université qui s'est toujours cramponnée dans un monde restreint de qualité, dans une tour d'ivoire, pour ainsi dire, s'est brutalement ouverte à tout le monde. Aujourd'hui, vous pouvez trouver n'importe quel cours au niveau dit universitaire, même pour préparer de bons cuisiniers! Le résultat de tout ça, c'est que l'université est devenue une sorte de bazar incroyable ou d'usine monstrueuse où l'étudiant en tant qu'individu est complètement perdu, lui qui pensait trouver la solution aux problèmes se posant à lui dans les maisons du haut savoir. L'étudiant alors n'est plus qu'un simple numéro où tout est automatisé. Tant de cours, tant de travaux pratiques, tant de dissertations, tant de livres à lire, tant de "séminaires", tant de présences, tant d'examen, tant de points obtenus grâce à la IBM... Des le départ on le noie dans tellement de livres qu'il ne se reconnaît plus de sorte qu'il perd la notion même de la raison pour laquelle il se trouve à l'université. Ce qui compte, c'est le mot université qu'on a collé à n'importe quelle camelote. C'est une dégradation totale du mot université, bref, une vache à traire. D'autre part, si vous êtes un peu connu, on s'arrachera votre personne pour vous décerner une vingtaine de doctorats "honoris causa". C'est honteux! L'université est devenue le supermarché où on achète facilement un diplôme qui vous permet de grimper dans l'échelle sociale. On dirait que c'est sa première raison d'être. Combien de gens vont-ils suivre un cours s'il ne donne pas de crédits, même s'il est donné par le meilleur professeur? N'est-il pas vrai que là aussi on suit la mythologie d'argent "better education, better money at the bank". Seulement, en visitant la banque, on a oublié l'éducation au cours de la route... Et c'est ce bas niveau matérialiste de la société qui a assassiné l'éducation universitaire. Ces armées de diplômés n'ont certainement pas créé un meilleur homme. J'aimerais bien me tromper, mais malheureusement les faits me prouvent le contraire.

quelque part à huis clos. Là c'est le jeu de l'intrigue et l'intérêt d'un groupe particulier qui se manifeste et pas nécessairement l'intérêt de l'université dans son ensemble encore moins de la communauté dans laquelle l'université se trouve. Une fois obtenue sa permanence (de trois à cinq ans d'enseignement), le professeur devient une sorte d'indéfectible, bref un mandarin du 20e siècle. D'ailleurs, il ne faut pas attendre si longtemps. Aujourd'hui, on ne peut plus engager un professeur pour une période probatoire de deux ans sans exposer l'université à des perturbations assez graves. Ces professeurs s'organisent immédiatement avec certains groupes d'étudiants, avec les mass média, et voilà on forge d'eux l'image de véritables universitaires injustement remerciés par une administration vieillotte et "réactionnaire" et toujours pour des histoires politiques. Comment alors demander à une administration ou à un département d'assumer sa pleine responsabilité académique aussi bien envers les étudiants qu'envers la communauté qui la soutient? Je ne défends ici aucune administration et beaucoup d'administrations sont stériles, qui doivent être changées. Mais la plupart du temps, elles sont impuissantes.

Il suffit aujourd'hui qu'un étudiant se réveille mal un matin et qu'en arrivant à l'université, il réclame la tête d'un professeur ou la tête de tout un département ou simplement l'abolition d'un cours qu'il juge inutile, et l'administration de céder immédiatement à sa requête! Le professeur, les autres qui sont impliqués, ça n'a aucune importance. Il n'aurait pas compris qu'on puisse même songer à refuser son geste comme irrationnel. Très souvent ce genre d'étudiant sait avant l'examen quelle note il mérite. "Je sais, professeur, que je mérite un "A", mais si vous ne me le donnez pas je suis fichu". Voilà, je suis automatiquement injuste! Donc, l'impuissance de l'administration devant les professeurs et leurs syndicats, l'impuissance ensuite des professeurs sérieux devant les étudiants qui à leur tour contestent ces professeurs. Sur beaucoup de campus certains professeurs sont soumis à une véritable inquisition de la part de groupes minoritaires. Comme au Moyen Âge, on accuse le professeur d'être sorcier et hop on le brûle par les moyens les plus ignobles! En somme, c'est de l'abus de la démocratie où il n'y a plus de responsabilité et où tout le monde est patron et personne n'a le pouvoir. Ou si l'on veut, chacun veut être chef de sa naissance. C'est l'image de notre société elle-même. Il n'est pas alors étonnant de voir tant d'universités à la recherche de présidents. Président-figurant, c'est tout ce qu'il peut être dans le climat d'aujourd'hui. Un homme responsable ne peut pas accepter ce rôle-là.

Prochain article: Par-delà la "politisation", il faudra opter pour une véritable politique universitaire.

bloc-notes

La fermeture du chantier de la Vickers

Le chantier de construction maritime de la Canadian Vickers doit être fermé au cours des prochains mois, et cette nouvelle annoncée par la compagnie mercredi représente pour environ 1,500 ouvriers la perte de leur emploi; de ce nombre, 1,000 ont déjà été licenciés en octobre dernier. Cette décision, qui suit la fermeture du chantier de la George T. Davie l'an dernier, pose une fois de plus le problème d'une marine marchande canadienne.

Un document préparé par la CSN affirme qu'en 1880 le Canada possédait la quatrième flotte marchande du monde en importance, avec 7,300 navires. Notre flotte des Grands Lacs compte 288 navires, mais nous n'avons pratiquement plus de marine marchande océanique. Cette situation est assez paradoxale, car notre pays est entouré de trois océans, le Saint-Laurent est un fleuve de grande importance qui pénètre profondément à l'intérieur du conti-

nent, et l'économie canadienne dépend dans une large mesure de son commerce extérieur.

Ce problème a fait l'objet de nombreuses études au cours des dernières décennies et l'on peut difficilement reprocher aux gouvernements successifs d'avoir ignoré ou négligé cette question. Durant la deuxième guerre mondiale, le Canada a construit une flotte marchande pour aider les pays alliés; mais dès la fin du conflit, on a jugé nécessaire de vendre ces navires; les conditions de vente ont été presque invraisemblables; prix très bas, crédit de 75% durant sept ans à un taux d'intérêt annuel de 3½%. Les acquéreurs de ces navires ont réalisé des profits considérables.

Rentabilité et concurrence

Le Canada possède de nombreux chantiers maritimes, dont les activités ont pu continuer, avec des hauts et des bas, mais qui ont perdu de nombreuses commandes ces dernières années; même des armateurs canadiens ont donné des commandes dans d'autres pays parce que la construction des navires leur aurait coûté plus cher au Canada.

Nous avons tout ce qu'il faut sur le plan technique pour construire une marine marchande que le transport des produits canadiens vers

l'étranger pourrait maintenir en activité, et une telle flotte marchande assurerait aussi l'activité des chantiers de construction maritime. Mais pour la marine comme pour les chantiers maritimes, les salaires payés au Canada sont plus élevés que ceux qui sont payés dans d'autres pays ou sur les navires inscrits dans des pays étrangers. La concurrence paraît donc impossible sans des subventions importantes du gouvernement fédéral.

L'illustration la plus évidente de ce problème c'est la vente en 1958 d'une douzaine de navires de la Canadian National Steamship. Cette société de la couronne avait conservé ces navires après la fin de la guerre, elle était subventionnée par le gouvernement canadien, mais on a jugé nécessaire de liquider la compagnie et de vendre les navires. M. Donald Gordon, qui était président de cette société, a témoigné devant un comité des Communes qui a discuté la question; il a dit que cette entreprise, même subventionnée par l'Etat, ne fonctionnait pas dans des conditions économiques saines.

La Canadian National Steamship était obligée d'assumer, pour les salaires et les autres conditions de travail, des dépenses plus élevées que celles qui existaient sur le plan international; ses navires avaient été immobilisés pendant des mois par des conflits de travail, et il y avait eu des actes de violence, en particulier à Montréal. Tout cela explique la décision de 1958, et aussi les réticences du gouvernement à s'engager plus avant dans une politique de subventions.

Un choix difficile

L'an dernier, la fermeture du chantier George T. Davie a eu lieu avant les élections fédérales et cette question prit une grande importance durant la campagne électorale. M. Jean Marchand, qui s'était d'abord prononcé contre la création d'une marine marchande, a par la suite nuancé son attitude en disant qu'il n'avait pas d'objection de principe à une telle marine, mais qu'il faudrait en payer le coût par des subventions élevées. Une enquête était en cours par la Commission fédérale des transports, et le ministre avait déclaré que si le rapport de la commission était favorable, il promettait d'appuyer la renaissance d'une marine marchande canadienne. Cet engagement conditionnel ne l'obligeait pas beaucoup.

Durant la même campagne, M. Marcel Faribault avait pris une attitude plus tranchée. Il affirmait que si le parti conservateur formait le nouveau gouvernement, il considérerait comme une priorité l'établissement d'une marine marchande pour le relèvement de l'économie canadienne, et qu'il faudrait prévoir des subventions pour arriver à ce but. Il blâmait les libéraux d'avoir réduit les subventions aux chantiers maritimes.

Ce problème comporte de nombreux aspects. Ainsi, l'on peut reprocher au gouvernement canadien

d'accorder aux navires du Royaume-Uni et d'autres pays du Commonwealth des privilèges qui rendent la situation encore plus difficile dans le domaine du cabotage, le seul domaine où le Canada possède encore une flotte marchande. Mais l'option majeure, en ce qui concerne l'établissement d'une marine océanique canadienne, c'est de peser les avantages que le pays pourrait en retirer en regard des subventions que les contribuables devraient payer à une telle industrie.

Une marine marchande apporterait au Canada des gains appréciables. Les frais de transport augmenteraient nos recettes, nos revenus personnels, ce serait aussi un appoint non négligeable pour notre balance des paiements internationaux; une telle marche créerait de l'emploi et assurerait l'activité des chantiers maritimes.

À la fin de la guerre, en 1944, un rapport recommandait au gouvernement fédéral de subventionner à la fois la construction des navires marchands, et aussi leurs opérations commerciales. On y notait que sans de tels stimulants le secteur privé ne manifesterait guère d'intérêt pour ce domaine devant la concurrence étrangère. Il faut admettre au départ que nos chantiers maritimes de même qu'une flotte de navires canadiens doivent et devront payer des salaires plus élevés que les entreprises concurrentes de nombreux autres pays.

L'aspect social

Il s'agit donc de déterminer si ces deux industries ou activités sont des éléments nécessaires à l'armature économique du Canada, au progrès industriel et commercial du pays, et dans quelle mesure le gouvernement doit les soutenir contre la concurrence étrangère. Jusqu'ici, les autorités fédérales ont jugé, après de multiples enquêtes et recherches que le coût des subventions nécessaires risquerait de dépasser les avantages économiques de telles activités, et qu'il était plus profitable de laisser le champ libre aux navires étrangers.

Devant le déclin constant de nos chantiers maritimes, et la menace de disparition d'un personnel technique qualifié qu'il ne serait pas facile de reconstituer plus tard, il convient sûrement d'examiner toute la question une fois de plus. Il ne s'agit pas uniquement de mesurer des gains et des pertes d'ordre financier, mais les aspects sociaux et humains du problème entrent aussi en ligne de compte. Le Canada a besoin d'emplois en nombre croissant, et ce n'est pas le moment d'augmenter le chômage déjà très lourd en laissant fermer des établissements industriels. Une planification saine peut tolérer la disparition d'une industrie jugée non rentable, mais à condition que des activités plus rémunératrices et plus profitables soient créées en même temps pour soutenir et stimuler la croissance économique.

P.S.

■ pensées pour notre temps

Le plus profond — et le premier — devoir civique est de ne pas être conditionné. Ce préalable est absolu. Il fonde la démocratie. Il n'exclut ni l'obéissance civique ni la participation politique...

Reflexions — Fragments de politique, par le docteur Jean-Louis Lévy, Le Monde, 9 avril 1969.

Faire de la politique, ce n'est pas maintenir l'ordre, c'est créer de l'ordre.

La métaphore de "corps social" est à sauver. Mais elle est trompeuse si elle n'est redressée: dans l'organisme vivant l'ordre est fonction, dans le corps social l'ordre est création.

Reflexions — Fragments de politique, par le docteur Jean-Louis Lévy, Le Monde, 9 avril 1969.

Un jour... les journalistes découvriront-ils que ce sont des organes vitaux du système nerveux social: le grand centre de convergence des messages sensoriels et de traitement de l'information?

Un jour... le pouvoir découvrira-t-il que — du flagelle primitif au cerveau humain — toute structure nerveuse est sensorielle, qu'elle "sécrite" du mouvement informé? On ne peut la gorger d'informations et la priver en même temps de moyens de réponse et d'expressions.

Reflexions — Fragments de politique, par le docteur Jean-Louis Lévy, Le Monde, 9 avril 1969.

Il y a une pyramide de besoins humains. La base est le besoin de sécurité. Le premier étage est le besoin de dialogue et de participation. Le second étage: le besoin de signification. Le sommet: le besoin de créativité.

Cette belle pyramide repose sur le sol.

le besoin d'être reconnu (reconnu semblable, reconnu différent, reconnu unique).

On peut mélanger les "cubes". On peut les disposer autrement. On peut les appeler d'un autre nom. On ne peut rien construire de durable sans ces éléments.

Reflexions — Fragments de politique, par le docteur Jean-Louis Lévy, Le Monde, 9 avril 1969.

Qui pourrait oublier que notre société a été conçue, pensée réalisée par et pour un homme-type: le Blanc — Mâle — Adulte — Chrétien?

Cet ensemble exclut ou laisse en marge les sous-ensembles suivants: Non-blanc; Non-mâle; Non-adulte; Non-chrétien.

Mais l'adulte ne paraît son développement que s'il vit dans un milieu hétérogène ou coexistent, en proportions équilibrées, les âges, les sexes, les ethnies, les cultures, les professions, les tempéraments différents.

Reflexions — Fragments de politique, par le docteur Jean-Louis Lévy, Le Monde, 9 avril 1969.

Avec l'homme apparaît un quatrième règne, le règne des idées. Il a tous les attributs des autres règnes. Mais le critère de survie des espèces mentales est moins sévère que celui des espèces biologiques. Toute idée est viable qui est non pas vraie, ou nécessairement vraie, mais incarnée (par un homme ou par un groupe humain historique).

D'où ce paradoxe: l'idée fausse existe. L'homme produit (et reproduit indéfiniment) des idées fausses, comme il produit des objets d'art ou des objets fabriqués.

Reflexions — Fragments de politique, par le docteur Jean-Louis Lévy, Le Monde, 9 avril 1969.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trouver: Arthur Lefebvre

TELEPHONE: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., 4130 rue Saint-Vincent, LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. Ailleurs au Canada, par la poste: 12 mois: \$25.00; 6 mois: \$13.00; 3 mois: \$8.00. À l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$25.00. Edition du samedi: 12 mois: \$9.00.

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no-0858.

des idées

des événements

des hommes

Le problème fiscal québécois

2- L'impuissance présente d'Ottawa et l'action que devrait entreprendre le Québec

par CLAUDE LEMELIN

● Deuxième tranche d'un exposé préparé à l'occasion du troisième congrès constitutionnel du Nouveau parti démocratique du Québec, tenu à Montréal du 16 au 19 mai 1969.

La politique économique poursuivie par le gouvernement central depuis quelques années a resserré encore l'état financier qui paralyse les administrations publiques québécoises. D'abord, Ottawa a, à toutes fins pratiques, renoncé depuis 1962 à la politique monétaire comme instrument de gestion économique interne. Cette année-là, le taux de change du dollar canadien, jusqu'alors fluctuant, a été fixé par convention avec le Fonds monétaire international à 925 dollars (USA); trois ans plus tard, sous la pression de Washington, les réserves canadiennes de devises étrangères ont été plafonnées à \$2,55 milliards (USA). Le ministre fédéral des finances annonçait il y a quelques semaines que ce plafond avait été levé; mais en contrepartie, Ottawa s'est engagé à imposer divers contrôles administratifs sur les entrées de capitaux au pays et à investir une proportion indéterminée de ses réserves de change dans des obligations du gouvernement américain — ce qui revient au même.

L'effet négatif de deux conventions internationales

Compte tenu de la structure des paiements extérieurs du Canada — déficit important au compte courant, que doit compenser un surplus au compte capital — ces deux conventions monétaires ont eu pour effet

de neutraliser à peu près complètement la Banque du Canada. Certes, celle-ci peut toujours augmenter ou contracter la masse monétaire ou le crédit et imprimer par conséquent un mouvement en baisse ou en hausse aux taux d'intérêt. Mais ce n'est plus principalement pour maintenir le plein emploi, le taux de croissance ou la stabilité des prix qu'elle le fait: c'est pour attirer au pays les capitaux que requiert l'équilibre des paiements extérieurs, envers et contre une hausse tendancielle des taux d'intérêt aux États-Unis et en Europe qui les incite à ne pas s'exporter.

Il y a plus. Dans une large mesure — et la situation des gouvernements provinciaux le démontre — un gouvernement qui n'a pas de politique monétaire ne peut non plus avoir de

politique fiscale. En d'autres mots, il lui est difficile de faire varier ses dépenses et ses recettes fiscales en fonction des besoins de l'économie générale, puisque le financement de son déficit est subordonné aux tensions qui se manifestent sur les marchés de capitaux, ces tensions étant elles-mêmes fonction, en premier lieu de la demande privée de capitaux et, en deuxième lieu, de l'expansion monétaire compatible avec l'équilibre des paiements extérieurs.

La camisole de force de M. Benson

C'est de ce côté qu'il faut chercher l'explication du retournement à première vue aberrant de la politique fiscale lors du dernier budget fédéral. Parce qu'il n'a pas de politique monétaire, Ottawa ne pourrait se permettre un déficit budgétaire que s'il y avait des liquidités excédentaires sur le marché des capitaux, à un taux d'intérêt donné. Or, la demande privée de capitaux était particulièrement forte à l'heure actuelle, le trésor fédéral ne parviendrait pas à emprunter les sommes dont il aurait besoin pour encourir un déficit de plein emploi. M. Benson n'avait donc d'autre issue que de boucler son budget et M. Trudeau de prêcher à un nombre croissant de chômeurs les vertus de l'équilibre budgétaire.

En somme, le gouvernement du Canada n'a plus de prise sur l'économie canadienne, qui va un peu "va comme je te pousse": la recrudescence simultanée de l'inflation et du chômage en est l'indication la plus flagrante. Et les Québécois font doublement les frais de cette véritable mise en dérive de l'économie: d'abord parce que l'aggravation du chômage, pour des raisons structurelles, y est plus marquée qu'ailleurs; ensuite parce que son gouvernement, plus encore que ceux des autres provinces, ne peut emprunter les sommes dont il aurait besoin pour financer ses programmes de dépenses (rappelons à cet égard l'écart qui sépare depuis toujours le rendement des obligations québécoises et des obligations ontariennes; rappelons aussi la désaffectation du marché torontois à l'endroit des obligations québécoises).

L'action possible du Québec

Que faut-il conclure de cette analyse? Que le gouvernement du Québec, dans l'intérêt des Québécois comme des autres Canadiens, devrait prendre d'assaut et contester par tous les moyens possibles l'orientation actuelle de la politique économique fédérale et l'organisation des finances publiques au pays qui permet à Ottawa de la maintenir impuissant. Plus précisément:

1- Sans renoncer à obtenir un partage de l'assiette fiscale plus favorable aux provinces, Québec devrait réclamer que les dettes provinciales soient incorporées à la dette publique, pour fins de gestion macro-économique. En pratique, cela voudrait dire:

a) que les opérations d'open-market, par le truchement desquelles la Banque du Canada développe ou contracte le crédit, se feraient tant avec des obligations fédérales qu'avec des obligations provinciales, ce qui inciterait les banques à détenir davantage de celles-là;

b) que la Banque du Canada agirait comme acheteur de dernier ressort des obligations provinciales, comme elle le fait déjà pour les obligations fédérales;

c) que les taux d'intérêt et par conséquent l'état des marchés de capitaux cesseraient d'être primordiaux dans l'établissement des programmes d'emprunt des provinces. Seuls leurs besoins et la conjoncture économique leur prescriraient alors d'emprunter ou de taxer plus ou moins.

2- En contrepartie, le Québec, comme les autres provinces, devrait se plier à une coordination beaucoup plus rigoureuse des finances publiques au pays. Il ne s'agirait pas seulement d'établir des priorités conjuguées de dépenses, l'objectif principal que le comité fédéral-provincial des ministres des finances semble avoir tenté jusqu'ici de poursuivre — sans grand succès d'ailleurs. Il s'agirait d'abord de fixer chaque année le montant global des dépenses publiques au niveau du plein emploi; de déterminer ensuite, en fonction de la conjoncture économique, dans quelle proportion ces dépenses devraient être financées par l'impôt ou par l'emprunt; de répartir enfin entre le gouvernement fédéral et les provinces d'abord,

entre les provinces elles-mêmes ensuite, d'après la règle équilibrée ou autrement (on pourrait fort bien concevoir, par exemple, un financement plus marqué par l'impôt dans les provinces plus riches) les hausses d'impôts ou les émissions d'obligations qui incomberaient à chacun.

3- Le gouvernement du Québec devrait presser le gouvernement central de réactiver dans les délais les plus brefs sa politique monétaire. Il y a deux façons d'y parvenir: laisser fluctuer le taux de change — soit revenir à la situation qui prévalait avant 1962 — ou imposer le contrôle des changes. La province y gagnerait doublement. En effet, Ottawa pourrait alors poursuivre sans interruption une politique de plein emploi, dont le Québec bénéficierait plus que les autres provinces, puisqu'il détient le "championnat" du chômage au pays. De plus, une politique de plein emploi implique nécessairement l'aisance monétaire, donc des taux d'intérêt moins élevés qu'à l'heure actuelle. Le financement par emprunt du gouvernement du Québec et des collectivités locales s'en trouverait d'autant facilité.

4- Enfin le Québec devrait abandonner à Ottawa sa compétence en matière de contrôle des prix et inciter les autres provinces à faire de même; Ottawa ne pourrait plus ensuite invoquer l'inflation pour justifier des mesures déflationnistes. Exception pourrait être faite des biens et services assujettis à une réglementation provinciale; et ce transfert de compétence n'aurait pas à être sans contrepartie — Ottawa pourrait par exemple se retirer simultanément du domaine de la sécurité sociale.

Certes, les hantises inflationnistes des milieux économiques fédéraux ont quelques choses d'excessif; certes, un gouvernement central qui aurait recouvré tous ses pouvoirs monétaires et fiscaux serait en bien meilleure posture pour baisser le taux d'inflation sans ralentir l'économie; certes, un taux de change fluctuant ou le contrôle des changes réduirait de beaucoup les effets nocifs de l'inflation sur la position concurrentielle des exportateurs canadiens et ultimement sur l'équilibre des paiements extérieurs.

Mais il ne faut pas minimiser l'importance d'un contrôle administratif sur les prix comme instrument de gestion macro-économique. Dans une large mesure, l'inflation est un phénomène structurel dans les économies modernes, caractérisées comme elles le sont par la prédominance des oligopolies et des situations de concurrence monopolistique comme structures de marché — soit d'entreprises qui ont un pouvoir autonome sur les prix. Plutôt que de tenter de juguler l'inflation par des contrôles macro-économiques, il vaudrait souvent mieux s'accommoder — en indexant au coût de la vie les salaires, les prestations sociales, et le reste. Mais il serait sans doute très utile, de temps à autre, de pouvoir geler ou limiter la hausse de tels ou tels prix ou salaires. Et aussi longtemps que l'ensemble économique canadien sera ce qu'il est — ce qui comprend certaines versions de la souveraineté-association — seul un gouvernement central pourra assumer efficacement de telles interventions.

Vous êtes bien là,



au Pub sur le Parc

... un coin idéal pour échapper aux tracas du jour et retrouver le confort et la sympathie.

Hôtel Laurentien
Hôtels et motels Sheraton
Un service international

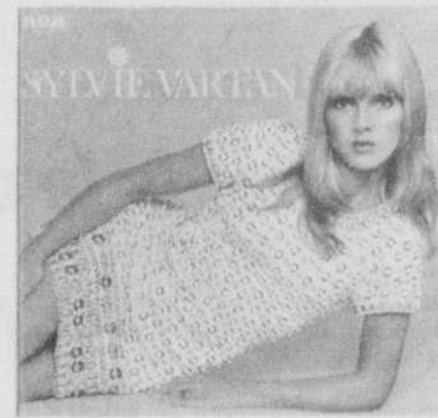
S'il faut en croire certaines réclames parues dans les journaux récemment, le coût de cet album s'élèverait à \$56.00. S'agit-il d'une erreur ou de fausse représentation? Nous vous certifions que le prix courant de ce même album n'est que de \$29.98 - et nous vous l'offrons pour

\$18.98



ALBUM DE LUXE SKL 101/8 (ÉDITION CANADIENNE) STÉRÉO
LES NEUF SYMPHONIES DE BEETHOVEN
HERBERT VON KARAJAN

et
LA PHILHARMONIQUE DE BERLIN
PRIX BERTRAND \$18.98



PCS-1219 Stéréo - Sylvie Vartan & The Sound of Music
tous ses autres disques.

PRIX BERTRAND \$3.29



LSOD-2005 Stéréo - The Sound of Music, Bande originale du film.

Prix courant \$7.29
Prix Bertrand \$4.49



PCS-1172 Stéréo - Ballet folklorique de Mexico & tous les disques de folklore
RCA.

PRIX BERTRAND \$3.29



LSP-4045 Stéréo - Jose Feliciano & tous les disques populaires RCA.

PRIX BERTRAND \$3.29



LSO-1150 Stéréo - Hair version "Broadway" originale.

Prix courant \$6.29
Prix Bertrand \$3.89



PCS-1214 Stéréo - Vicky & tous les disques français RCA.

PRIX BERTRAND \$3.29



- 1) Marquise des anges Vol. 1
- 2) Marquise des anges Vol. 2
- 3) Angelique et le Roy
- 4) Indomptable Angelique
- 5) Angelique se révolte
- 6) Angelique et son amour
- 7) Angelique et le nouveau-monde
- 8) La tentation d'Angelique

chaque volume
vendu séparément

\$3.80

BERTRAND - C.P. 84, Place Bonaventure - Montréal 114.

Veuillez m'expédier:

NOM
ADRESSE
VILLE
COMTE
CI-INCLUS UN ACOMPTE DE: \$.....

BERTRAND PLACE VILLE MARIE - MONTRÉAL 113
PLACE BONAVENTURE - MONTRÉAL 114

lettres au Devoir

Sur une critique de l'impôt personnel

Je différais d'opinion avec les quatre lecteurs de Québec (Alain Marcoux et Robert Trudel, étudiants, Yves Mailhot, économiste, et Lionel Beaudoin, fonctionnaire) dont le DEVOIR publia le 10 avril dernier, le "Point de vue" sur ce qu'ils appelaient "la taxation des petites épargnes".

Traitant de l'obligation des institutions financières de déclarer les intérêts payés à leurs clients à compter de \$10, "en vue d'assujettir à l'impôt ces modestes apports aux revenus des particuliers", ils accusèrent le fisc fédéral d'ignorer les "conséquences économiques d'un tel impôt avant de le décréter".

Or le ministère des finances n'a nullement eu à décréter un nouvel impôt. Un règlement administratif stipulait que les institutions versant des intérêts aux particuliers devaient envoyer la liste des montants versés à partir de \$100. On a jugé à propos de réduire ces montants à déclarer à \$10. La loi de l'impôt ne fut pas modifiée par une nouvelle taxe.

Ce changement fut justifié par le manque de civisme d'un trop grand nombre de contribuables qui ne déclarèrent jamais les intérêts reçus au-dessous de \$100. On m'a dit qu'un quidam de Montréal avait une vingtaine de comptes de banque ou de caisse populaire de manière qu'aucun intérêt ne pût être inclus dans les déclarations envoyées au fisc avant 1968. Combien d'autres firent ainsi qu'ils eussent un deux ou plusieurs dépôts. On aurait pu limiter le minimum à 40 ou 50 dollars, mais des fraudeurs auraient doublé les multiples placements ou dépôts afin d'être taxés le moins possible.

La "Réponse à quatre lecteurs" parue dans le DEVOIR du 12 courant est justifiée. Téléphonez! Demandez qualification de consciencieux, les gens "qui ont régulièrement déclaré ces revenus de \$1 à \$100 avant 1968. Je diffère d'avis avec lui quand il prétend qu'ils seraient les seuls "gens honnêtes".

J'ai toujours déclaré l'intérêt reçu de ma banque (moins de \$100) mais pas celui de mon dépôt à la Caisse populaire paroissiale, va-

riant entre 50 et 90 dollars. C'était ma façon de protester contre la politique fiscale anti-sociale du gouvernement fédéral qui n'a pas haussé l'exemption des ménages à \$4,000 et celui des célibataires à \$2,000. Il taxe une partie du minimum qu'il faut dépenser pour vivre. De plus, il limite l'exemption des sommes versées aux institutions charitables ou hospitalières à 10% du revenu net alors qu'aux États-Unis, elle est de 20%. C'est un peu justifiable au temps où des curés et autres distributeurs de reçus de complaisance en accordaient sans égard au montant réellement versé aux œuvres de charité. Des "cochons de payant" auraient eu le culot de s'en faire donner jusqu'à 20% du revenu net si cela eût été autorisé. Actuellement toute remise de reçus est bien réglementée. Les "taxes" d'Ottawa ne se soucient guère d'imposer la partie du revenu des âmes charitables qui versent bien au-delà du 10% toujours mesquinement maintenu.

Lucien LUSIGNAN
Ottawa, 13-5-69

Prenons le 10

Non mais c'est le bouquet. M. Pierre Duneau qui chante les louanges du canal 10! Décidément... Je ne reproche pas tellement au 10 sa piètre qualité d'émissions, qui n'est guère pire que celle du 2. Non. C'est plutôt l'omission (que l'émission). C'est plutôt en comparaison de ce que le 10 pourrait et devrait être.

Oh! Ce n'est pas la faute à ses propriétaires. Ils sont là pour faire la piastre. Et c'est justement ce qui est inadmissible, révoltant. Ce fantastique instrument d'éducation populaire qu'est la TV, ce façonneur de comportement humain, ce manipulateur de matière grise, ne doit pas être laissé entre les mains des faiseurs de piastres. On a le devoir strict de l'utiliser pour l'éducation populaire.

Qui a ce devoir? Pas les propriétaires du 10; ils n'en ont que le devoir moral, ce qui ne compte pas. L'État a ce devoir. Lui qui est là pour le bien commun.

Et le président du CRTC à l'insouciance d'ajouter qu'il se fait laudateur du 10 à cause de sa cote d'écoute. Bien sûr: le peuple aime

se repaître de sottise. Est-ce une raison pour la lui servir? A-t-on remarqué que depuis toujours la cote d'écoute des postes de radio est en relation directement proportionnelle avec leur bêtise? Le parallèle est rigoureusement exact, de CBF jusqu'à CJMS.

En toute logique il n'y a rien de privé dans une affaire comme CPTM. Les ondes sont propriété publique. La TV est un service public. Les sommes énormes en jeu sont de dimension publique et non privée. L'influence réelle et possible sur la population est du domaine public et ressortit du bien commun, une fonction ou un attribut de l'État.

Quebec doit nationaliser de toute urgence le canal 10. C'est une priorité. Ça ne saurait attendre. Ça va coûter cher? Pas tellement: nous verserons aux investisseurs leur mise initiale avec un intérêt normal, voire même généreux. Bien sûr ça n'aura rien de commun avec la plus-value scandaleuse réalisée, mais ce sera justice.

Nous n'avons pas juridiction? Ça relève d'Ottawa? La belle af-

faire. Au diable Ottawa. Depuis 200 ans qu'Ottawa nous maintient en infériorité, il ne va pas tout à coup se mettre à nous affranchir. D'ailleurs Radio-Canada s'est lancée contre le 10 dans la bataille de la cote. C'est à qui fera le plus de profit. Prenons le 10. Utilisons-le pour l'éducation populaire, ce qui n'en fera pas un poste ennuyeux, au contraire. Ça ne coûte pas plus cher d'offrir intelligemment que bêtement.

L'histoire nous présente des réformateurs qui ont transformé la mentalité de leur peuple en quelques années. Nous qui avons la télévision, si ça allait ne nous prendre que quelques mois à faire du monde avec les Québécois! D'abord faire voir au citoyen sa condition, le faire vouloir en sortir plutôt que de l'y enfoncer entre autres par une réclame abusive, lui faire désirer les réformes et y participer. Ainsi le Québec sera le premier pays à faire sa révolution (non plus tranquille quoique pacifique) par le moyen merveilleux de la télévision.

BRUNO COLPRON
Montréal, 15-5-69

Conscience ou "nombril du monde"?

Monsieur le Directeur,

Je vois dans votre édition du 8 mai que l'on menace de vous identifier au misérable individu que je suis parce que vos éditeurs ne sont pas favorables au "bill" de l'avortement.

Je suis vraiment désolé que l'on vous place ainsi en compagnie d'un

extrémiste alors que vous n'en êtes pas un.

Pourtant quand je réfléchis sur mon étiquette d'extrémiste, je constate qu'elle est due au fait que je préconise une solution politique radicale qui ferait mourir la Con-fédération pour sauver le Québec. On dit même que c'est une solution de désespoir. Soit, mais pas moi.

Je m'étonne cependant que des individus puissent se sentir parfaitement assis dans le centre du bon sens, au point de "r'louer" dédaigneusement à l'extrémisme où je

suis, tout en préconisant de faire mourir un fœtus pour préserver la santé d'une mère. Pourtant cette solution consiste bien à couper un fœtus de sa racine: c'est littéralement radical et cela procède également d'un manque de confiance en l'avenir.

Que des personnes comme le Dr Maurice Jobin et la doctoresse Fortier du "Collège Royal" puissent ainsi avancer de telles solutions, en champions de la pensée et du progrès, et personifier le dénominateur commun de l'opinion publique, c'est là un phénomène qui confond l'intelligence d'un "cave" comme moi.

Monsieur le directeur, je n'y vois qu'une seule explication: ils sont non seulement la conscience du peuple, mais aussi le "nombril du monde".

Il leur reste à prouver que l'avortement n'est pas le massacre d'un être humain, et que d'autre part, l'avortement provoqué peut avoir des effets thérapeutiques valables.

Ni eux, ni personne n'a jamais pu établir ces preuves. Pour le faire, il serait important que les Drs Jobin et Fortier parlent un peu moins et étudient un peu plus. Ainsi ils seront moins portés à s'enfoncer le chapeau sur la tête quand ils entendront parler de "faux docteurs".

Mais s'il y en a qui parlent trop, je trouve qu'il y en a, qui de ce temps-ci, étudient trop et ne parlent pas assez. Je veux nommer en particulier, mon concitoyen d'origine et ex-président national de la Jeunesse étudiante catholique, l'hon. Gérard Pelletier, dont le silence sur le bill de l'avortement est de plus en plus lourd et mystérieux.

Il est temps que je me retire, loin loin à droite, dans le fond des Bois-Francs où sont mes dossiers, mes livres et mes nombreux enfants. Car je ne joue pas au golf ni ne placote contre l'assurance-santé.

René Jutras
Victoriaville, 9-5-69.



QUELLE EN EST LA RAISON?

MANDIJA ST-DAVID est de loin le sauternes le plus populaire au Québec.

Il ne se vend pas dans une bouteille de forme spéciale. Il ne porte pas l'étiquette d'un vin "importé". La raison de sa grande popularité doit donc être le vin, par lui-même. N'est-ce pas là une bonne raison pour l'essayer?

Vins Brights
La seule maison vinicole canadienne du Québec.

LaSalle
Chef Bruno vous suggère
aujourd'hui
Le vol au vent aux pétoncles \$1.95
Prix incluant
Potage
Dessert
Café ou Thé
Servi midi
"Le Cavalier" en bas o
Hôtel de la Salle
1240 Rue Drummond
Téléphone 866-6492
STATIONNEMENT GRATUIT



L'Association du barreau canadien a présenté hier un mémoire au comité parlementaire de la justice, mémoire dans lequel elle se dit en faveur d'accorder à la police des pouvoirs restreints quant au recours aux méthodes d'écoute électronique. Le président de l'association, M. J.-J. Saucier, de Calgary, a révélé qu'un débat très animé avait précédé l'adoption de la résolution sur laquelle le mémoire a été émis. Notre photo représente, de gauche à droite, MM. R. C. Merriam, d'Ottawa, secrétaire de l'association, J.-J. Saucier et

Don Tolmie, président du comité parlementaire. Ce comité prépare l'ébauche d'un projet de loi fédérale qui, fort probablement, rendra l'écoute électronique illégale dans tous les cas, sauf en ce qui concerne les enquêtes policières. On cherche surtout à établir jusqu'à quel point la police peut être autorisée à recourir aux méthodes d'écoute. Le 3 juin, la société Bell Canada fera une démonstration des méthodes d'écoute électroniques devant le comité.

(Téléphoto PC)

Un jugement de la Cour d'appel

La fonction première de la peine: protéger la société ou rééduquer?

par Normand Lépine

A la dernière Conférence de l'Association canadienne pour la santé mentale, un participant au panel sur la justice, soulignait qu'on a trop longtemps considéré qu'il fallait protéger la société contre les criminels; qu'on devrait peut-être repenser la philosophie des sentences et songer davantage à protéger les criminels contre la société dont ils sont le produit. Un jugement récent de la Cour d'appel du Québec illustre assez bien ce dilemme devant lequel se trouve un tribunal lorsque vient le moment d'imposer une sentence: La Reine C. D.R., no 2886.

D.R. a été trouvé coupable, le 20 septembre 1968, par un juge de la Cour des Sessions de la Paix, d'une accusation de vol (\$500) par effraction. Il a été condamné à six mois d'emprisonnement.

En rendant sa sentence, le

juge de première instance s'est exprimé ainsi:

"Je vais vous condamner à six (6) mois de ce jour et c'est une sentence fort clémente, vous allez profiter de ce repos pour vous concentrer et décider de gagner votre vie par votre métier au lieu de par le crime."

La Couronne en a appelé de cette sentence, prétendant qu'elle était insuffisante et ne servait nullement les fins de la justice, en regard à la gravité de l'offense et au casier judiciaire de l'accusé.

Le juge de première instance a aussi expliqué:

"Qu'il s'agit d'un jeune homme de 22 ans, lancé dans la rue, sans ressources, tout jeune encore, il a commis des crimes pour se procurer des ressources. Il est indiscutable que les gestes de l'intimé constituaient des crimes pour lesquels il devait être puni. Considérant le fait qu'il n'avait pas, alors, de dossier

judiciaire, le procureur de la défense affirme, avec force, que la justice n'a donné aucune chance à ce jeune accusé; en plus des représentants de l'avocat de la défense, l'accusé lui-même, s'adressant à la Cour, affirme qu'il n'a jamais eu de chance, ni pour obtenir du travail, quand il en demandait, ni pour bénéficier de la clémence de la Cour, quand il en était à ses premières expériences criminelles; son procureur m'affirme, qu'en dépit de difficultés considérables, il n'a cessé de rechercher du travail, et que très bientôt, ses efforts seront couronnés de succès."

En 1964, le dossier de D. R. révèle trois accusations de vol par effraction et une de vol simple pour lesquelles il purgea une sentence de deux ans de prison.

Libéré en mars 1967, deux accusations de complot furent portées contre lui en juin et il se vit imposer une sentence de six mois.

La Cour d'appel, (notes du juge Taschereau) souligne que "le juge de première instance semble avoir voulu imposer à l'inculpé une sentence minimale pour contrebalancer celles qui ont été rendues dans le passé contre D. R. et qu'il croit avoir été exagérées."

La Cour d'appel se divisa. Trois juges, Taschereau, Rivard et Brossard, substituèrent à la sentence de six mois une peine de 2 ans de prison; deux autres, les juges

Montgomery et Hyde, auraient substitué à la peine de six mois imposée par le juge de première instance une condamnation plus complexe: soit que l'accusé signe une reconnaissance de dette pour le montant du vol (\$500) sans garantie, qu'il garde la paix pendant deux ans et pendant cette période qu'il se rapporte régulièrement à un agent de probation.

Le jugement majoritaire, rendu par le juge Taschereau, souligne d'une part que l'appelant était passible de l'emprisonnement à perpétuité pour son vol et que "dans les circonstances révélées par le dossier, une sentence de six (6) mois d'emprisonnement n'est pas de nature à décourager ceux qui seraient tentés de commettre des crimes semblables dans l'espoir de bénéficier à leur tour, d'une trop grande clémence de la part du tribunal." D'autre part, il précise que "la société doit, et cela de plus en plus, être protégée contre des actes de la nature de ceux commis par l'intimé."

Le juge Montgomery, jugement minoritaire, explique pour sa part que si D. R. était remis en liberté, dans les circonstances, il y a bon espoir qu'il devienne un membre utile de la société; si cependant, il est renvoyé au pénitencier, il est probable qu'il en sortira pire qu'avant, un criminel endurci.

"Je suis d'avis, dit le juge Montgomery, qu'il y a plus de danger pour la société s'il est renvoyé en prison que s'il est remis en liberté, car rien dans son dossier n'indique une propension pour les crimes de violence."

Deux sentences différentes, deux conceptions différentes de la fin que doit servir une peine; d'une part, le jugement majoritaire considère que la sentence imposée servira 1) à décourager ceux qui seraient tentés de faire la même chose et 2) à protéger la société. D'autre part, le jugement minoritaire estime que la sentence devant être imposée doit d'abord servir à la réhabilitation de l'accusé lui-même; il croit qu'en réhabilitant l'accusé, on a plus de chances de protéger la société contre lui.

Amendement au code criminel

Ottawa veut interdire les paris mutuels hors pistes

OTTAWA (Le Devoir) — Le ministre de la justice, M. John Turner, a présenté hier une modification au code criminel traitant des paris en dehors des pistes.

La modification proposée a pour objet de déclarer qu'il est illégal pour une personne de placer un pari pour le compte d'une autre personne moyennant une contre-partie; elle est tout particulièrement destinée à restreindre les prises de paris sur les courses de chevaux aux pistes mêmes en édictant que les paris pris en dehors des pistes sont illégaux.

Avant 1967, on pensait, d'une façon générale, qu'il était illégal d'exploiter ce que l'on appelle communément un service de pari mutuel en dehors des pistes. En bref, cette activité se ramène à ceci: moyennant un droit qui varie avec le montant de l'argent joué, des fonds sont recueillis par des "courtiers de pari mutuel", en dehors des pistes de courses, et envoyés à l'hippodrome pour être placés au pari mutuel.

En juillet 1967, M. Robert Gruhl de Welland, qui estimait que les dispositions du code criminel n'interdisaient pas un service de messages de ce genre — en cela, son point de vue a été consacré judiciairement — devait se livrer à ce genre d'activité dans cette ville. Il fut accusé de courtage illégal mais il devait bénéficier d'un non-lieu. La couronne a interjeté appel devant la cour d'appel de l'Ontario; je puis demander l'autorisation d'en appeler à la cour suprême du Canada.

Tandis que la demande d'autorisation d'en appeler à la Cour suprême était pendante, les procureurs généraux de l'Ontario, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique ont, en février dernier, contacté le ministre de la justice et l'ont pressé, au cas où la demande d'autorisation serait rejetée, ou si celle-ci étant acceptée, l'appel était rejeté, d'introduire une législation pour modifier le code criminel, en conséquence.

On a fait valoir qu'il est facile d'adapter cette activité pour en faire un excellent écran pour couvrir la prise illégale de paris par des bookmakers et que pour cette raison on devrait l'interdire. On a fait valoir également que le commerce des bookmakers est une forme lucrative de l'activité criminelle et présente de l'attrait pour le crime organisé. Comme il incombe aux procureurs généraux provinciaux d'appliquer les dispositions du code criminel relatives aux paris illégaux, leurs avis en la matière ont évidemment un poids considérable.

On convint, à la réunion, que si la Cour suprême du Canada ne devait pas modifier le jugement de la cour d'appel de l'Ontario, de solliciter les avis des sept autres procureurs généraux provinciaux. La demande d'autorisation d'appel fut rejetée le 17 février et c'est le 7 mai que l'on a reçu les dernières réponses des provinces. Les procureurs généraux des provinces sont unanimes pour recommander que le code criminel soit modifié de manière à interdire les paris en dehors des pistes.

M. Turner a déclaré hier: "La législation proposée interdira de façon absolue de placer des paris pour le compte d'une autre personne moyennant une contrepartie." Il a ajouté: "Je suis tout prêt à tenir compte, cependant, après consultation des provinces, de toutes les observations qui pourraient être présentées dans l'avenir en vue de modifier la loi plus avant, afin de permettre la tenue de paris en dehors des pistes sous le contrôle d'un système d'autorisation provinciale: je souleverai cette question lors de la conférence des commissaires

sur l'uniformité, à l'automne prochain.

A cet égard, les procureurs généraux des provinces, qui ont évoqué expressément l'opportunité d'un système d'autorisation au cours des consultations mentionnées plus haut,

s'étaient opposés à une telle mesure, — au moins pour l'heure présente. On devrait garder à l'esprit, néanmoins, que le bill omnibus modifiant le Code criminel (C-150) prévoit la tenue de systèmes de loterie en vertu d'autorisations

provinciales, et il se peut qu'à la lumière de l'expérience acquise de la sorte dans la gestion de ces systèmes d'autorisations, les provinces reconsidèrent l'opportunité d'envisager la tenue de paris en dehors des pistes.

Colloque libéral sur la révision du rôle du député

OTTAWA (DNC) — Les députés libéraux vont tenir les 20, 21 et 22 juin prochain dans la capitale un colloque sur le rôle des députés libéraux.

La nouvelle a été annoncée par le président du caucus M. Gérard Laniel.

Il a motivé cette décision en évoquant les nouveaux règlements de la Chambre, les modifications dans le système des comités, la nécessité de communications plus étroites et plus fréquentes avec la population comme autant de facteurs d'une révision du rôle du député.

"Tous, a-t-il ajouté, sentent le besoin d'une plus grande spécialisation et d'une meilleure coordination de leurs efforts."

En outre, "la structure et les services du parlement canadien ont été institués à dit M. Laniel à un moment où la fonction de député était une position à temps partiel, alors que la participation des députés était beaucoup plus restreinte, tant sur le plan législatif qu'au niveau des comités".

Notant que les circonstances ont changé, M. Laniel a dit que le colloque fournirait peut-être aux députés la réponse à leurs interrogations.

Le colloque prendra la forme de séminaires auxquels participeront députés et ministres ainsi que le premier ministre. Ces séminaires porteront sur les thèmes suivants:

"Le député et les comités permanents de la Chambre des communes;

● Le député, le caucus et les comités de caucus;

● Le député et ses relations avec le cabinet et la fonction publique;

● Le député à la Chambre des communes;

● Le député, le représentant.

Après un an de gouvernement Trudeau, le renforcement con-

sidérable de l'exécutif, les nouvelles règles de discrétion qu'on observe dans l'administration, les députés libéraux ont l'air de trouver de plus en plus difficile l'accès à la fonction publique aussi bien qu'au bureau du premier ministre.

Le premier ministre avait souhaité au début de son mandat que le caucus se réforme de façon à pouvoir participer

étroitement et avec plus de compétence à l'élaboration des politiques. Ce rêve ne s'est pas réalisé, bien au contraire. On a l'impression que les réunions du caucus deviennent de plus en plus des séances de "chialage" qu'elles étaient durant tout le régime Pearson.

Toute la législation échappe ainsi aux députés.

Pour éviter cette situation, les autorités du parti auraient suggéré aux députés, au début de la session, de réformer l'appareil du caucus et d'en aligner plus étroitement les structures sur les fonctions des différents comités de la Chambre.

Les députés auraient rejeté cette réforme.

Mais ayant acquis un an d'expérience additionnelle, peut-être sont-ils prêts à revenir sur leur décision ou, à tout le moins, à considérer d'autres réformes qui les sortiraient de la confusion des réunions du caucus et qui leur permettraient peut-être d'amorcer des carrières de législateurs un peu plus spécialisées et capables de faire face aux exigences d'un parlementarisme moderne.

CUISINE FRANÇAISE • LICENCE COMPLETE
RESTAURANT

Chez Son Père

M. François Bouyeux, prop.

DINERS D'HOMMES D'AFFAIRES

A PARTIR DE 11 H 30

OUVERT JUSQU'À 2 H DU

MATIN

FERME LE DIMANCHE

TOUJOURS A LA

MEME ADRESSE:

907, boul. St-Laurent

TEL.: 861-5861

Au pied de cochon

vous offre à \$3.50

ENTREE DE PATE A L'AIL, MAISON
TRANCHE DE ROAST BEEF AU JUS OU
FILET MIGNON AUX CHAMPIGNONS FRAIS
POMME DE TERRE — SALADE DE SAISON

Cuisine sous la direction de
Mme Gabrielle Godineau
1449 rue Metcalfe — Rés.: 849-2195
American Express — Diner's Club
Carte Blanche — Chargeur

DUBO DUBON DUBONNET

Un apéritif à la française
IMPORTÉ DE FRANCE
EN VENTE PARTOUT
CDC, 30 av. Kléber, Paris 16, France

Le premier Trust canadien-français

SAF 8%

VOUS OFFRE

à l'intérêt sur vos dépôts de 3 ans

CERTIFICAT DE PLACEMENT GARANTI DE 5 ANS À 8%

Remplissez ce coupon et postez-le avec votre chèque à:

SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION ET DE FIDUCIE
10 rue St-Jacques, Montréal, Tél.: 844-3961

NOM

ADRESSE

MONTANT \$..... SIGNATURE

Dépôt minimum: \$1,000. 23-5-69

Taux sujets à changement - Un certificat-Dépôt vous sera transmis

CONSEIL DE LA RADIO-TÉLÉVISION CANADIENNE

Le Conseil de la Radio-Télévision canadienne tiendra une audience publique, dans la salle Verdun, de l'hôtel Bonaventure à Montréal, Qué., à compter de 9h. 30 du matin, mardi le 10 juin 1969, au sujet de la question suivante:

MONTREAL, QUE.

Demande par **Maisonnette Broadcasting Corporation Limited**, détenteur de la licence du poste CKGM et CKGM-FM, Montréal, Qué., pour obtenir l'autorisation de transférer 1,000 actions ordinaires et 8,930 actions privilégiées du capital social de Geoffrey W. Stirling à CHUM Limited.

Afin d'assurer le déroulement ordonné de l'audience il importe qu'on se conforme strictement aux prescriptions des Règles de procédure du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion.

Selon ces Règles, toute personne qui désire présenter des commentaires ou s'opposer aux demandes ci-haut mentionnées devra soumettre au soussigné vingt (20) copies de son mémoire le ou avant le 29 mai 1969.

On peut se procurer des exemplaires de ces Règles en s'adressant à l'imprimeur de la Reine, Ottawa, Ontario.

Les personnes qui désirent examiner les mémoires soumis au Conseil au sujet des demandes ci-dessus pourront le faire en se présentant, pendant les heures de bureau, au siège social du Conseil 100, rue Metcalfe, Ottawa, Ontario.

On peut obtenir des exemplaires supplémentaires de cet avis en s'adressant au soussigné.

Le Secrétaire,
F. K. Foster.

CRTC-69-17

Un sceau en garantit l'excellence...



TRADITION de Schenley

Distillé, vieilli et embouteillé à Valleyfield, Québec

regards

sur le monde

Sous l'impulsion du Black Power

Une vieille alliance entre Noirs et Juifs est en voie de s'effriter

par JACQUES AMALRIC

WASHINGTON (Le Monde) — "Allons-nous nous diviser en tribus sur le pied de guerre ou nous unir pour résoudre notre problème?" Voulez-vous faire avec nous le serment de fraternité? En voici le texte: En tant que fils de Dieu, qu'être humain, que citoyen fier de New York, je jure solennellement de n'émettre, approuver ou tolérer aucune prise de position antinoire, antijuive ou antiblanche, que ce soit sous forme de déclaration ou d'acte, d'une manière ouverte ou camouflée."

brimades de toutes sortes? Un destin de victime n'est-il pas davantage fait pour rapprocher que pour diviser? Les deux communautés n'ont-elles pas en commun jusqu'à un certain langage, du mot "ghetto" à l'imploration biblique: "Laisse partir mon peuple", qui résonne aussi bien dans les temples noirs que dans les synagogues?

● La relève

Ce "serment de fraternité" n'est pas le produit de l'imaginaire fertile de quelque secte illuminée, comme il y en a tant aux Etats-Unis. Signé par plusieurs rabbins, prêtres, pasteurs et par le sociologue noir Kenneth Clark, il émane du Comité pour mettre fin à la haine. Publié le 31 janvier dernier, sur une pleine page du New York Times achetée au tarif publicitaire, il constitue un indice supplémentaire de la dégradation accélérée des rapports entre Noirs et Juifs américains.

La crise entre les deux communautés était prévisible depuis plusieurs années. Jamais cependant elle n'avait atteint un tel stade. Elle est d'autant plus sensible aujourd'hui que les sociologues de tous bords avaient fini par considérer les deux groupes ethniques comme des alliés naturels. Tous deux, après tout, n'ont pas connu — sinon partagé — persécution, ségrégation,

L'histoire des rapports entre Noirs et Juifs aux Etats-Unis commence véritablement à la fin du siècle dernier, avec l'arrivée massive des persécutés d'Europe centrale. Les premiers temps, les deux groupes ne se rencontrent même pas; les nouveaux arrivants Juifs s'installent dans les centres industriels de l'Est et du Nord — surtout à New-York, qui en compte aujourd'hui un million huit cent mille — alors que les Noirs commencent à peine à quitter le Sud. La jonction se fera plus tard, lorsque la première guerre mondiale, ayant donné un formidable coup de fouet à l'industrialisation, commença à drainer la main-d'œuvre noire non spécialisée vers les grands centres.

Tout au bas de l'échelle, les Noirs rencontreront alors ceux qui les y ont précédés: les Juifs. Tout naturellement, ils s'installeront en bordure des quartiers Juifs, c'est-à-dire des quartiers les plus déshérités. Deux explications à cette pro-

miscuité: ces quartiers sont les moins chers, et les Juifs, se souvenant en général du racisme dont ils ont été les victimes de l'autre côté de l'Atlantique, (et aux Etats-Unis même), se montrent beaucoup plus compréhensifs. New York offre un exemple typique de cette relève des Juifs par les Noirs: avant de devenir la "capitale" de l'Amérique noire, Harlem fut celle de l'Amérique juive.

Dès les années 20, les deux communautés partagent les mêmes ennemis: le second Ku Klux Klan entre autres, qui met les Juifs en bonne place, aux côtés des Noirs et des catholiques, sur la liste des ennemis à "remettre à leur place" sous peine de voir la jeune Amérique contaminée par tous ces "métèques" plus ou moins "communistes". Quelques années avant la renaissance du Klan, le "leadership" juif avait d'ailleurs pressenti cette communauté de destin puisque le rabbin Stephen Wise, fondateur de l'American Jewish Congress, participait en 1909 à la fondation de l'Association nationale pour le progrès des Noirs (N.A.A.C.P.), qui allait constituer, jusqu'à la fin des années 50, le fer de lance de la lutte en faveur de l'intégration raciale.

L'effritement de l'alliance entre Juifs et Noirs correspond d'ailleurs avec la fin de l'hégémonie de la N.A.A.C.P. Ce n'est pas un hasard: foncièrement légaliste — c'est devant les tribunaux qu'elle a rem-

porté ses plus importantes victoires. L'Association nationale pour le progrès des Noirs s'est trouvée dépassée dès la fin des années 50 d'abord par la désobéissance civile d'un Martin Luther King puis par l'activisme, tantôt révolutionnaire tantôt seulement nationaliste, des tenants du "black power".

Ce n'est cependant qu'à partir de 1964-1965 que le divorce des deux communautés devient flagrant; et encore bon nombre de jeunes Juifs restent-ils fidèles au mouvement noir malgré la défection — déjà acquise — des plus anciens. C'est ainsi que deux jeunes, "civil rights workers" Juifs devaient payer cette fidélité de leur vie, trouvant la mort sous les coups d'une bande de racistes sudistes, au cours de la vaste campagne en faveur des droits civiques menée dans l'ancienne Confédération pendant l'été 1964 (1).

Mais, très vite, la situation se dégrade: le slogan du "pouvoir noir" a fait son apparition. Non ou mal défini, il effraye la communauté blanche, la communauté juive en particulier, beaucoup plus que celui des "black muslims" — musulmans noirs. Les jeunes radicaux noirs du Comité de coordination des étudiants non violents (S.N.C.C.) le reprennent à leur compte. Pour eux, le temps du paternalisme est fini. Comment mieux marquer cette évolution qu'en rompant

avec ces compagnons de route que furent les libéraux blancs?

Chose dite, chose faite. Peu à peu, les Blancs restés en place au S.N.C.C. sont exclus des postes importants. En même temps, les déclarations intransigeantes se multiplient. Les libéraux abandonnent ou sont repoussés. La plupart sont Juifs. La même chose se passe au sein d'une autre organisation noire, le Congrès pour l'égalité raciale (C.O.R.E.). Conséquence de cette radicalisation: les pourvoyeurs de fonds du S.N.C.C. et du C.O.R.E. — en général de riches Juifs libéraux — cessent leurs contributions. Les deux organisations noires vont connaître des situations financières très difficiles. Le S.N.C.C. ne s'en est pas encore remis.

● Scandale

au Metropolitan

Deux événements allaient encore envenimer la querelle: la guerre de six jours, en juin 1967, et la grève des instituteurs et professeurs de New-York, à l'automne dernier. En identifiant leur lutte à celle des révolutionnaires du "tiers monde", les tenants du "black power" se sont en effet voulu solidaires des nationalistes palestiniens; ils se sont rapidement déchaînés contre "les financiers d'Israël", c'est-à-dire la communauté juive américaine. Très vite la grève scolaire de l'an dernier — déclenchée par le syndicat des enseignants de New-York pour protester contre la demande de mutation de dix professeurs blancs accusés de "saboter" une expérience de décentralisation de l'enseignement au profit des Noirs, — prit les proportions d'un affrontement racial. Les professeurs dont les autorités scolaires d'Ocean Hill (un ghetto noir) demandaient le transfert étaient Juifs pour la plupart. Les meneurs de la grève des enseignants aussi.

Les incidents n'ont pas cessé de se multiplier depuis le début de l'année, mettant même le maire de la ville, M. John Lindsay, en très difficile posture moins d'un an avant le renouvellement de son mandat: voilà quelques semaines encore, les éléments les plus conservateurs de la communauté juive se déchaînaient contre lui, lui reprochant de n'avoir pas stigmatisé "l'antisémitisme des Noirs". Depuis, M. Lindsay a dû prononcer quelques excommunications mineures contre les plus virulents porte-parole du "black power", tel ce professeur qui avait lu, lors d'une émission culturelle d'une station de radio, un poème dans lequel un jeune Noir d'une quinzaine d'années souhaitait ardemment la mort du président du syndicat des enseignants new-yorkais.

Au même moment, toute la communauté juive de New-York partait en guerre contre le catalogue d'une exposition sur Harlem organisée par le Metropolitan. Le responsable de la manifestation — un Juif d'ailleurs — avait jugé opportun de faire figurer dans ce catalogue une dissertation d'une Noire sur les rapports entre Juifs et Noirs à New-York. Ce texte, finalement, fut jugé antisémite et le catalogue du Metropolitan Museum envoyé au pilon. En voici le passage le plus souvent dénoncé: "Derrière chaque obstacle qui reste à franchir à l'Afro-Américain se tient le Juif qui, lui, l'a déjà franchi. Les commerçants Juifs sont les derniers survivants dans les ghettos noirs en expansion... L'absence de concurrence dans ce secteur leur permet d'exploiter encore

plus les Noirs, qui le sont déjà... Une grande partie des femmes noires de Harlem servent comme domestiques chez la classe moyenne juive. Peut-être cela explique-t-il l'antisémitisme plus virulent des femmes noires... Un autre facteur important à noter, c'est que, d'un point de vue psychologique, les Noirs peuvent penser que l'antisémitisme, pour une fois, les rattache à une majorité."

● Haine

ou admiration

Un tel langage a de quoi choquer. Rien d'étonnant, donc, dans les réactions scandalisées de plusieurs associations Juives connues pour leur libéralisme, comme l'Antidéfamation League. Ce langage n'en exprime pas moins, en tout cas à New-York, une certaine réalité. Pour l'habitant du ghetto, le Juif n'est pas le libéral, l'intellectuel antiraciste qu'il croit être, mais le commerçant blanc du coin de la rue, ou le propriétaire de l'appartement où l'on s'entasse à quatre ou cinq par pièce, ou encore le "social worker" paternaliste qu'une législation stupide condamne à un véritable travail policier, ou bien encore le professeur qui considère souvent — et ne le cache pas — son passage dans une école de ghetto comme une période de purgatoire qu'il convient de franchir le plus rapidement possible.

Parce que justement elles ont entretenu des rapports dans le passé, les deux communautés se retrouvent aujourd'hui en concurrence. Ce n'est pas un hasard si les postes que convoitent les Noirs sont ceux dont la communauté

juive a su s'emparer dans les années 1920-1930. Le cas est flagrant à New-York et M. Daniel Patrick Moynihan, conseiller de M. Richard Nixon pour les affaires urbaines, a raison de noter: "Des quatre catégories de Blancs que le Noir a l'occasion de rencontrer, trois sont Juives: les professeurs, les travailleurs sociaux, les commerçants; seul le policier est irlandais." Il aurait pu ajouter une autre catégorie, juive également: celle des responsables syndicaux, même dans des syndicats dont la base n'est plus juive depuis plusieurs années.

Rappeler ces faits, c'est dire aussi combien peut être complexe ce que l'on appelle l'antisémitisme des Noirs américains. Il est autant forgé par l'admiration et l'envie que par la haine, le Juif, par son ascension sociale rapide et son adaptation à la société américaine, représentant tout ce qui est inaccessible au Noir. Or le Juif est arrivé aux Etats-Unis depuis moins d'un siècle. Le Noir y est depuis bien plus longtemps... D'une certaine façon, le Juif n'a-t-il pas prouvé le bien-fondé de la thèse du "pouvoir noir" en démontrant avec éclat la puissance du "pouvoir juif"?

● L'antisémitisme des Blancs

Il faut pousser l'analyse plus loin: tout en ayant fait son "trou" dans la société américaine, le Juif a su ne pas perdre son identité, ne pas se fondre dans la masse. La communauté, au contraire, a resserré les rangs pour présenter un front uni dont la cellule de base reste la famille, cette institution que le Blanc a sys-

tématiquement détruite et broyée chez le Noir pendant des dizaines d'années. Ce phénomène aurait de nouveau joué: selon certains leaders Juifs progressistes, les dirigeants traditionnels de la communauté n'auraient pas été mécontents de pouvoir utiliser les déclarations et les écrits de quelques extrémistes noirs pour renforcer une solidarité ethnique quelque peu malmenée par les jeunes générations. Un fait, à cet égard, est significatif: voilà plus d'un an, l'Antidéfamation League de mandait à l'université de Californie une étude sur l'antisémitisme aux Etats-Unis. Les premières conclusions de cette étude viennent d'être publiées: elles révèlent entre autres que l'antisémitisme est moins virulent chez les Noirs que chez les Blancs.

Une constatation confirme cette conclusion: ce qu'on appelle l'antisémitisme des Noirs américains est surtout sensible à New-York, où les deux communautés sont en plein affrontement pour des raisons économiques et historiques bien précises. A quelques kilomètres de là, à New-Ark, c'est à la communauté italienne que les Noirs réservent leurs flèches, c'est-à-dire à la communauté qui s'est assurée la direction de la ville. A Boston, ce sont les Irlandais qui sont souvent pris comme boucs émissaires par les habitants du ghetto de Roxbury; ailleurs, dans le Middle-West, ce sont les Allemands...

(1) Il s'agit de Mickey Schwerner et d'Andy Goodman, tués en compagnie du jeune Noir James Chaney à Philadelphia (Mississippi). Leurs assassins — parmi lesquels un sheriff — sont connus. Ils sont toujours en liberté.

Marché commun

Le départ de de Gaulle ne semble pas devoir accélérer l'entrée de la Grande-Bretagne

par PAUL MASSON

BRUXELLES — Dans beaucoup de milieux européens, le général de Gaulle avait mauvaise réputation. Parce que, par deux fois, il s'était opposé à l'examen approfondi de la candidature britannique au Marché commun, parce que les conceptions françaises sur les recherches atomiques, le marché agricole et bien d'autres sujets, sans parler de l'avenir politique de l'Europe, différaient des conceptions de ses partenaires au sein de la Communauté économique, parce qu'aussi son style, son geste, sa manière catégorique de s'exprimer froissait bien des susceptibilités. On s'était donc habituée à le charger automatiquement de tous les maux, de toutes les difficultés que traverse depuis quelques mois le Marché commun.

En fait, beaucoup d'observateurs pensaient que la France n'avait pas tout à fait tort dans sa manière de voir et, surtout, qu'il n'était pas su-

perflu de considérer l'Europe à travers les pays plutôt qu'à travers une organisation supranationale à caractère très technocratique. Mais il était très aisé de laisser au général de Gaulle la charge de dire tout haut ce que beaucoup pensaient et de jouer en quelque sorte le partenaire affligé.

Maintenant le général de Gaulle est parti; il s'est retiré de la scène, mais la pièce continue. Et, assez paradoxalement, elle continue sur le même thème. Avant même que la France ne se soit donné un nouveau Président de la République, alors même que les candidats à l'Elysée font tous profession de foi européenne, on s'aperçoit que la pression des autres pays de la CEE pour l'entrée de la Grande-Bretagne ne s'accroît pas, au contraire. Dans les cinq partenaires de la France, on se tâte et on se rend compte que, pratiquement, l'entrée de

Grande Bretagne pose des problèmes incommensurables que l'on avait tendance à négliger pour la bonne raison que de Gaulle se chargeait, de la hauteur de son pinacle, de les résoudre seul par un simple "niet".

Ce que l'on entend présentement dans les couloirs des conférences européennes n'est pas très optimiste. Avant, on se contentait de soupirer à propos des positions françaises en disant: "Ah, comme cela irait mieux si de Gaulle n'était pas là". Aujourd'hui, on se rend compte que, de Gaulle parti, il va falloir prendre ses responsabilités et probablement en arriver aux conclusions qu'il mettait déjà en avant.

Deux faits donnent, en effet, à réfléchir aux diplomates et aux hommes politiques d'Europe. La récente conférence ministérielle des pays membres de l'Association Européenne de Libre Echange qui s'est terminée sur une série de doléances faites par les partenaires de la Grande-Bretagne contre elle, à propos de petites choses qui les énervent et de plus grandes qui regardent les fondements mêmes de l'Association. Ensuite, la récente inquiétude monétaire qui a accompagné la menace de réévaluation du Mark allemand.

Ces deux faits ont montré d'abord combien la Grande-Bretagne était un partenaire peu commode dans une association économique et aussi combien sa situation économique branlante était une cause de désordre dans le marché mondial. Les économistes pensent, en effet, que la récente crise autour du Mark est une conséquence inévitable de l'inflation américaine et de l'inflation anglaise. Tant que l'on n'y portera pas remède, disent-ils, l'Europe sera continuellement exposée à des accidents monétaires comme ceux de novembre 1968 et de mai 1969. Ces deux derniers ont bien tourné, mais ils auraient pu prendre une plus mauvaise tournure et conduire à la dépréciation désordonnée des monnaies. Dans ces conditions déjà graves pour leur santé économique, les pays européens sont assez tièdes pour faire entrer dans leur communauté un malade comme la Grande-Bretagne.

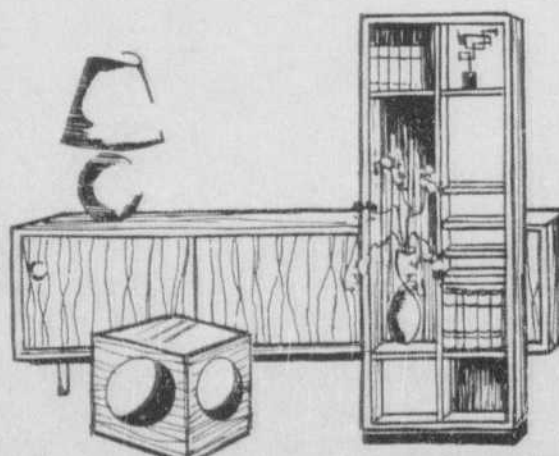
Le général de Gaulle parti, rien ne change donc quant au fond. Il n'en reste pas moins qu'il marquait la politique extérieure française de sa marque très personnelle et que celle-ci doit forcément changer de style en même temps qu'elle change de maître. La position française vis-à-vis de ses partenaires européens va certainement devenir plus souple, plus coopérative, moins sèche, moins abrupte. Le style va changer; mais ce sera tout!

Malgré les discours bienveillants, malgré les profes-

sions nouvelles d'"européanisme" que l'on entend en France, on devine qu'il est impossible, dans le jeu d'équilibre entre les grandes nations européennes que des mutations importantes se fassent sans changer profondément ce qui existe. Or ce qui existe, c'est-à-dire avant tout la Communauté Economique Européenne, n'est pas encore assez forte elle-même pour se permettre de muer. Elle vit, en effet, en cette année 1969, la dernière année de la période transitoire prévue au Traité de Rome et l'on s'aperçoit, au fil des semaines, que les problèmes qui restent à régler avant la date du 31 décembre sont incommensurables. La décision est intervenue au dernier Conseil des ministres de leur trouver des solutions, mais en sachant à l'avance qu'il ne s'agirait que de principes de solutions; puisque, dans les faits, il sera matériellement impossible de les appliquer dans tous les domaines avant la fin de l'année.

Souvent, dans ses discours politiques, M. Wilson répète que son pays veut entrer dans le Marché commun comme partenaire à part entière et en acceptant toutes les règles. En soi, cette affirmation révèle la clé de l'impossibilité de règlement immédiat de la question: c'est que le Marché commun lui-même ne s'est pas encore complètement forgé et que pour accueillir en son sein des candidats de la taille de la Grande-Bretagne, il lui faut être solidement installé et accroché à ses principes, et à son système propre. Ce qui ne sera que dans trois ans. En attendant, la Grande-Bretagne a toujours

Suite à la page 2

BONDI
POUR CEUX QUI ONT DES IDÉES JEUNES

LE PETIT \$34⁹⁰
LE LONG 149⁵⁰
LE HAUT 79⁵⁰
EN TECK

9240 VOIE ST-LAURENT

TÉL. 381-7619

POMÉ LE MARCROÏ



"FORD CHANGE UNE FOIS ENCORE LES HABITUDES DE CONDUIRE NORD AMÉRICAINES..."

Les heureux possesseurs de **RENAULT 16** fiers de l'avance technique de leur véhicule se refusent catégoriquement à changer les leurs!

Automobiles **RENAULT** Canada Ltée
prie les lecteurs du **DEVOIR** en sa
Succursale de Vente et de Service
de Côte de Liesse.

COMPÉTENCE
COURTOISIE
COMPÉTITIVITÉ

6875 Côte de Liesse
(Sortie Hickmore)
735-1331

déposez, aujourd'hui — retirez, cinq ans après

\$1,400 \$2,000

Edifice IBM, Place Ville-Marie, Montréal, Tél. 866-9641

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA



Afin de profiter de cette offre que nous faisons pour un temps limité, veuillez remplir ce coupon et nous l'adresser à l'un de nos bureaux.

Ci-joint mon chèque au montant de \$1,400 x 5 \$ pour lequel TRUST GÉNÉRAL DU CANADA émettra un certificat d'engagement à verser \$2,000 pour chaque montant de \$1,400 déposé pour cinq ans.

au nom de _____ (en lettres majuscules, s.v.p.)
no _____ rue _____
ville _____ date _____
signature _____

informations

Les EU présentent un projet de pacification des fonds marins

NATIONS UNIES (Genève) (AFP) — "Nous sommes convaincus qu'un accord (sur la pacification des fonds marins) peut intervenir rapidement. Le projet de traité que nous soumettons aujourd'hui ne tente pas de régler tous les problèmes à la fois. Il veut plutôt être un premier pas réaliste et important vers un désarmement plus complet", a déclaré hier matin M. Adrian Fisher, chef de la délégation américaine au "comité des 18", en présentant un projet de traité sur la pacification des lits des mers et des océans.

C'est pourquoi, a-t-il ajouté, nous avons prévu une disposition qui permet de revoir ce traité et d'y apporter d'éventuels amendements à la lumière de l'expérience acquise par sa mise en application et des développements technologiques dans des domaines comme celui du contrôle.

Ainsi, à la veille de la clôture de la session du comité, les Etats-Unis rééditent un geste fait par les Soviétiques à l'ouverture de la session, le 18 mars dernier. Si l'intérêt pour le sujet est indiscutablement partagé, il reste sur le fond une marge sensible.

M. Alexei Rochitchine, chef de la délégation soviétique, n'a pas hésité à se déclarer "dçu" par le projet américain, "dont la portée, a-t-il dit, ne va pas aussi loin que nous le proposons".

Au désir des Soviétiques de parvenir à une délimitation totale des trois quarts de la surface du globe, les Américains opposent en effet une réalité plus modeste, en suggérant une délimitation limitée aux seules armes nucléaires et de destruction massive.

En revanche, ils proposent que la zone interdite s'étende au-delà de 3 milles des côtes, alors que les Soviétiques suggèrent 12 milles ce qui représente une différence globale de deux millions de milles carrés.

Quant au contrôle, les Américains demandent qu'il se fonde sur la liberté d'observation. Le principe de l'inspection sur place, sur une base de réciprocité, proposé par l'URSS, soulève en effet, de l'avis du représentant américain, de "nombreuses difficultés politiques et juridiques, et pose d'immenses problèmes techniques".

On apprend d'autre part, de source proche de la conférence, qu'après de multiples "marchandages politiques" en coulisse, les co-présidents américain et soviétique se seraient mis d'accord sur un élargissement du comité, et proposeraient, dès demain, l'entrée du Japon et de la Mongolie extérieure. Viendraient ensuite les Pays-Bas et la Hongrie.

L'entrée éventuelle de nouveaux pays doit alors être approuvée par le comité, puis soumise à la confirmation de l'assemblée générale de l'ONU.

Pourparlers bilatéraux

D'autre part, la diplomatie soviétique n'entrevoit pas pour l'instant la possibilité d'une rencontre au sommet soviéto-américain, au cours de l'été

ou de l'automne prochains, écrit le correspondant à Moscou du quotidien "Borba".

Exposant les raisons qui, selon les milieux politiques soviétiques, s'opposeraient à une telle rencontre, le même correspondant souligne l'atmosphère actuellement défavorable des rapports entre les deux grandes puissances. Celle-ci découlerait notamment des faits suivants: la décision du président Nixon relative à la mise sur pied d'un système anti-missile; l'évolution des pourparlers de Paris sur le Vietnam; le président américain ne faisant que continuer la politique de ses prédécesseurs au sujet du problème vietnamien; le fait qu'aucune des deux parties ne peut prétendre à représenter "sa moitié" (ou son bloc) dans son ensemble; la poursuite de la politique de renforcement de l'OTAN et de l'OTASE. Enfin, Moscou jugerait inopportune une telle rencontre peu après le "sommet" communiste prévu pour le 5 juin dans la capitale soviétique.

EU: enquête du Congrès sur le budget militaire

WASHINGTON (AFP) — L'offensive des libéraux du Congrès américain contre le Pentagone a été intensifiée hier avec l'annonce d'une enquête parlementaire sur "le budget militaire et les priorités économiques nationales".

L'enquête qui durera deux semaines au début du mois de juin sera faite par la sous-commission des économies dans le gouvernement qui groupe des membres du Sénat et de la Chambre des représentants.

Le sénateur démocrate William Proxmire, qui préside la sous-commission, a déclaré: "Il est clair que le gouvernement fédéral dépense trop pour les programmes militaires... Le Pentagone a été incapable de contrôler efficacement le coût de ses systèmes d'armement, dont certains se montent à des milliards de dollars... Les dépassements de crédits énormes, le gaspillage et l'inefficacité sont devenus la règle pour les fournitures militaires".

Le sénateur Proxmire avait été à l'origine des protestations parlementaires qui ont conduit mardi dernier le Pentagone à annuler la commande à la société aéronautique Lockheed de 375 hélicoptères "Cheyenne" qui ne correspondaient pas aux caractéristiques et aux performances requises.

Le secrétaire à la défense, M. Melvin Laird, vivement préoccupé de l'impopularité croissante des dépenses militaires, a d'ailleurs laissé entendre que d'autres programmes faisaient actuellement l'objet de révisions par ses services. Ces révisions porteraient, selon des sources bien informées, sur le transporteur géant C-5-A, également construit par Lockheed, sur la tank "Sheridan" et sur le "M.T.B.-70" décrit comme le tank de bataille de l'avenir.

Le sénateur Proxmire a souligné que le budget de la défense représentait plus de la moitié des dépenses de l'Etat et devait, de ce fait, faire l'objet d'un examen plus approfondi du Congrès.

"La question qui se pose est de savoir comment nous pouvons équilibrer nos besoins militaires et nos besoins civils", a-t-il dit. "Si les Etats-Unis veulent apporter une réponse satisfaisante à nos problèmes intérieurs angoissants, les nouveaux systèmes d'armement que le Pentagone prépare en coulisse doivent être soumis à l'examen attentif du Congrès et des civils du gouvernement."

Aux 4 coins du monde

Une commission indépendante étudiera l'avenir constitutionnel d'Anguilla

LONDRES (AFP) — M. Robert Bradshaw, premier ministre de l'Etat associé anglais de St-Kitts-Nevis-Anguilla, a quitté Londres hier matin après deux semaines de négociations serrées avec le gouvernement britannique qui ont abouti à une formule de compromis au sujet de l'île "rebelle" d'Anguilla.

M. Bradshaw, dont les méthodes autoritaires ont contribué à la révolte des Anguillais, a accepté la création d'une commission composée de personnalités indépendantes chargée de formuler des recommandations sur l'avenir constitutionnel d'Anguilla, qui dépend toujours, juridiquement, de l'Etat de St-Kitts. Il a obtenu en échange une contribution financière pour la construction d'une nouvelle piste d'atterrissage à l'aéroport de St-Kitts ainsi qu'une aide spéciale pour le développement de l'île de Nevis.

l'île de Nevis, a accepté la création d'une commission composée de personnalités indépendantes chargée de formuler des recommandations sur l'avenir constitutionnel d'Anguilla, qui dépend toujours, juridiquement, de l'Etat de St-Kitts. Il a obtenu en échange une contribution financière pour la construction d'une nouvelle piste d'atterrissage à l'aéroport de St-Kitts ainsi qu'une aide spéciale pour le développement de l'île de Nevis.

Un résistant grec déposant à son procès critique sévèrement le régime militaire

ATHENES (AFP) — Appelé jeudi à déposer dans le procès dont il est le principal accusé, le sociologue Vasilios Filias s'est livré, devant un public attentif, à une critique sévère du régime grec actuel. Il a souligné que le mouvement qu'il avait créé sous le nom de "défense démocratique" avec l'aide de savants et de démocrates progressistes, était effectivement dirigé contre la dictature.

Comme le président estimait trop longues les analyses du sociologue, Filias fit observer: "Je ne suis pas un ouvrier en bâtiment. C'est ici un procès politique où je risque la réclusion à vie. Laissez-moi m'expliquer".

La peine de réclusion à vie a été demandée par le procureur du tribunal militaire d'Athènes contre le sociologue Vasilios Filias.

Les guérilleros du Venezuela rompent les pourparlers de paix avec le gouvernement

CARACAS (AFP) — Les guérilleros opérant dans l'est du Venezuela ont décidé de rompre les négociations de paix

avec le gouvernement, a annoncé hier un dirigeant du Mouvement révolutionnaire de gauche (MIR).

Opposition au référendum en Rhodésie

SALISBURY (AFP) — Tous les partis d'opposition rhodésienne — de la gauche africaine à l'extrême droite européenne — ont exprimé mercredi leur hostilité "sans réserve" au projet de réforme constitutionnelle présenté par le gouvernement du premier ministre, M. Ian Smith.

Pour le "Parti démocrate" (africain), un "oui" de l'électorat au référendum du 20 juin équivaldrait à transformer la Rhodésie en une "bombe à retardement". Le projet de nouvelle constitution, a déclaré un porte-parole du parti, est

uniquement destiné à "accroître le fossé entre les races".

Le président du "Parti du centre" — qui est favorable à une réouverture du dialogue avec Londres — M. Pat Bashford a de son côté accusé le parti gouvernemental du "Front rhodésien" de vouloir à tout prix instaurer à jamais en Rhodésie le règne du "paternalisme blanc".

La critique est plus voilée à l'extrême droite, où l'"Association conservatrice" a qualifié le projet de réforme d'"extrêmement suspect".

tenez bon

Elle se poursuit! La fameuse vente de pneus première qualité de BP connaît un tel succès que certaines stations en manquent temporairement dans certaines dimensions. Si vous n'avez pu obtenir les vôtres — tenez bon! D'autres sont en route. Commandez-les de suite à la station BP. Et vous les aurez, c'est promis!

Le pneu Dunlop Gold Cup
— la grande vedette du jour —
\$17.23* seulement à la plupart des stations BP

Les pneus qui vous font "cadeau" de milles et de milles

DIMENSIONS	FLANC NOIR PRIX DE VENTE*	FLANC BLANC PRIX DE VENTE*
775 - 14	\$17.23	\$18.23
775 - 15	\$17.23	\$18.23
825 - 14	\$17.23	\$18.23
650 - 13	Ceux-ci à flanc blanc seulement	\$15.95
815 - 15		\$18.23
855 - 14		\$20.95

*Prix de vente suggérés

La vente se termine le 31 juillet 1969

DE QUALITÉ DUNLOP

- Solide, 4 plis à câblé nylon
- Sculptures très profondes
- Nouveau, large profil surbaissé
- Semelle antidérapante
- Garantie du fabricant et assurance routière
- Excède les normes officielles et gouvernementales

HOMMES D'AFFAIRES...

DÉTENDEZ-VOUS!



Sauna Royal

Le bain SAUNA ROYAL vous aidera. Il détend, défatigue, fait dormir, abaisse la tension nerveuse, et en même temps, tonifie et stimule l'intellect. Il soulage aussi l'arthrite et le rhumatisme. Il régularise la circulation du sang. Il désintoxique, fait disparaître la raideur des muscles, entretient la forme physique. Aux nerveux, aux intoxiqués que nous sommes devenus, n'apporte-t-il pas une séduisante solution?

Sans obligation de ma part.
Je désire de la littérature.
Je désire recevoir votre représentant.
Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____ Tel.: _____

4925 Blv. Des Laurentides
Ville de Laval, 866-1561

Utilisez votre carte de crédit BP et bénéficiez de facilités de paiement.

y a de la BP là-dedans



informations

Pendant que les combats se poursuivent

Les dirigeants d'Israël lancent un pressant appel à la paix

CHARM EL CHEIKH (Dé-
troit de Tiran) AFP — Sur le
rocher de Charm el Cheikh,
là où il y a deux ans exacte-
ment commencé en fait la
guerre israélo-arabe de juin
1967, M. Abba Eban a lancé
hier à midi un appel de paix
passionné au monde arabe.

Recours en justice pour l'hebdo "Listy"

PRAGUE (AFP) — Le pré-
sident de l'Union des écri-
vains tchécoslovaques a décidé
de se pourvoir en justice con-
tre la décision de l'Office
tchèque pour la presse et l'in-
formation d'interdire l'hebdo-
madaire de l'union "Listy".
L'Union des écrivains pro-
cède actuellement à des consul-
tations juridiques en prévision
de ce procès.
Cette possibilité de recours
aux tribunaux, que prévoit la
loi sur la presse, avait déjà
été utilisée par l'Union des
journalistes au moment de la
suspension provisoire de son
hebdomadaire "Reporter", en
novembre dernier.
Toutefois, l'union avait retiré
sa plainte par la suite, la me-
sure de suspension ayant été
levée cinq jours avant l'ou-
verture du procès.
L'Union des écrivains tché-
coslovaques a également déci-
dé de demander une autorisation
de paraître pour un nouvel he-
bdomadaire, dont la vocation,
contrairement au cas de "Lis-
ty", sera purement culturelle.

Coup d'État raté au Yémen

BEYROUTH (AFP) — Le
journal "Al Hayat" de Bey-
routh rapportait, hier matin,
qu'une "tentative de coup
d'État" contre le régime yé-
ménite a eu lieu la semaine
dernière à Sanaa.
Le journal, qui cite des
voyageurs venus de la capitale
yémenite, précise que "le
coup d'État était fomenté par
le parti Baas actuellement au
pouvoir en Syrie".
"Les auteurs du putsch, qui
avaient touché d'énormes
sommes des dirigeants sy-
riens, ont tous été arrêtés",
ajoute le journal. Parmi les
meneurs du coup d'État, se-
lon "Al Hayat", il y avait le
colonel Ali Seif Al Kholani,
ancien chef d'état-major de
l'armée yéménite.
Le premier ministre yé-
ménite, le général Hassan El
Amri, toujours d'après le
quotidien de Beyrouth, a été
obligé d'interrompre son sé-
jour en RAU et de regagner
immédiatement Sanaa après
l'annonce de l'échec de la
tentative du coup d'État.
Les voyageurs que cite "Al
Hayat" ont souligné que la
tension demeurerait vive à Sa-
naa.



grâce à Bulova, ce sera un moment radieux pour elle

avec une montre à diamants de la collection d'excellence

Il n'y a que Bulova qui sache vraiment faire ressortir toute la beauté des diamants. C'est que Bulova ne choisit que les diamants de la plus haute brillance.

AYER UN BUREAU À ROME

Nous nous occupons de recevoir et de retransmettre votre courrier.

Service de secrétariat et de messages téléphoniques.

Renseignements à:
U.A.I.C.I.
Piazza Pasquale
Paoli 18,
00186 Roma, Italia.

internationales

Le malaise social persiste en Argentine

BUENOS-AIRES (AFP) —
La situation s'aggrave d'heu-
re en heure en Argentine, à la
suite des heurts sanglants entre
les étudiants et la police qui se
sont soldés jusqu'à présent
par la mort de trois jeunes
universitaires.
Rosario, deuxième ville
d'Argentine à 250 milles au
nord de la capitale et foyer
principal de la rébellion, a été
placée sous contrôle militaire,
tandis que la révolte estudiantine
gagne d'autres régions du
centre et du nord du pays. Une
cour martiale jugera tous les
citoyens, sans distinction de
nationalités, qui se rendront
responsables de délits contre
la sécurité nationale.
Simultanément, les troubles
se sont étendus à Tucuman,
Salta, la Plata, Cordoba, Re-
sistencia et Buenos-Aires, met-
tant ainsi fin à la trêve tacite
appliquée par les autorités et
les étudiants depuis septembre
1967. A cette époque, un étu-
diant en médecine, Santiago
Pampillon, était tombé à Cor-
doba victime de la répression
policière.
Cette fois, la situation est
beaucoup plus grave, la révolte
menaçant d'embraser non seu-
lement les universités de l'É-
tat mais aussi les universités
catholiques.
Mercredi soir, pour la pre-
mière fois depuis l'avènement
du régime militaire du général
Onganía, les étudiants de la
faculté catholique du Salvador
ont gagné les rues de Buenos-
Aires pour protester pacifi-
quement contre les brutalités
des forces de la répression.

Le sénateur Edward Kennedy prépare sa montée vers la présidence en 1972

WASHINGTON (AFP) — Le
sénateur Edward Kennedy est
en voie de s'affirmer actuel-
lement comme le nouveau chef
de l'opposition démocrate et
comme l'adversaire le plus
dangereux de M. Richard Nixon
aux élections présiden-
tielles de 1972.
Trois mois après l'avène-
ment d'une administration ré-
publicaine à la Maison blanche,
le dernier des représentants
de la fabuleuse dynastie, a
rompu le silence courttois qu'il
s'était imposé depuis le 20
janvier dernier, pour déclen-
cher une série d'offensives
virulentes contre le succes-
seur de Lyndon Johnson. Le
jeune parlementaire du Mas-
sachusetts, jadis respectueux
de ses pairs, a subitement pris
un départ en flèche dans l'in-
tention manifeste de s'adju-
ger la direction de l'opposition
et du Parti démocrate. De l'a-
vis des observateurs politi-
ques, il a déjà éclipsé son
principal rival au sein d'un
parti gravement désorganisé,
le sénateur du Maine, M. Ed-
mund Muskie qui fut le co-
équipier du vice-président Hu-
bert Humphrey dans la course
à la Maison blanche de 1968.
Les critiques acerbes for-
mulées actuellement par
"Teddy" à l'encontre du gou-
vernement Nixon se concen-
trent sur trois grands sujets
particulièrement "vulnérables"
et ont placé l'administration
sur la défensive: la défense,
et ses incidences budgétaires;
les affaires étrangères et la
politique intérieure.
1) La défense. — Le séna-
teur Kennedy a pris la direc-
tion des "colombes" des deux
partis qui s'opposent à la mise
en place du système de défen-
se anti-missiles nucléaires
"Sauvegarde". A l'heure ac-
tuelle, ce projet mis au point
par le président Nixon de contre-
attaquer immédiatement mer-
credi. En tant que président
du conseil de la NASA, il a
réaffirmé que la conquête spa-
tiale se poursuivra inexora-
blement.
2) Les affaires étrangères.
— Le sénateur Kennedy n'en
est encore qu'à décocher ses
premières flèches contre les
Républicains. Mais il a déjà
critiqué à outrance la politique
vietnamienne de la Maison
blanche sous tous ses aspects,
lancé un appel pour une révi-
sion de la politique américai-
ne à l'égard de la Chine popu-
laire et demandé l'abolition
des bases américaines à Tai-
wan.
3) La politique intérieure.
— Le dernier des frères Ken-
nedy tire à boulets rouges sur
l'immobilisme gouvernemental
en matière de discrimination
raciale dans l'emploi, de ré-
forme fiscale et de restric-
tions aux importations de pro-
duits pétroliers qui, selon lui,
coûtent au consommateur amé-
ricain de quatre à sept mil-
liards de dollars de sacrifices
par an.

TERRÉDES HOMMES

Je t'aime encore plus en 69!



VISAS de SAISON	
Adultes:	\$12.00
Jeunesse (de 6 à 17 ans):	\$ 7.50
Enfants (de moins de 6 ans):	GRATIS!

PROCUREZ-VOUS VOTRE VISA DE SAISON DES MAINTENANT

auprès d'un des agents officiels suivants:

- Banque Canadienne Impériale de Commerce
- Banque Canadienne Nationale
- Banque de Montréal
- Banque de Nouvelle-Écosse
- Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal
- La Banque Provinciale du Canada
- La Banque Royale du Canada
- La Banque Toronto-Dominion
- Union Régionale de Montréal des Caisses Populaires Desjardins
- Fédération de Montréal des Caisses Desjardins
- Fédération des Caisses d'Économie du Québec
- Henry Birks et Fils (Montréal) Ltée
- Dupuis & Frères Ltée
- Eaton
- Henry Morgan & Co. Ltd.
- Simpsons
- Les Marchés d'Aliments Métro-Lasalle
- Plaza St-Hubert
- Sauvé Frères Ltée
- Clubs sociaux
- Associations féminines
- Organisations à but non lucratif

GAGNEZ UN VOYAGE EN PREMIÈRE CLASSE POUR DEUX PERSONNES

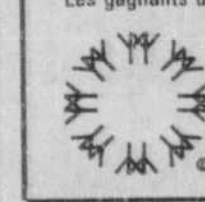
à destination de n'importe quel coin du monde où vole AIR CANADA!

Trois voyages seront tirés après le 12 juin (plus 50 billets de saison pour le Minirail)

Faites parvenir vos nom, adresse, numéro de téléphone et le numéro de votre visa de saison à:

CASE POSTALE 1969, MONTREAL 101

Les gagnants devront présenter leur visa de saison et répondre à une question mettant leurs connaissances à l'épreuve pour mériter leur prix.



Terre des Hommes 1969

du 12 juin au 7 septembre—Aucun spectacle au monde n'offre tant pour si peu!

Les grèves des Métallos

Mises à pied à Wabush; espoir d'entente à QCM

(D'après PC) — Au moins 400 travailleurs de la Wabush Mines Ltd à Wabush, dans l'ouest du Labrador, en Terre-Neuve, seront mis à pied demain par suite de la grève des débardeurs de Pointe-Noire, Qué.

Cela portera à 570 le nom-

bre des travailleurs mis à pied au cours de la semaine écoulée. La société emploie normalement quelque 800 personnes.

Tom Riggs, président des Métallurgistes unis d'Amérique, qui représente la majorité des travailleurs, a dit que

la décision a été prise mercredi lors d'une réunion avec les représentants de la direction.

Le directeur de la mine, M. R. C. Baxter, avait déjà dit, la semaine dernière, qu'il se verrait obligé d'arrêter la production une semaine plus tard

si la grève de Pointe-Noire se poursuivait.

Une entente sur les clauses normatives a fait, toutefois, naître un espoir de règlement de la grève à la Québec Cartier Mining, une des trois compagnies minières de la Côte-Nord du Québec paraly-

sée par le débrayage de 2.600 travailleurs membres du syndicat des métallurgistes unis d'Amérique.

Un représentant des Métallurgistes, M. Robert Labrie, a déclaré hier, à Sept-Îles, qu'à la suite des négociations entre les représentants de la

Québec Cartier Mining et ceux de ses 1.100 employés en grève, il ne restait plus que les clauses monétaires à régler.

Les pourparlers se poursuivent à Gagnon sur ces clauses qui constituent toutefois un obstacle de taille dans les présentes négociations.

D'autre part, les négociations se poursuivent entre les Métallos et la Compagnie Iron Ore, tandis que des rencontres sont prévues pour vendredi et samedi entre les représentants de la compagnie Wabush Mines et ceux de ses employés.

Le mouvement de grève a débuté à Pointe-Noire, où 460 employés de Wabush Mines ont débrayé à 12h.01 mercredi matin, le 7 mai. Il s'est poursuivi le samedi soir, 10 mai,

par l'arrêt de travail de quelque 1.000 syndiqués de la Québec North et 1.000 syndiqués de la compagnie Iron Ore à Sept-Îles et à Schefferville.

Quant aux employés de la Québec Cartier Mining, ils ont débrayé mardi matin, le 13 mai, à Gagnon et à Port-Cartier.

Le lendemain, la grève a gagné la Gaspésie où les 700 employés de la Gaspé Copper Mines ont quitté le travail à Murdochville.

Spécialistes de l'évasion



Votre agent de voyage...



et Air Canada!

L'oiseau demeure sans doute le plus grand spécialiste naturel de l'évasion. Jamais vous ne le verrez voyager pendant des heures et des heures à quatre pieds du sol, se plaindre du bruit et de la lenteur des voyages, s'arrêter aux feux rouges, réparer une crevaillon, pester contre l'encombrement des routes...

Lors de vos prochaines vacances, gagnez du naturel en laissant Air Canada vous donner des ailes et vous faire oublier à vol d'oiseau les problèmes des autres moyens de transport. Cette année, il vous est possible de faire rapidement votre nid là où vous rêvez d'aller, de commencer vos vacances plus tôt et de les terminer plus tard. Prenez l'air!

Spécialiste de l'évasion, Air Canada met votre agent de voyage dans le coup en lui confiant la formule de voyage "Partez maintenant—payez plus tard". Grâce à leur étroite collaboration, vous pouvez aussi tirer avantage des tarifs réduits pour famille et emmener tout votre petit monde en vacances. Lorsque papa voyage en Amérique du Nord, les tarifs sont réduits de 25% pour maman, de 50% pour les 12 à 21 et de 66 2/3% pour les 2 à 11 ans. Faut-il vous rappeler que vous n'aurez pas à loger et à nourrir votre famille pendant toute la durée du trajet?

Voyez votre agent de voyage. Ou appelez Air Canada à 931-4411.

Aujourd'hui...voyager c'est prendre l'air!

AIR CANADA



Notre affaire, c'est tout le monde!

Vos agents de voyages de confiance

MONDIAL AVIOMAR

445 OUEST, RUE JEAN-TALON

274-7595

Vos agents de voyages de confiance

INTER CONTINENTAL

2118, EST RUE JEAN-TALON

729-5264

Vos agents de voyages de confiance

ALFRED GAGLIARDI

6900 RUE ST-DENIS

271-6900



André Fleury, à gauche, réalisateur du film sur la chasse aux phoques qui a déclenché une controverse internationale sur le massacre de ces mammifères, a juré hier aux membres du comité parlementaire sur les pêcheries que c'était un employé barbu de la Société Radio-Canada à Montréal qui avait acheté un bébé phoque et payé un pêcheur pour tuer l'animal sur la glace durant le tournage. Au début de la semaine,

le ministère des pêcheries avait produit devant ce comité un affidavit d'un pêcheur madelinot qui affirme avoir été payé le cameraman Uwe Koneman (à droite), barbu lui aussi, pour tuer et écorcher un jeune phoque devant la caméra. Ce film, produit en 1964 par la société Artek, était narré par le chroniqueur Serge Deyglun (au centre).

(Téléphoto CP)

Le Canada ne fermera plus ses portes aux déserteurs

OTTAWA (CP) — On ne tiendra plus compte, pour décider si un immigrant doit être accepté ou non au Canada, du fait qu'il a déserté l'armée de son pays.

C'est ce qu'a annoncé hier aux Communes le ministre de l'immigration, M. Allan MacEachen.

« Si un militaire d'un pays étranger satisfait aux exigences posées pour l'immigration au Canada, a-t-il dit, on ne lui refusera pas l'entrée au Canada parce qu'il fait encore partie des forces armées de son pays ».

Quant à nous, a-t-il poursuivi, la question de l'appartenance à des forces armées doit être résolue entre l'immigrant et son propre gouvernement ».

Cette nouvelle politique s'applique à la désertion, qu'elle soit actuelle ou potentielle, et fait suite à la révision des critères du ministère de l'immigration entreprise après les critiques formulées contre les agents de ce ministère accusés d'avoir refoulé des déserteurs américains à la frontière parce qu'ils avaient quitté l'armée sans permission ou parce qu'ils fuyaient le service militaire.

Jusqu'en janvier 1968, a expliqué M. MacEachen, les agents de l'immigration refusaient de considérer les can-

didatures de personnes qu'ils savaient membres des forces armées d'un autre pays, tant que ces dernières ne pouvaient fournir une preuve de leur licenciement.

C'est alors que le règlement fut amendé pour permettre aux militaires étrangers au Canada en qualité de visiteurs de poser leur candidature d'immigrants.

A l'étranger, les agents de l'immigration canadienne exigeaient jusqu'au 29 juillet 1968 une preuve de licenciement de toute personne voulant immigrer au Canada. En juillet, on laissa aux agents de l'immigration le soin de décider si les candidats pouvaient être acceptés en cas de désertion.

Cette situation, a dit le ministre, n'a fait que mettre nos fonctionnaires sur des charbons ardents et notre nouvelle politique a été décidée pour uniformiser la procédure et donner aux déserteurs la même chance qu'aux autres immigrants.

Depuis 15 mois, a révélé le ministre, 72 déserteurs américains ont reçu la permission de demeurer au Canada. Vingt-sept demandes de déserteurs des États-Unis sont à l'étude et sept autres postulants ont décidé de retourner aux USA avant que leur

demande ne soit étudiée. Dix-neuf se sont vu refuser l'entrée au Canada, ne répondant pas aux exigences normales du ministère.

Toutes ces demandes émanaient du Canada même et non de postes-frontières ou de bureaux canadiens de l'immigration aux États-Unis.

« Même si notre politique d'immigration est moins sévère depuis 15 mois, a laissé entendre M. MacEachen, les militaires américains n'ont pas fait plus de demandes d'entrée au Canada ».

Cette politique s'applique aux militaires de tous les pays et se compare à la politique que nous avons instaurée pour les réfractaires, a-t-il ajouté.

Elle ne s'applique toutefois pas aux militaires étrangers en service au Canada conformément à la loi sur les forces présentes au Canada qui quittent leur unité ici. Ces déserteurs sont sujets à arrestation et renvoyés dans leur pays.

Commentant les propos du ministre de l'immigration, un député conservateur a fait remarquer qu'il avait cédé aux pressions internes et externes qui veulent faire du Canada un refuge pour déserteurs.

Le Canada encourage les

citoyens des autres pays à se moquer des lois, a-t-il souligné en demandant ce que ferait le Canada en temps de guerre si les États-Unis décidaient d'accepter les déserteurs canadiens.

Un député néo-démocrate a de son côté fait remarquer que les déserteurs pouvaient faire de très bons citoyens canadiens.

Les créditistes, enfin, ont noté que les déserteurs ne venaient pas au Canada par amour du pays mais tout simplement parce qu'ils avaient desobéi aux lois de leur pays d'origine.

Devant des hommes d'affaires américains

M. Pépin plaide pour une politique la libération des marchés mondiaux

par Pierre-C. O'Neil

CLEVELAND, Ohio — Invité hier de la Cleveland-Mid-Atlantic States World Trade Conference, le ministre de l'industrie et du commerce du Canada M. Jean-Luc Pépin a discrètement suggéré aux commerçants et aux industriels américains de ne pas écouter les tenants d'un certain protectionnisme et de se tourner résolument vers une politique d'ouverture et de libération des marchés mondiaux.

Il a dit que c'est dans cette voie que notre pays veut s'engager et que pour eux-mêmes tout autant que pour la communauté mondiale, les États-Unis devraient en faire autant.

Pour y arriver, M. Pépin, le voyageur de commerce le plus important au Canada, a proposé qu'on s'attaque sérieusement aux problèmes suivants :

● La mise en application des accords de la négociation Kennedy et particulièrement, la nécessité de respecter les engagements pris à ce moment au sujet du commerce mondial du blé.

● La libéralisation par secteurs de produits, du commerce mondial.

● L'existence de barrières non tarifaires de plus en plus importantes, surtout depuis les accords de la négociation Kennedy.

● L'élaboration d'un ensemble de règles qui s'appliqueraient au comportement des grandes corporations multinationales.

Tout en faisant part à son auditoire de l'intérêt nouveau pour le Canada d'une sorte de multilatéralisme commercial — il a évoqué en particulier ses

voyages en Amérique latine et au Sud-Est asiatique —, le ministre de l'industrie et du commerce a rappelé que les États-Unis constitueraient toujours le plus important marché du Canada.

Il a longuement parlé de la nature et de l'importance de nos échanges avec les États-Unis à l'heure actuelle.

Il a utilisé une mine de chiffres — assez connus des Canadiens — pour illustrer le fait que nous échangeons avec les États-Unis, des biens, une certaine technologie, des services, des capitaux, des citoyens, et qu'au surplus, il existe un très grand nombre de choses auxquelles les deux pays travaillent conjointement.

Reconnaissant que la nature et l'importance de ces échanges, créent des problèmes permanents et souvent sérieux, il a ajouté que cela n'est que normal et qu'il est cependant surprenant que ces problèmes n'évoluent pas plus souvent en crises. Il explique que c'est à cause des techniques mises au point par les gouvernements des deux pays en matière de relations économiques et commerciales.

M. Pépin a ensuite expliqué à son auditoire quelques concepts qui lui permettraient de mieux comprendre les réactions canadiennes en matière de relations commerciales entre les deux pays. Ces concepts, a-t-il dit, font suite aux inquiétudes nées chez les Canadiens de l'inévitabilité de rapports très étroits avec les Américains.

● Il y a d'abord le concept d'identité canadienne qui n'est pas complexe de supériorité

mais respect d'une saine diversité.

● Il y a ensuite la crainte du "zollverein", la crainte que des facteurs d'ordre géographique et économique ne forcent l'intégration politique du Canada aux États-Unis.

● Il y a le concept de bon voisinage, le souci des Canadiens de démontrer à la communauté mondiale que des pays de puissance très diverse peuvent vivre en harmonie.

● Il y a le concept de bonne conduite, la volonté des gouvernements et de la population du Canada que les entreprises étrangères n'abusent pas de leur hospitalité et qu'elles deviennent elles aussi canadiennes, sinon financièrement, du moins dans leurs

attitudes et leur comportement.

● Il y a le concept des secteurs interdits en vertu duquel la législation protège au maximum certains secteurs vitaux d'activités comme les communications, les transports, les banques, les publications.

Il y a enfin le concept du continentalisme. Mais le ministre se garde bien de faire un choix entre continentalisme et nationalisme. Si on l'applique par secteur, comme la défense ou la production d'automobile, le continentalisme peut avoir de bons effets. Mais en matière d'énergie, par exemple, le ministre paraît favoriser pour l'instant la coopération et la consultation permanente.

Réorganisation aux affaires municipales

QUEBEC — Dans le cadre de la réorganisation interne du ministère des affaires municipales, deux comités, tous deux présidés par le sous-ministre, viennent d'être créés : le comité de coordination technique et administrative et la conférence administrative.

Le premier, composé de cinq ou six hauts fonctionnaires, a pour mandat 1) d'analyser tout rapport, étude et proposition provenant des commissions, régies, sociétés, directions ou services 2) de faire rapport au comité des politiques et 3) de prendre des décisions administratives nécessaires au bon fonctionnement du ministère.

Le second, appelé conférence administrative, est composé des directeurs généraux et de leurs adjoints. Il a pour mandat de discuter et de coordonner les politiques, les programmes et les pratiques des directions générales et de permettre au sous-ministre et à tout autre haut fonctionnaire de faire part aux directeurs et à leurs adjoints des programmes et des politiques du ministère ainsi que de leurs modifications.

D'autre part, le nouvel organigramme du ministère des affaires municipales prévoit, au niveau du ministère, la mise sur pied d'un comité consultatif de l'élaboration des politiques.

UN COUPON
DE
\$100,000

Veuillez inclure ce coupon avec votre envoi — payable à la Ville de Montréal

011-17

Faire parvenir à :

Taxe volontaire de la Ville de Montréal
Case postale 9999
Montréal 101, Canada

Signature :

Nom

(en lettres moulées)

Adresse

(Numéro)

(Rue)

(App.)

Ville

Zone postale

Province

Pays

Téléphone

\$2 OU MULTIPLE DE \$2

CHEQUE

MANDAT

Veuillez indiquer les montants vis-à-vis des mois de votre choix.

JANV.

MAI

SEPT.

FÉV.

JUIN

OCT.

MARS

JUIL.

NOV.

AVRIL

AOÛT

DÉC.

NOMBRE DE

MOIS

MONTANT

TOTAL

Qui, ce coupon peut vous valoir \$100,000 ou un des 152 autres prix de \$10,000, \$5,000, \$1,000, \$500 et \$250 en lingots d'argent, si vous participez à la Taxe volontaire de la Ville de Montréal. Et c'est facile de participer.

1. Remplissez le coupon ci-dessus.

2. Joignez-y un chèque, un mandat de poste ou autre, payable à l'ordre de la Ville de Montréal. Participez autant de fois que vous le voulez. Indiquez bien le ou les mois que vous choisissez pour participer.

3. Pour contribuer ce mois-ci, les coupons doivent être reçus au plus tard le dernier jour du mois, à minuit. La Ville de Montréal postera un reçu officiel à chaque participant.

4. La plupart des BANQUES, CAISSES POPULAIRES ET CAISSES D'ÉCONOMIE acceptent votre contribution.

Toute personne peut contribuer chaque mois à la Taxe volontaire de la Ville de Montréal. Le choix des 153 contribuables volontaires qui deviennent candidats à l'examen se fait publiquement. Ils

sont informés immédiatement de l'heure, du jour et de l'endroit où seront attribués les prix. Pour mériter son prix, chacun doit répondre correctement au nombre de questions décrété par le jury et se rapportant à la Ville de Montréal. Les sujets traités apparaissent au verso du reçu officiel. La Ville de Montréal rembourse les frais de voyage aux candidats. Si un candidat, à cause de son âge ou de son état de santé, est incapable de se soumettre à l'examen, le jury, sur preuve jugée suffisante et après entente préalable, peut autoriser une autre personne à répondre pour lui.



"As-tu
envoyé
ton \$2"

Quels sont les points communs de ces fameux Scotches?

Il y en a beaucoup. Tout d'abord, ils sont tous coupés et mis en bouteille en Ecosse; et vendus au Canada au même prix populaire. D'autre part, différentes marques viennent en tête de file sur les principaux marchés du monde. Mais une seule, Bell's Extra Special, a le privilège unique d'être le whisky le plus vendu en Ecosse.

Pourquoi? Nous pensons que c'est l'art particulier avec lequel, il est coupé. Et son vieillissement beaucoup plus long, beaucoup plus soigné. Mais surtout, c'est son goût d'une finesse et d'une délicatesse incomparables. La prochaine fois que vous achèterez du scotch, exigez Bell's. Vous découvrirez pourquoi c'est le préféré des amateurs de scotch les mieux informés du monde, les Ecossais eux-mêmes!

75% des prêtres hollandais pour l'abolition du célibat

LA HAYE (AFP) — Environ 75 pour cent des prêtres appartenant tant au clergé régulier que séculier de l'Eglise catholique aux Pays-Bas, se prononcent en faveur de l'abolition du célibat obligatoire pour les clercs, révèle l'enquête effectuée, à la requête de l'épiscopat néerlandais, par l'institut de sociologie appliquée de l'université catholique de Nimègue.

L'institut a fait parvenir un questionnaire à 8,879 prêtres et séminaristes néerlandais et 84 pour cent d'entre eux y ont répondu.

Cinq pour cent seulement des prêtres et séminaristes interrogés sont en faveur du maintien du célibat ecclésiastique, alors que 26 pour cent se prononcent pour son abolition immédiate.

D'autre part, selon ces sondages le problème du célibat ecclésiastique, contrairement à l'opinion commune, ne pose que dans de très rares cas des problèmes personnels graves. Si le célibat était aboli immédiatement indiquent les sondages, 16 pour cent soit quelque 1,300 prêtres ou séminaristes, se marieraient dans un très bref délai.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

Collège de Hearst affilié à l'Université Laurentienne POSTE ACADÉMIQUE POUR UN PROFESSEUR D'HISTOIRE

Le Collège de Hearst est présentement à la recherche d'un professeur d'histoire pour septembre 1969.

Tâche:

Ce professeur donnera des cours, en langue française, à des étudiants qui aspirent au baccalauréat ès arts, au niveau du cours collégial du Collège de Hearst.

Qualifications:

Maîtrise ès arts en histoire, ou l'équivalent.

Traitement:

Salaire intéressant selon les qualifications et l'expérience. Bénéfices marginaux usuels. Possibilité de carrière intéressante. Prière d'adresser demande d'emploi et curriculum vitae à:

Rév. Gilles Gosselin,
directeur des études,
Collège de Hearst,
Hearst, Ontario.

ou bien appeler 235-8640 à Ottawa, samedi le 24

DIRECTEUR DE L'INFORMATIQUE

Cadres

- Le Directeur de l'Informatique répondra directement de ses fonctions aux Administrateurs de la Firme.
- Ordinateur IBM 1130 relié par télécommunications à un ordinateur IBM/360 Modèle 65.

Responsabilités

- Orientation totale des activités du Département de l'Informatique.
- Planification et implantation des systèmes informatiques de Gestion.
- Coordination et implantation des travaux de calculs scientifiques.
- Sélection et supervision du personnel directement relié au Département de l'Informatique.

Exigences

- Formation universitaire, de préférence en Génie.
- Expérience pratique dans les applications informatiques de Gestion administrative aussi bien que dans les calculs de Génie, sur ordinateurs de troisième génération.
- Esprit d'initiative et habileté dans la communication verbale et écrite seront des qualités essentielles.

Expérience

- Deux ans

Salaire

- Sera établi selon les qualifications et l'expérience.

Discretion assurée. Veuillez adresser vos lettres à:

M. Claude Lefebvre, Associé
GENDRON ET LEFEBVRE
Ingénieurs-Conseils
Arpentiers-Géomètres
Édifice G.L. - Suite 200
1 Place Laval, Laval, P.Q.
Tél.: 514-384-1260



LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

OFFRE D'EMPLOI

Services des Études

Attaché de recherche au Bureau de l'évaluation

FONCTIONS

- Élaboration d'instruments d'évaluation (tests de fonctionnement intellectuel, d'aptitudes différentielles, etc.).
- Étude de différents instruments, validation, etc.
- Mener différents projets de recherche en docimologie.

EXIGENCES

- Licence ou maîtrise en psychologie ou en pédagogie.
- Expérience dans le domaine de la psychométrie.
- Esprit de recherche, disposition pour le travail d'équipe.

TRAITEMENT

Jusqu'à un maximum de \$13,200 selon l'expérience et les qualifications.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae, en précisant leurs qualifications et leur expérience, ainsi que les motifs de leur demande, avant le 27 mai 1969, à:

Monsieur André Séguin
Directeur de la sélection
du personnel administratif
C.E.C.M.
3737 est, rue Sherbrooke
Montréal 406.

La Commission Scolaire Régionale Duvernay recherche les services de

2 Adjoints au service de l'Éducation Permanente:

- 1 adjoint pédagogique
- 1 adjoint administratif

1 Conseiller Régional des activités étudiantes.

Faire parvenir son curriculum vitae le ou avant le 2 juin 1969 à:

Maurice Trudel,
Directeur Général des Écoles,
3983, boul. Lévesque,
Duvernay, Ville de Laval, P.Q.

COMPTABLE AGRÉÉ

On demande un jeune comptable agréé désireux de faire carrière dans la comptabilité publique pour se joindre à notre personnel de vérification. Le candidat recherché possède présentement l'expérience d'un vérificateur sénior. Excellentes chances d'avancement s'offrent au candidat choisi.

S'adresser en toute confiance à:

Arthur Andersen & Co.,
Comptables Agréés,
800 ouest, boul. Dorchester, suite 1206,
Montréal 101, P.Q.

La Commission Scolaire Régionale Deux-Montagnes demande pour l'année scolaire 1969-1970

DES PROFESSEURS dans les matières suivantes:

Physique en Secondaire III

(Bonne connaissance du P.S.S.C. requise)

Anglais

(Professeurs masculins)

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur offre de services en indiquant leur numéro de téléphone à:

Monsieur Roch Aubé
Directeur de l'Enseignement secondaire
Case postale 298
Saint-Eustache

AVOCAT

Excellente occasion pour un jeune avocat bilingue, intéressé particulièrement par le droit corporatif. Poste offrant des fonctions variées et des responsabilités de plus en plus grandes, au niveau du secrétariat et du service legal d'une grande société canadienne. Sous les ordres immédiats du Secrétaire de la compagnie. Le bureau chef de la compagnie est à Montréal. Le taux de croissance est rapide, et les activités sont considérables et variées, et d'envergure internationale.

Les candidats recherchés auront de 3 à 6 ans d'expérience pratique depuis leur admission à un barreau provincial. Cette expérience aura été acquise au niveau du secrétariat ou du contentieux d'une entreprise industrielle ou commerciale, ou par la pratique d'une étude légale, à quel moment il sera préférable qu'il y ait eu une tendance marquée vers le droit corporatif.

Les candidatures seront gardées confidentielles.

Le salaire initial est de l'ordre de \$14 à \$16,000.

GORDON BRYSON & COMPANY LTD.

Conseils en personnel de gestion,
1110 ouest, rue Sherbrooke - Montréal 110.

845-1256

DIRECTEUR GÉNÉRAL HÔTEL DE VILLE DE GRANBY

Traitement selon les compétences et l'expérience.

Fonctions:

Assumer, sous l'autorité du conseil de la cité et avec le concours des organismes municipaux, les responsabilités suivantes:

- Procéder à l'exécution des tâches définies par le conseil.
- Conseiller l'autorité sur l'organisation de la structure administrative et sur les fonctions et compétences du personnel; diriger, coordonner, reviser et contrôler les activités qui lui sont dévolues; voir aux opérations financières et comptables de la cité; aviser le conseil et toute personne compétente sur toute question d'intérêt municipal.
- Planifier l'ensemble des activités courantes de l'administration relevant de sa compétence.
- Instaurer le processus de planification dans l'ensemble des activités de la Corporation municipale.
- Collaborer avec le conseil et les personnes désignées par lui à l'élaboration d'une politique globale de planification pour la cité et à la mise au point de politiques constitutives sectorielles.
- Superviser, coordonner et contrôler la mise en application des politiques adoptées par le conseil.

Compétences:

Le candidat devra posséder un diplôme universitaire ou l'équivalent dans l'une ou l'autre des disciplines suivantes: administration publique ou des affaires, urbanisme, génie ou toutes autres disciplines connexes. Il devra témoigner d'une grande expérience en administration, planification et relations du personnel et être bilingue.

Faire parvenir les demandes d'emploi à:

Donat Brosseau, greffier
LA CITÉ DE GRANBY
Case Postale 37
GRANBY, P.Q.

RECHERCHONS REPRÉSENTANT

Doit être parfaitement bilingue et aura de l'expérience dans la vente de robe de haute qualité.
Marché Ontario et Québec pour maison établie de grande réputation.

Adresser curriculum vitae à:

M. Fierz,
B.P. 50, Station H,
Montréal, P.Q.

LE CEGEP DE SAINT-HYACINTHE

demande les services

d'un animateur d'activités socio-culturelles

FONCTIONS:

Sous l'autorité du directeur des services aux étudiants, l'animateur devra:

- organiser, coordonner et planifier un programme d'activités artistiques, culturelles, politiques et sociales pour les étudiants;
- susciter la participation des étudiants à ces activités;
- conseiller les étudiants dans leurs activités extra-académiques et dans le fonctionnement de leurs organismes;
- assister aux différentes activités ou manifestations étudiantes.

QUALIFICATIONS:

- Détenir un diplôme universitaire dans le domaine des sciences humaines ou l'équivalent. La préférence est accordée aux personnes qui ont déjà une expérience pertinente dans l'organisation du milieu étudiant.

TRAITEMENT:

- Selon les normes du Ministère de l'Éducation et les qualifications du candidat.
Les demandes, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé, doivent être adressées, avant le 1er juin, au:

Directeur Général,
CEGEP DE SAINT-HYACINTHE,
C.P. 370, Saint-Hyacinthe.

La Commission Scolaire Régionale Salaberry

recherche les services

d'UN ADJOINT AU PRINCIPAL pour la fonction de

Directeur des Étudiants, sections secondaires III et IV.
D'UN ADJOINT AU PRINCIPAL pour la fonction de
Directeur des Études, sections secondaires III et IV.

d'UNE ADJOINTE À LA PRINCIPALE pour la fonction de
Directrice des Étudiantes, sections secondaires I et II.

Critères généraux de sélection: Sclarité, expérience, personnalité des candidats.

Entrée en fonction: Septembre 1969.

Faire parvenir curriculum vitae d'ici le 28 mai 1969 à 4h. p.m. à:

M. Maurice Marleau,
Directeur général des Écoles,
87, rue Ste-Cécile,
Salaberry-de-Valleyfield, P.Q.

Commission Scolaire Régionale des Mille-Isles

demande

1 - Professeurs:

Chimie (10e-11e année)
Physique (10e-11e année)
Biologie (11e année)

Qualifications:

Minimum, 16 ans de sclarité

2 - 2 Professeurs d'information

Qualifications:

Brevet d'enseignement
Spécialisé en information
Salaire: selon qualifications
et années d'expérience.

SE PRÉSENTER:

Bureau du personnel
Commission Scolaire Régionale des
Mille-Isles,
216 boul. Laval,
Ste-Rose, Laval, P.Q.



Université Laval

Le Service des Terrains et Bâtiments
recherche

UN INGÉNIEUR

EN CHARGE DES SERVICES:

SOMMAIRE DE LA FONCTION:

Sous les directives de l'ingénieur en chef, est responsable de l'entretien et de l'opération de la Centrale d'Énergie et du tunnel, de l'entretien de tous les travaux du campus, voirie, aqueduc et égouts, trottoirs, gazon, plantation, etc., du Service de sécurité.

RESPONSABILITÉS:

- Diriger et surveiller le personnel de la Centrale d'Énergie et du campus.
- Planifier, coordonner et organiser la distribution de tous les services: vapeur, eau, électricité, eau réfrigérée, etc., et le service d'entretien du campus.
- Préparer le budget annuel de sa section et en surveiller les dépenses.
- Répartir les charges pour les services fournis par sa section aux diverses facultés; services ou départements.
- Conservier les dossiers adéquats.
- Coordonner le Service de sécurité en coopération avec le chef de ce Service.

QUALIFICATIONS:

- Diplôme d'ingénieur de préférence en mécanique et/ou en électricité.
- Cinq à six années d'expérience dans un domaine connexe.
- Une bonne connaissance générale de la construction, de la mécanique, du chauffage, de la ventilation et de la réfrigération.
- Une bonne connaissance de l'administration et de la direction d'un groupe d'employés.
- Tact et entregent.

LES CANDIDATS INTÉRESSÉS SONT PRIÉS DE S'ADRESSER PAR ÉCRIT EN FAISANT PARVENIR LEUR CURRICULUM VITAE À:

Le Service du personnel,
Université Laval,
Cité Universitaire, Québec 10e.

Cité universitaire, Québec 10e

La Commission Scolaire de Vimont

demande

PRINCIPAL et PRINCIPAL ADJOINT pour école élémentaire (de la maternelle à la 7e année)

Qualifications:

10 ans d'expérience dans l'enseignement, sens de l'organisation et de l'administration; douze pour les relations humaines.

Faire parvenir demande par écrit avant le 28 mai 1969, donnant curriculum vitae à:

Commission Scolaire de Vimont,
1905, Bedard,
Vimont, Laval, P.Q.

LE CONSEIL SCOLAIRE DU COMTÉ DE WELLAND

recherche des

PROFESSEURS BILINGUES

La ville de Welland est située au coeur de la péninsule du Niagara à proximité de 4 centres universitaires. La population française d'environ 10,000 est bien organisée, y compris des écoles de la maternelle à la 13e.

ÉCOLE SECONDAIRE CONFÉDÉRATION

PROFESSEURS:

- Français
- Anglais
- Sciences (9e et 10e années)
- Latin et Histoire.

N.B. L'Anglais s'enseigne comme langue première. La langue d'enseignement en sciences est l'anglais.

RÉMUNÉRATION:

\$6,800. à \$14,000, selon qualifications et expérience. Excellents bénéfices marginaux. Augmentation \$400. par année.

ENTREVUES:

Montréal - Hôtel Bonaventure.
Vendredi, le 23 mai - 19.00 - 22.00
Samedi, le 24 mai - 10.00 - 18.00

Veuillez vous adresser au bureau de réception de l'hôtel et demander M. Giroux.

Prière de faire parvenir demandes écrites à:

J.G.M. Raymond,
Surintendant des écoles bilingues,
250 ouest, Chemin Thorold,
Welland, Ontario.

Bureau: 416-732-1361
Domicile: 416-735-3812

PRINCIPAL D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

La Commission Scolaire Catholique de Châteauguay recherche les services de 2 Principaux pour la prochaine année scolaire.

Des personnes dynamiques acceptant de s'engager dans le renouveau pédagogique, capables de travailler en équipe et possédant les qualités de chef requises pour administrer une école, sont invitées à poser leur candidature.

Qualifications requises:

- Brevet d'enseignement reconnu
- Minimum de 16 ans de sclarité
- Au moins 6 années d'expérience dont quelques-unes à l'élémentaire
- Connaissances valables de la pédagogie nouvelle à l'élémentaire.

Les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature à:

M. Janot St-Onge, Directeur Général des Écoles,
Commission Scolaire Catholique de Châteauguay,
73, boulevard d'Anjou,
Châteauguay-Centre, P.Q.

en donnant: qualifications, expérience, références et photo récente.

Toutes les demandes doivent nous parvenir avant 17h. le 27 mai 1969. Aucune candidature acceptée après cette date.

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DU VIEUX MONTRÉAL OFFRE D'EMPLOIS

POSTES À COMBLER

- DIRECTEUR DES SPORTS

Sous l'autorité du Directeur des Services aux étudiants, il organise et anime les équipes sportives du Collège et veille à leur participation intra-muros et extra-muros.

- DIRECTEUR DE L'ANIMATION ET DE LA RECHERCHE PÉDAGOGIQUES

Sous l'autorité du Directeur des Services pédagogiques, il coordonne la recherche et l'expérimentation et, plus particulièrement, l'implantation et l'évaluation des nouvelles technologies de l'enseignement et des nouvelles méthodes pédagogiques.

-COORDONNATEUR DE L'AIDE PÉDAGOGIQUE INDIVIDUELLE

Sous l'autorité du Directeur des Services pédagogiques, il coordonne le travail des aides pédagogiques individuels. Il voit à l'information professionnelle tant pour renseigner les étudiants que les professeurs ou les aides pédagogiques individuels.

-AIDE PÉDAGOGIQUE INDIVIDUEL

Sous l'autorité du Coordonnateur de l'aide pédagogique individuelle, il voit à la programmation individuelle des cours en fonction des goûts, des aptitudes et des possibilités de l'étudiant.

-COORDONNATEUR DES SERVICES PSYCHOLOGIQUES

Sous l'autorité du Directeur des Services aux étudiants et en collaboration avec le Service de l'aide pédagogique individuelle, il aide les étudiants qui ont des problèmes d'ordre psychologique reliés à leur rendement scolaire.

-DIRECTEUR DU SECTEUR DES SCIENCES ET TECHNIQUES ADMINISTRATIVES

-DIRECTEUR DU SECTEUR DES ARTS

-CHEF DU DÉPARTEMENT DE L'ASSISTANCE SOCIALE

-CHEF DU DÉPARTEMENT DE PHOTOGRAPHIE

-PROFESSEUR DE PHOTOGRAPHIE

-CATALOGUEUR - CLASSIFICATEUR

-BIBLIOTHECARIENS

Faire parvenir curriculum vitae et autres renseignements d'ici le 2 juin 1969, à

ROLAND ALARIE
Secrétaire général,
Collège du Vieux Montréal,
C.P. 444, station N,
Montréal.

arts et spectacles

Colloque des Conseils associés des arts à Ste-Adèle

La société n'est pas menacée par la protestation de la jeunesse, mais par l'indifférence des masses (G. Pelletier)

STE-ADELE (PC) — "Le vrai danger qui menace notre société, ce n'est pas la protestation de la jeunesse... mais l'indifférence des masses", déclarait mercredi le secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier, au cours d'une conférence sur les arts.

M. Pelletier prenait la parole devant les 25 délégués à la conférence annuelle des Conseils associés des arts. L'organisme se réunissait pour la première fois au Canada, plus précisément à Ste-Adèle.

"Si violente qu'elle soit,

ce n'est pas la protestation de la jeunesse qui menace notre société, mais l'indifférence des masses, leur apathie, alors qu'elles sont entraînées dans une révolution qu'elles ne connaissent pas, a expliqué le secrétaire d'Etat.

"Il me semble que vous, représentants des conseils des arts, êtes les instigateurs naturels de cette conscience naturelle."

Les organes d'information peuvent servir de base à une nouvelle prise de conscience pour permettre à l'homme de redéfinir

sa condition, a ajouté M. Pelletier. Les organes d'information doivent servir d'avertisseur et d'instrument de la métamorphose culturelle qu'ils ont eux-mêmes suscitée.

Méfiante

"Il n'est plus possible, a affirmé le secrétaire d'Etat, de s'abriter derrière un écran imaginaire et de regarder la culture comme un produit du passé..."

La société est confrontée "avec une situation irréversible dans laquelle le film et la télévision ont volontairement donné naissance à la culture instantanée".

Les adultes se méfient de l'information parce qu'ils ont peur d'être manipulés

et contrôlés, a précisé M. Pelletier.

"Les jeunes combattent cette attitude négative avec l'idée beaucoup plus positive de notre interdépendance et de la responsabilité individuelle dans la société."

"L'homme se dirige lentement vers une transformation profonde et nous devons nous préparer à un avenir imprévisible, a conclu le conférencier. Le seul facteur connu, c'est que le changement est inévitable."

De Cannes

Prix de la critique au film russe "Andrei Roublou"

CANNES (AFP) — Le prix de la critique internationale a été décerné hier à Cannes, au film russe "Andrei Roublou" du réalisateur Andreï Tarkovskii. Les jurés ont décerné cette récompense accompagnée de la mention suivante: "Exceptionnelle qualité d'une oeuvre célébrant la grandeur de la création artistique et soulignant les responsabilités de l'artiste".

Le film, long de 240 minutes et qui avait été projeté au Festival de Cannes hors compétition, retrace dans la Russie du moyen âge la vie d'un peintre d'icônes.

Le jury de la FIPRESCI (Association de la critique internationale) remettra son prix au cinéaste soviétique au mois de juillet prochain à l'occasion du Festival du film de Moscou.

■ en bref

Faculté des Lettres

M. Jacques Desautels vient d'être nommé secrétaire de la faculté de Lettres de l'université Laval, en remplacement de M. Guy Plante, qui occupait ces fonctions depuis 1965. M. Desautels est professeur à la faculté de Lettres depuis 1967. Il a obtenu un doctorat en littérature grecque de l'université d'Aix en Provence en 1966.

Faculté de droit

Le recteur de l'université Laval a aussi annoncé la nomination de M. Hubert Reid au poste de doyen de la faculté de droit. M. Reid remplace à ce poste M. Louis Marceau, nommé il y a quelque temps protecteur du citoyen du Québec. Le nouveau doyen a été admis au Barreau de la province de Québec en 1956. Il enseigne à la faculté de droit depuis 1964 et, depuis 1968, occupe la direction de l'école d'entraînement professionnel du Barreau.

Le bruit de la ville

BALLET: Le "Grand Ballet Canadien" a connu un succès pour son deuxième spectacle, mercredi soir, à Lisbonne, au théâtre du "Colysée". Les 6.000 personnes qui remplissaient la salle ont applaudi à tout rompre "La couvée", tirée de "Mère Courage", chorégraphie de Richard Kuch sur une musique de Pierre Henry. Margery Lambert (Mère Courage) — écrit notamment M. Augusto Fraga dans le "O Seculo" — a confirmé entièrement la réputation de grande ballerine dramatique dont elle jouit. La réplique lui a été donnée, et très bien, par Leslie Andres. Heyniz Spoerli et Nicole Vachon.

"Catulli Carmina", de Butler, musique de Carl Orff, a été également applaudie par le public.

VARIETES: Petula Clark chantera à la salle Wilfrid-Pelletier du 26 mai au 1er juin.

PRIX: L'Académie française a décerné son grand prix d'histoire Gobert à M. Philippe Erlanger pour son livre "Clémentine". Le deuxième grand prix Gobert a été attribué à Mme Claude Dulong pour "L'amour aux XVIIe siècle".

Horaires des théâtres

CENTRE DU THEATRE D'AUJOURD'HUI

"La Baye" — du mardi au dimanche à 20.30

COMEDIE CANADIENNE

"Hotel Hilton, Pekin" — 20.30

RISEAU VERT

"Un fil à la patte" de Feydeau — mardi à samedi à 20.30, dimanche à 19.30

THEATRE DE QUATZOUS

"En pièces détachées" de Michel Tremblay, à 20.30

LE PATRIOTE

Les Cyniques, 20.15

LA PATRIOTE A CLEMENCE

"Les girls" revue — 20.30

LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE

les 29, 30, 31 mai à 19.30

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID-PELLETIER: "Fiddler on the roof" — 20.30

THEATRE MAISONNEUVE

Relâche

THEATRE PORT-ROYAL

Le T.N.M. présente "Six personnages en quête d'auteur", 20.15

Horaires des cinémas

EN LANGUE FRANCAISE

ARLEQUIN

"Drôle de couple" et "Danger Dubois"

BLVD

"Mister Freedom"

CANADIEN

"Le Miracle de l'amour No 2" et "Princesse d'un jour"

CINEMA V

"Adèle" — 7.30 - 9.30 Dim.

CHAMPLAIN

"La Party" et "Les rêves croqués de Paula Schito"

CHATEAU

(Voy. Français)

CINEMA DE PARIS

"Faut pas prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages" — 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30

CHATEAU

(Voy. Français)

CHATEAU

(Voy. Français)

CHATEAU

(Voy. Français)

CHATEAU

(Voy. Français)

EN LANGUE ANGLAISE

ART

"Zorba the Greek" — 1.30 - 3.45 - 5.30 - 7.30

ATWATER

"Decline and Fall of a Bird watcher"

AVENUE

"Charly" — 1.00 - 3.00 - 5.05 - 7.15 - 9.25

BONAVENTURE

"African Safari"

CAPITOL

"Live a Little Love a Little" — 10.45 - 12.55 - 3.05 - 5.15 - 7.30 - 9.45

CINEMA COTE DES NEIGES

"African Safari"

CINEMA THEATRE IMPERIAL

"Ben Hur" — Tous les jours: 8h, Dimanche 7h30

CINEMA WESTMOUNT SQUARE

"The Prime of Miss Brodie" — 12.50 - 5.00 - 7.10 - 9.20

KENT

"Lion in Winter" — soirée 8.15 - matinée mer. sam. dim. 2.15

LORENS

"Where Eagles Dare" — 10.00 - 12.45 - 5.00 - 7.15 - 9.30

PALACE

"100 Rifles" — 10.25 - 12.30 - 2.50 - 5.00 - 7.15 - 9.30

PLACE DU CANADA

"Penny Girl" — 2.00 - 8.15

PLACE VILLE-MARIE

"Can Heironimus Merkin ever Forget Mercy Humper and True Happiness" — 1.10 - 3.10 - 5.10 - 7.10 - 9.10

PLACE VILLE-MARIE

"Petite Salle" — "The Graduate" — 12.30 - 2.30 - 4.30 - 6.30 - 8.30

SEVILLE

"Mayerling" — 1.25 - 3.55 - 6.30 - 9.00

SHOWDOWN

"The Sweet Body of Deborah" — 1.25 - 3.25 - 5.30 - 7.30 - 9.25

SYSTEM

"Love Mates" et "Caught in the Act"

VENDOME

"Inga" et "The Female"

VERDI

"Ulysses" — 7.00 - 9.30

WESTMOUNT

"The Love Bug" — 12.50 - 5.00 - 7.10 - 9.20

YORK

"Hell in the Pacific" — 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15

ET AUTRES LANGUES

Suédais, s. angl.

VAN HORNE: "La Honte" (Skramm)

Italien, s. angl.

GUY: "I Vitelloni" et "Il Grido"

ESPAGNE

Salle Alain Resnais: "Toussaint" — 7.30 - 9.30 Sam., dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 (sam. 10.00)

Tchécoslovaque, s. angl.

SALLE HERMES: "Au feu les pompiers" — 8.00 - 10.00 dim. 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.00

Dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINEMATHEQUE CANADIENNE

"The Hunters" — 7.30 - 9.30

CE SOIR: 7.00 et 9.30

Glysses

d'après JOYCE

de Joseph Strick

Version ORIGINALE anglaise

PRIX D'ENTREE: 99¢

5380, ST-LAURENT — 277-4145

verdi

5380, ST-LAURENT — 277-4145

théâtre du rideau vert

Ce soir, 20h.30

Dimanche, 19h.30

Denise Pelletier

André Cailloux

Janine Sutto

Guy Hoffman

un fil à la patte

de FEYDEAU

RESERVATIONS: 844-1793

SERVICE CENTAUR, 878-1184

4664, rue Saint-Denis Métro Laurier

FESTIVAL

(Walt Disney)

POUR TOUTE LA FAMILLE

SAVEDI, 24 MAI 11.30 - 3h.45 - 6h.00

MERLIN L'ENCHANTEUR

Just like MAGIC and just for FUN!

WALT DISNEY'S

Sword & Stone

TECHNICOLOR

(anglais avec sous-titres français)

DIMANCHE, 25 MAI 11.30 - 3h.45 - 6h.00

LOOK OUT FOR FUN

ACTION ROMANCE

FRENCH VERSION Walt Disney

IT ROBIN CRUSOE, U.S.N.

VAN DYKE KHAN

TECHNICOLOR

AUDITORIUM HOTEL ONLY

3840 ST-URBAIN TEL. 574-7524

GINE-WEEK-END

ADMISSION: ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

ADULTES \$1.50

TOUS LES SOIRS A 7h.45

EXCEPTÉ LE JEUDI

LE DIMANCHE A 2h.00

Blue Bonnets

LA MUSIQUE DE CE FILM EST MERVEILLEUSE

UNE EXPERIENCE EMOUVANTE POUR TOUTES LES SENSIBILITES

UN DEUXIEME VOYAGE EN L'ART DU CINEMA

QUI FAIT DE CE FILM UN CLASSIQUE

LA MUSIQUE DE CE FILM EST MERVEILLEUSE

UNE EXPERIENCE EMOUVANTE POUR TOUTES LES SENSIBILITES

UN DEUXIEME VOYAGE EN L'ART DU CINEMA

QUI FAIT DE CE FILM UN CLASSIQUE

LA MUSIQUE DE CE FILM EST MERVEILLEUSE

UNE EXPERIENCE EMOUVANTE POUR TOUTES LES SENSIBILITES

UN DEUXIEME VOYAGE EN L'ART DU CINEMA

QUI FAIT DE CE FILM UN CLASSIQUE

LA MUSIQUE DE CE FILM EST MERVEILLEUSE

UNE EXPERIENCE EMOUVANTE POUR TOUTES LES SENSIBILITES

UN DEUXIEME VOYAGE EN L'ART DU CINEMA

QUI FAIT DE CE FILM UN CLASSIQUE

LA MUSIQUE DE CE FILM EST MERVEILLEUSE

UNE EXPERIENCE EMOUVANTE POUR TOUTES LES SENSIBILITES

UN DEUXIEME VOYAGE EN L'ART DU CINEMA

QUI FAIT DE CE FILM UN CLASSIQUE

LA MUSIQUE DE CE FILM EST MERVEILLEUSE

UNE EXPERIENCE EMOUVANTE POUR TOUTES LES SENSIBILITES

UN DEUXIEME VOYAGE EN L'ART DU CINEMA

QUI FAIT DE CE FILM UN CLASSIQUE

LA MUSIQUE DE CE FILM EST MERVEILLEUSE

UNE EXPERIENCE EMOUVANTE POUR TOUTES LES SENSIBILITES

condition



Non, décidément, ce n'est pas bon! Mary Elizabeth Brennan, 6 ans, ne semble pas particulièrement apprécier la pâte à dents spéciale à saveur de cerise, contenant du fluor, qu'elle et neuf cents autres écoliers ont utilisée ces jours derniers à l'occasion d'un "brush-in" qui a eu lieu à Aspen, au Colorado. Des dentistes

affirment que ce traitement, mis au point à l'université d'Indiana, et appliqué une fois par année, peut diminuer les caries dentaires dans une proportion de 95 p.c. Mary Elizabeth et ses camarades ont eu congé mercredi pour assister à ce "brush-in" annuel qui a pris place dans un parc de la ville. (Téléphoto PA)

féminine

La semaine de l'ouïe :

Le problème des sourds au Québec demeure toujours sans solution

par Renée Rowan

Au Canada et aux États-Unis, le nombre d'adultes atteints de surdité s'élève à 16 millions et celui des enfants à 3 millions. La proportion de sourds profonds à la naissance est d'environ 1 sur 1,000 mais 45 personnes deviennent sourdes par la suite à des degrés divers.

Que fait-on au Québec pour le sourd, celui de nos handicapés vraisemblablement le moins d'attention? Très peu de choses, nous dit Me Pothier Ferland, un des directeurs de la Société de l'ouïe du Québec que nous avons rencontré à l'occasion de la semaine de l'ouïe qui se termine demain. La situation demeure alarmante, pour ne pas dire tragique. Le sourd est celui dont les problèmes ont été jusqu'à maintenant le moins compris.

Il y a environ deux ans, la Société rédigeait un mémoire qu'elle remettait à la commission d'enquête sur la santé et le bien-être social. Les résultats se font encore attendre.



Les besoins pourtant demeurent toujours aussi aigus. Dans la seule région de Montréal, il

y a actuellement de 400 à 600 sourds qui sont chômeurs; un grand nombre sont des assistés sociaux et vivent à la charge de l'État. La Société de l'ouïe du Québec a réussi à trouver du travail à quelques-uns d'entre eux et a entrepris certaines démarches, souligne Me Ferland, mais il faut absolument que le gouvernement mette sur pied, conjointement avec la Société, un service de placement à l'intention des sourds.

Nous aurions beaucoup moins de sourds chômeurs à l'âge adulte si un dépistage systématique se faisait dès la naissance, dans tous les hôpitaux, et si, dès cet instant, un travail de rééducation était entrepris, affirme Me Ferland.

Nécessité d'un entraînement en bas âge

A Montréal, quatre grandes institutions s'occupent de l'entraînement et de l'éducation des enfants sourds et durs d'oreille: l'école des sourds de la rue Saint-Laurent, celle de la rue Saint-Denis, le MacKay Center et le Montreal Oral School. Même si ces institutions admettent en principe les enfants dès l'âge de 5 ou 6 ans, on en est encore, dans la majorité des cas, et pour diverses raisons, à recevoir des enfants à 7 ans, alors qu'il est trop tard pour une rééducation véritable, ce qui fait que le sourd ne peut par la suite être réintégré pleinement dans la société.

Me Ferland souligne également le fait que les enfants sourds de l'extérieur de Montréal, la petite Gaspésie ou la petite Sherbrooke, par exemple, doivent être sortis de leur milieu familial et mis en pension pour profiter d'une certaine rééducation. En plus de leur handicap, ils sont coupés de leurs parents qui représentent pour eux un lien affectif et "sécurisant" essentiel.

Il est nécessaire de créer le plus rapidement possible des petits centres préscolaires à l'intention des enfants sourds qui pourraient y être admis à l'âge de trois ans et demi, des centres qui auraient tout l'équipement et le personnel requis: éducateurs spécialisés, orthophonistes, phoniatres.

LA COUTURE CHEZ SOI



Faites ce joli modèle en moins d'une heure
Patron No 9326

Le patron imprimé no 9326 est offert pour les tailles 10½ - 22½.

Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au service des patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, les islements, avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste. Le patron commandé vous parviendra dans une quinzaine de jours environ.

psychologues, etc. Il existe déjà un micro-centre de ce genre à Sillery, près de Québec. Il a été prouvé, tant aux États-Unis qu'en Europe, que des enfants qui ont suivi des cours en petits groupes dans des centres de ce type ont pu, après quatre ans de fréquentation, en moyenne, être réintégrés dans le système scolaire régulier, ce qui suppose plus tard une insertion dans le monde normal du travail et dans la société. L'important est que le sourd apprenne à se débrouiller seul, devienne un être actif, indépendant, qui ne soit pas une charge pour l'État.

Le rôle des parents

L'aide du père et de la mère est indispensable, nous dit Me Ferland, et dès le plus jeune âge. Dépistage précoce et traitement n'apportent de résultats que dans la mesure où les parents acceptent de collaborer entièrement. Pour les parents, la découverte de la surdité chez un de leurs enfants est une expérience traumatisante. Ils ont besoin d'être appuyés, conseillés pour retrouver au plus vite leur équilibre et accepter ce qui leur arrive. L'enfant sourd, parce qu'il se sent très isolé, coupé du monde où il évolue, doit plus qu'un autre être entouré sur le plan émotif: il a besoin d'un climat "sécurisant", ce qui ne veut pas dire de surprotection, bien au contraire car la discipline est essentielle si l'on veut qu'il réintègre la société normale.

Il est prouvé, par ailleurs, que de 2 à 5 ans, est la période de vie où le cerveau humain fait le plus grand bond: si le cerveau n'est pas stimulé et ne travaille pas dès le plus jeune âge, une ankylotose irréversible s'installe. D'où la nécessité pour les parents d'être renseignés sur toutes les méthodes et les techniques développées au cours des dernières années dans le domaine de la surdité. Il existe aux États-Unis une clinique qui fournit aux parents du matériel éducatif pour les guider dans leur tâche avant que l'enfant ne fréquente une institution ou un centre préscolaire. Il s'agit en quelque sorte d'un véritable cours par correspondance qui comporte en outre des renseignements et des conseils.

La Tracy Clinic, de Los Angeles, en Californie, fournit ce matériel sur demande et gratuitement à tous les parents intéressés. On peut écrire en français pour le faire venir, mais tout le matériel est en anglais.

Il faudrait, nous dit Me Ferland, que l'équivalent existe au Québec pour les gens de langue française.

Comme on le voit, les projets et les idées ne manquent pas à la Société de l'ouïe du Québec, mais pour y arriver elle a besoin de l'appui du gouvernement et à l'occasion de la semaine de l'ouïe, elle réitére une fois de plus ses demandes.



Appliquez

CYGON 2-E SANS RETARD!

Répression des mineurs du boureau et puceron sur une longue période. Badigeonnage ou pulvérisation.

Cyanamid of Canada Limited
635 ouest, boulevard Dorchester,
Montréal 101, Québec.
© Marque déposée.

Clin d'oeil

DOCUMENTS: ce soir, radio d'État, "Documents" rend hommage au poète Henri Michaux. Dans le cadre de la participation de Radio-Canada, on entendra des témoignages de G.-André Vachon, de Dominique Noguez, Roland Giguère et Gilles Marcotte. Poèmes de Michaux lus par Paul Hébert et musique de Varèse.

Dimanche au 2, 11h30, "Partout" présente une entrevue avec le président Nasser, de même qu'un reportage sur Maurice Béjart cinéaste. A midi, "D'hier à demain" nous propose une enquête sur la vie et l'oeuvre de Modigliani.

Au 2, dimanche, "Miroir de l'art", 14h30 - "Dubuffet et l'anticulture: Fellini tourne 'le Patricien'".

Au 10, dimanche soir, 23h15, "Franc-parler" avec Pierre Juneau, du Conseil de la Radio-Télévision canadienne.

Au 2, dimanche, 22h30, "L'Envers des hommes" - les motards.

VARIETES: vendredi soir, au 2, 20h30, "Du feu s.v.p." avec Francoise Hardy, Danièle Nicolas et Francine Moran. A 22h, "Mon pays, mes chansons" avec Gemma Barra et Jeff Howard.

Samedi, au 10, 17h30, l'invité de "Terre des jeunes" est Gilles Dreu ("Alouette, Alouette").

Dimanche, 19h30, le dernier Zoom avec Chantal Pary, Lucien Hétu, les Bel Canto, France Castel, Claude Gauthier, Claude Landré, Renee Claude, Georges Guetary.

Toujours au 2, à 20h30, dans le cadre du Festival de France, la première partie d'un dramatique d'après "L'Espagnol" de Bernard Clavel, réalisé par Jean Pratt.

TEL QUEL: à la radio, samedi matin, 11h30, les vacances.

MUSIQUE: il y a cent ans, l'Opéra de Vienne ouvrait ses portes en présentant "Don Giovanni" de Mozart. Dimanche, à 21h, CKVL-FM présentera cet opéra interprété par les chanteurs de l'Opéra de Vienne.

Horaires

Le sigle c marque une émission en couleur

CBFT		
9.55	Aujourd'hui	
9.30	La grande aventure	c
10.00	Le roman de la science	
10.20	En mouvement	
10.40	Monsieur Surprise présente	
11.00	La source verte	
11.15	Cinéma: "L'illusion du bonheur"	c
11.30	Cinéma: "Hans le marié"	c
1.00	Yogi	
2.00	Oui ou non	c
2.30	Femmes d'aujourd'hui	c
4.00	Bobino	
4.30	La Riboulingue	c
5.00	Yogi	
6.00	Tour à tour	c
6.15	Téléjournal	
6.25	Nouvelles du sport	c
6.30	Apollo X	c
7.30	Voyage au fond des mers	c
8.30	Du feu s.v.p.	c
9.00	Des agents (très spéciaux)	c
10.00	"Mon pays, mes chansons"	c
10.30	Les années 50	c
11.00	Téléjournal	
11.20	Nouvelles du sport	c
11.30	Cinéma: "La Brune que voilà"	c
1.00	Téléjournal	
1.05	Cinéma: "Je veux dire" (E.U.)	c
CFTM		
7.15	Musique	
7.30	Les 100 bombes	c
7.45	Métronome	c
8.45	36-24-36	c
9.00	Toast et café	c
10.00	Voix de femmes	c
10.20	Leçon de beauté	c
10.45	La santé dans votre assiette	c
11.00	Voix de femmes	c
11.20	Éternel amour: "Cage aux sourds" (E.U.)	c
12.00	Les récits du Capitaine	c
12.10	Les manchettes	c
12.15	Cinéma: "Rendez-vous à Grenade" (E.U.)	c
12.30	Cinéma: "Miroir aux alouettes" (France)	c
2.00	"L'enter au-dessous de zéro" (E.U.)	c
2.30	Madame s'amuse	c
4.00	La cabane à Mida	c
4.30	Escadille sous-marine	c
5.00	Le 5 à 6	c
6.00	Télé-Métronome	c
6.30	Sports-Images	c
6.45	Télé-Métronome	c
7.00	Dernière heure	c
7.15	Télé-Métronome	c
7.30	En première: "Papa, Maman et Moi" (comédie musicale (E.U.))	c
9.15	Non, deux fois	c
9.30	Elle et lui	c
10.00	Dis à dix	c
10.30	L'École du bonheur	c
10.45	Dernière heure et météo	c
11.00	La ronde des sports	c
11.15	Cinéma: "L'Archange" (E.U.)	c
12.45	Dernière édition	c
12.50	Fermeture	c
CBMT		
7.45	Two Pattern and Music	
8.07	Stand-by Six	
8.30	That Morning Show	
9.00	Lobsters Unlimited	

Chronique du consommateur

Les Canadiens français du Québec n'aiment pas la publicité à outrance et ce qui est bon pour les Canadiens de langue anglaise ne l'est pas forcément pour ceux de langue française. C'est ce que déclarait M. Lucien Roy, spécialiste en publicité, à l'occasion du congrès de l'Association canadienne des agences de publicité qui avait lieu récemment à Toronto.

Il existe, a dit cet expert, d'importantes différences entre le marché québécois et celui du reste du Canada. M. Roy a souligné que seulement 49 p.c. des consommateurs du Québec font leurs achats dans les supermarchés en comparaison de 87 p.c. en Ontario.

Selon une enquête récente, voici où vont nos préférences: les Canadiens français du Québec achètent plus de biscuits, de gâteaux et de boissons effervescentes (en particulier à base de cola) que les gens des autres provinces; nous achetons aussi plus de machines à laver la vaisselle, d'ouvre-boîtes électriques et de soupes déshydratées.

Au Québec, a déclaré M. Roy, la simplicité et la cordialité dans l'annonce feront beaucoup plus que la froide logique pour attirer le consommateur et l'influencer ou le persuader d'acheter un produit.

La femme québécoise étant davantage une femme d'intérieur que les autres Canadiennes, les commanditaires pourront plus facilement l'atteindre par la voie de la radio que par la voie des journaux.

Ces caractéristiques de notre marché comparativement au reste du pays ressortent d'une enquête menée par le Centre de recherches sociales de l'université Laval. Cette étude indique en outre que dans 46 p.c. des foyers canadiens français, le mari remet sa paie à sa femme; dans 36 p.c. des foyers, le mari et la femme administrent conjointement le budget familial. Dans neuf pour cent des foyers, le mari contrôle toutes les dépenses à l'exception d'un montant fixe alloué à la femme pour l'entretien et la marche du foyer. Dans sept pour cent des cas seulement, le mari est le seul administrateur. Et les deux pour cent qui restent? M. Roy a oublié d'en parler...

A la hausse!

Oui, et ce n'est guère amusant. La direction de l'économie du ministère de l'agriculture du Canada prévoit une légère hausse des prix du bœuf et du porc au cours du mois de juin. Vu le redressement de la demande, on peut s'attendre à un affermissement ou à une hausse du prix du bœuf. Une hausse saisonnière du prix du porc est également à prévoir. Les prix des oeufs resteront stables, à un niveau relativement bas tandis que ceux des poulets à griller resteront à la baisse.

Les vieux stocks de pommes de terre sont abondants et les prix demeurent stables. La nouvelle récolte est attendue à la fin du mois.

Des produits nouveaux

Vous avez essayé tous les laits en poudre et vous n'êtes pas satisfaites? Nous vous recommandons un nouveau produit, le Best-O-Milk, qui vous présente du lait en poudre en sachet ne contenant que 10 pour cent de gras. Reconstitué la veille et mis au réfrigérateur pour au moins douze heures, ce lait a tout à fait la saveur du lait frais. Un procédé spécial lui conserve en outre toutes ses vitamines. Également intéressant: chaque sachet de lait partiellement écrémé ne coûte qu'environ 15 la pinte; le lait entièrement écrémé, environ 12. Ce produit n'est pas encore vendu dans les marchés d'alimentation: la livraison se fait à domicile. On n'a qu'à s'adresser à 256-1021. Une dernière remarque: ce lait en sachet au goût de lait naturel est très pratique quand on va en camping.

La maison Brooke Bond annonce pour sa part la mise en marché d'un nouveau produit, un substitut du bacon frit, émette, à utiliser dans les salades, les soupes, comme garnitures, etc. Ses avantages: il est riche en protéines et sa teneur en gras est inférieure à celle du bacon; il supprime les problèmes de conservation, de préparation et de vaisselle, il ne requiert ni cuisson, ni réfrigération; et Bacon Bitts coûte passablement moins cher que le bacon.

Renée R.

LE CAMP DE VACANCES POUR VOTRE ENFANT GARÇONS & FILLES - 8 À 14 ANS LE RANCH MASSAWIPPI INC.

Granby, Qué.

Accrédité par l'Association des camps du Québec.



s'il adore les animaux...
s'il veut monter à cheval...
s'il aime la vie sur la ferme...
avec une bonne nourriture...
avec un très bon personnel

Il reste encore quelques places.

SEJOUR: du 25 juin au 20 août 565, par semaine M. Claude Beausoleil, dir. adj.

10470 Terrasse Fleury, app. 24, Montréal. Tél.: (514) 381-9827

ANNONCE

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Établissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile - et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran. Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les poudres réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite - combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Colloque sur l'éducation, samedi à St-Hubert

La Société pour le Progrès de la Rive sud en collaboration avec la direction des écoles régionales de Chambly, Lignery et Honoré-Mercier, organise un colloque sur l'éducation, à l'école André Laurendeau, chemin de Chambly, à St-Hubert, le 24 mai.

Crise scolaire, grève d'enseignants, contestation étudiante, occupation des écoles, voilà autant de sujets d'actualité dans le domaine de l'éducation, depuis plusieurs mois. Les parents sont mécontents, les responsables de l'enseignement aussi, les professeurs également et les étudiants grincant aussi des dents. C'est pour discuter de toutes ces questions que la Société pour le Progrès de la Rive sud organise samedi prochain ce colloque.

Voici le programme de ce colloque. L'inscription aura lieu à 9 hres et des 10 hres, on procédera à la présentation des sujets. M. Jean-Guy Venne,

directeur général de l'enseignement élémentaire et secondaire au ministère de l'éducation présentera les objectifs de la réforme scolaire tandis que les difficultés rencontrées dans la réalisation de cette réforme seront exposées par MM. Robert Bélisle, Henri Rheault et Jean Langelier, respectivement directeur général des trois régionales. Après le déjeuner pris en commun à la cafétéria, les ateliers de travail aborderont les sujets suivants: éducation chrétienne, objectifs de la polyvalence, la polyvalence: sa clientèle et ses services, l'intégration des parents à la vie scolaire.

Le communiqué remis à la presse par les organisateurs de cette journée dit: "Les parents se plaignent souvent de la réforme scolaire. C'est à eux, le 24 mai, samedi de cette semaine, de se rappeler le slogan usé mais encore si vrai: 'L'éducation, c'est votre affaire'".

Au Nouveau-Brunswick: dernière conférence régionale de Milieu 70

La cinquième et dernière conférence de Milieu 70, portant sur le milieu économique, aura lieu en fin de semaine à l'université Mount Allison de Sackville, au Nouveau-Brunswick.

Contraintement à la conférence de Montréal sur le milieu sociopolitique, très peu d'exposés formels seront présentés. Les quelque

deux cents délégués des provinces de l'Atlantique travailleront principalement en ateliers. On fera largement appel aux techniques audio-visuelles. La conférence débutera vendredi soir et se terminera dimanche midi. Comme les quatre autres, elle est organisée conjointement par l'Institut Vanier de la famille et le Conseil canadien de l'enfance.

Conférences sur la révision de la constitution du Canada

Suite à la conférence constitutionnelle des premiers ministres tenue en février dernier à Ottawa, des membres du conseil des ministres et des hauts fonctionnaires québécois participeront la semaine prochaine à Ottawa à

quatre réunions fédérales-provinciales sur la révision constitutionnelle.

Lundi, M. Rimi Paul, secrétaire du Québec dirigera la délégation du Québec au comité ministériel sur le sénat. Mardi MM. Jean-Noël Tremblay, ministre des affaires culturelles et Jean-Marie Morin, ministre d'État à l'éducation, participeront au comité ministériel sur les langues officielles. Mercredi, MM. Armand Maltais, solliciteur général et M. Rémi Paul assisteront au comité sur les droits fondamentaux. Ces derniers assisteront aussi, vendredi, au comité ministériel sur le système judiciaire.

Hier, se tenait au même endroit la réunion du comité permanent des fonctionnaires sur la constitution. C'est M. Claude Morin, sous-ministre des affaires intergouvernementales, qui représente le Québec. La réunion se poursuit aujourd'hui.

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBE
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER
8240 AIME-RENAUD
ST-LEONARD Mt. 38
3 2 4 - 2 5 8 0

JACQUES CORRIVEAU
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER
DESIGNER
1285 ST-ANDRÉ
MONTREAL 132
845-7592

LAURENT LAMY
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER
788, Wilder
Montréal 8 - 737-1955

l'information

Baseball

LANCEURS PROBABLES AUJOURD'HUI

Ligue Américaine

Boston (Culp 6-2) à Chicago (Harris 3-2)
Cincinnati (Messersmith 0-3) à Detroit (McLain 6-3)
Seattle (Marshall 3-4) à Cleveland (Tiant 0-7)
Oakland (Osborn 7-1) à Baltimore (Palmer 5-2)
Kansas City (Butler 1-2) à Washington (Moore 2-0)
Minnesota (Hall 3-1) à New York (Stottlemyre 6-3)

Ligue Nationale

Philadelphie (Jackson 3-4) à Atlanta (Pappas 3-2)
Montreal (Reese 1-2) à Cincinnati (Maloney 3-1)
New York (Gentry 3-3) à Houston (Giffin 2-1)
Chicago (Selma 3-3) à San Diego (Rios 1-3)
St. Louis (Carton 3-4) à Los Angeles (Foster 1-2)
Pittsburgh (Ellis 2-4) à San Francisco (Robertson 0-0)

HIER

Ligue Américaine

Detroit à Chicago (Soir)
Kansas City à Cleveland (Soir)
Minnesota à Baltimore (Soir)
Seattle à Washington (Soir)
California à Boston (Soir)

Ligue Nationale

Montreal à Houston (Soir)
New York à Atlanta (Soir)
Pittsburgh à San Diego (Soir)
Chicago à Los Angeles (Soir)
St. Louis à San Francisco

CLASSEMENT

Ligue Américaine

DIVISION EST

	G	P	Moy	Diff.
Baltimore	28	13	583	
Boston	23	18	539	21
Detroit	18	23	529	31
Washington	20	21	488	8
New York	19	21	475	8
Cleveland	8	24	250	15

DIVISION OUEST

	G	P	Moy	Diff.
Oakland	21	14	600	
Minnesota	20	14	588	12
Chicago	19	16	550	50
Kansas City	17	20	459	5
Seattle	16	20	444	16
California	11	24	314	10

Ligue Nationale

DIVISION EST

	G	P	Moy	Diff.
Chicago	28	14	581	
Pittsburgh	18	18	500	5
New York	17	19	452	7
St. Louis	15	22	429	8
Philadelphie	11	23	324	11

DIVISION OUEST

	G	P	Moy	Diff.
Atlanta	24	11	686	
Los Angeles	22	14	611	21
San Francisco	21	16	568	4
Cincinnati	17	19	472	7
Houston	17	24	415	10
San Diego	16	25	390	11

LES MENEURS

Ligue Américaine

	PJ	AB	PP	CS	Moy.
Carew, Minn.	26	119	25	42	377
Petracelli, Boston	36	119	25	42	353
F. Robinson, Bal.	41	157	35	54	344
Cater, Oakland	36	141	21	46	319
Saltzman, Cal.	25	66	4	21	318
Murcer, N.Y.	40	159	26	50	314
Andrews, Boston	36	140	25	44	314
C. May, Chicago	27	102	22	32	314
D. Jones, Boston	25	84	15	26	310
Blair, Baltimore	40	170	38	52	306

CIRCUITS

F. Howard, Washington, 14; Petracelli, Boston, 13; R. Jackson, Oakland, 13; Pettone, New York, 12; F. Robinson, Baltimore, 11.

POINTS PRODUITS

Murcer, New York, 40; F. Robinson, Baltimore, 33; F. Howard, Washington, 31; Pettone, Baltimore, 28; Pettone, New York, 27; Vazirizadeh, Boston, 27.

Ligue Nationale

	PJ	AB	PP	CS	Moy.
C. Jones, N.Y.	36	133	31	52	391
H. Aaron, Atlanta	36	119	25	42	374
Hehrner, Pitts.	27	102	22	32	363
M. Jones, Montreal	34	124	18	44	355
M. Alou, Pittsburgh	37	151	22	56	352
Sanguillet, Pitts.	22	66	9	23	348
A. Johnson, Cin.	36	154	26	52	338
Menke, Houston	41	158	18	46	332
Mays, S.F.	32	115	17	38	330
Kessinger, Chi.	39	161	33	53	329

CIRCUITS

Perez, Cincinnati, 9; McCovey, San Francisco, 9; Cepeda, Atlanta, 8; L. May, Cincinnati, 8; Wynn, Houston, 8; H. Aaron, Atlanta, 8.

POINTS PRODUITS

Banks, Chicago, 31; Santo, Chicago, 30; C. Jones, New York, 30; M. Jones, Montreal, 29; Perez, Cincinnati, 29.

RESULTATS

Ligue Américaine

Cleveland 4 - Kansas City 1
Kansas City 000 001 000-1 6-1
Cleveland 030 000 014-4 9-2
Dravo, Wickscham 7 et Kirkpatrick, Pina, Williams 6 et Fosse, G. - Pina, 2-0
P. - Dravo 2-2, Cir. - Fosse 1

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

**Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic**
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

**RIEL, BISSONNETTE,
VERMETTE & RYAN**
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800 Square Victoria
Suite 2104 - Montréal 115
Maurice Riel, c.r. Albert Bissounette, c.r.
Clement Vermette, c.r. Gerald J. Ryan, c.r.
Joane W. Durkin Jean-Louis Tetreault
Georges C. Clement Michel J. Green
Jean Rivard
Tél. : 866-6743
Adresse télégraphique : RIVARDIN

SAM GOLDWATER
avocat
31, QUÉST, RUE ST-JACQUES - SUITE 400
Bureau: 845-3231 Soir: 739-2167

Ferguson, Savard et compagnie s'inscrivent dans le trot à gogo de Blue Bonnets

Trois membres du club détenteur de la Coupe Stanley et un jeune et prometteur arrière-garde des Seals d'Oakland s'affronteront cette année dans la quatrième édition des courses à Go-Go, qui aura lieu à Blue Bonnets le 31 mai prochain.

Le directeur des courses Michael MacCormac, qui est à mettre la main finale à l'événement, a annoncé hier que les joueurs de hockey inscrits étaient John Ferguson, Serge Savard et Jean-Claude Tremblay, des Canadiens, et Carol Vadnais, des Seals.

Ce dernier, effectivement, est un Montréalais qui a déjà fait partie de l'organisation du Canadian avant de passer à Oakland, où il a connu une dernière saison exceptionnelle.

Les quatre joueurs de la ligue Nationale s'affronteront dans l'une des huit courses au programme.

La première course sera réservée aux conducteurs professionnels, tandis que les six autres mettront en vedette les cadres de la piste et des membres de la presse, de la radio et de la télévision.

Les courses à Go-Go ont atteint une certaine popularité et pas moins de 12,000 personnes avaient assisté au programme de 1968.

Comme par les années passées il n'y aura aucun frais d'admission et les parents sont invités à amener leurs jeunes enfants à cet avant-midi de courses, privilège qu'ils n'ont pas durant les programmes réguliers.

Seulement deux des participants comptent plus d'une victoire dans cette série à Go-Go jusqu'à maintenant. Il s'agit de John Mooney, vice-président exécutif du Jockey Club, et Albert Trotter, directeur de la publicité et des relations publiques à Blue Bonnets. Ils ont gagné deux fois et seront à nouveau dans la lutte cette année.

Les autres participants seront J.-Louis Lévesque, Louis

Desmarais, Ernie Ayers, H. J. O'Connell, André Trudelle, Aimé Desrosiers, Bill Slack, Gilles David, Roger Jolicoeur, Fernand Cuséau, Yvon Bonin, Robert Arel, Hans Grotke, Claude Brissette, Robert Paré, Georges Giguère, Michael MacCormac, Serge Dionne, George Hanson, Normand Aubin et Robert Doloreux.

Entre-temps, la première tranche de "La Mondiale des conducteurs féminins" sera disputée ce soir à la piste Brandywine, comme prélude au couronnement de la championne mondiale, qui aura lieu à Blue Bonnets le 8 juin.

Les concurrents sont huit membres du club "Amazoni" d'Italie et huit conductrices nord-américaines.

Jaster alloue cinq coups sûrs en 1-2/3 manche, et...

Les Expos capitulent une fois de plus

HOUSTON — Les Expos de Montréal, ont connu une septième fois la défaite, hier, contre les Astros de Harry Walker, par le compte de 7-4.

Les puissants frappeurs des Astros s'en sont donné à cœur joie contre le lanceur débutant des Expos, Larry Jaster, en plaçant leur balle en lieux sûrs à cinq reprises dans les deux premières manches.

Curt Belfray, le premier but des Astros, et le premier frappeur à faire face à Jaster dans la première manche a obtenu un coup sûr qui devait être suivi d'un circuit de Jimm Winn, ce qui donnait aux Astros, une avance de deux à zéro, après seulement une manche de jeu.

Houston est revenu à la charge dans la deuxième manche, alors qu'ils manquèrent trois points avec autant de coups sûrs, dont un double du receveur Beyant, qui faisait

compter deux points. Miller qui avait obtenu un but sur balles, et Jesus Alou qui avait cogné en lieu sûr.

Un simple de Morgan dans cette même deuxième manche, devait faire marquer le cinquième point du Houston.

Les Expos ont semblé revivre en quatrième manche, lorsqu'ils ouvrirent leur pointage avec trois points. Bob Bailey, qui effectuait un brillant retour au jeu, fit produire deux

de ces trois points avec un simple. Mota s'étant rendu sur les buts sur une erreur due au deuxième but et Staub ayant obtenu un but sur balles. Mack Jones marqua le troisième point des Expos, sur une erreur de l'arrêt-court des Astros, Denis Menke.

En septième reprise, les Astros augmentèrent leur avance avec deux points en autant de coups sûrs.

Les Expos ont marqué leur

quatrième et dernier point lorsque le receveur John Bateman a frappé un circuit dans le champ gauche.

Les Expos n'ont cependant pas été chanceux, obtenant autant de coups sûrs que les Astros, il semble que la différence fut l'opportunité des coups frappés par les Astros qui ont entassé cinq coups sûrs à la première et deuxième manche pour produire suffi-

46 pugilistes amateurs convoiteront les honneurs ce soir à Paul-Sauvé

MONTREAL (PC) — La demi-finale de l'Est pour le championnat amateur de boxe commencera ce soir au centre sportif Paul-Sauvé avec 46 pugilistes amateurs en lice.

Une équipe de 11 boxeurs sera choisie à l'issue de la finale disputée samedi, pour rencontrer un groupe semblable venant des provinces de l'Ouest, lors des championnats nationaux qui auront lieu, le 30 mai, à St-Catharines, Ont.

Les boxeurs inscrits pour la demi-finale de ce soir viennent du Québec, des Maritimes, de Terre-Neuve et de l'Ontario.

Le contingent ontarien, qui comprend 14 boxeurs, mettra en évidence les frères John Terry et Gary Summerhayes, de Brantford.

Terry est champion mi-moyen ontarien et son frère Gary est titulaire chez les mi-lourds, cependant que John a perdu en finale provinciale chez les légers. Ils ont livré un total de 278 combats.

Ray Dorion, 19 ans, de Brantford, est également favori dans la catégorie mi-moyen léger; après avoir détrôné le champion ontarien John Lapadula, qui régnait depuis sept ans.

Marshall Butler, de Montréal, surnommé "Cassius Clay", sera à l'oeuvre dans la catégorie mi-moyen léger soit 139 livres, de même que le champion du Nouveau-Brunswick, Alfred Sanpas, Indien de la tribu des Micmac, de Sackville, N.-B.

Aleix Latour, de Valleyfield, Qué., est considéré comme un des aspirants logiques chez les poids moyens, tandis que Peter Potter, de Woodstock, N.-B., de même que Aldo Correlli, de Toronto et Derek Hancock, de Wabush, T.-N., se sont à surveiller dans cette catégorie.

Le Montréalais Kevin Corbett, champion québécois des gants dorés et son compatriote Jacques Bernier, qui a perdu aux mains de Corbett, de même que Marcel Lajoie, de Saint-Basile, N.-B., champion provincial et Robert Bozic, de Toronto, champion provincial, seront opposés dans la catégorie poids lourd.

Ligue Nationale

St. Louis 8 — San Francisco 3						
St. Louis	100	000	001	06-8	12	
San Francisco	100	100	000	01-3	9	
11 manches						

11 manches
Washburn, Willis, S. Hoerner 10 et Terry, Marchal, Linzy 7, Gibson 10, Herbel 11 et Dietz, Hiatt 10 G. - Hoerner St. Louis, Brock 3.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS

AVIS est par les présentes donné que NELSON RAYMOND DUBEAU domicilié à 193, avenue Rutland, Beaconsfield, District de Montréal, demandera au Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, la permission de changer son nom en celui de NELSON RAYMOND SPROULE. Ledit changement concernera également son épouse BONITA VERNELSON, aussi domiciliée à 193, avenue Rutland, Beaconsfield.

Beaconsfield, le 21 mai 1969

FRANK S. BOYD
Procureur du requérant

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

NO 765606

RENE JOANETTE, rentier, domicilié à Bois-des-Filons, des comté et district de Terrebonne,

Demandeur

-vs-

DALE MORSE, de lieux inconnus,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, le 20 mai 1969

MARIUS D'AMOUR
P.C.S.M.

Mes DORAIS HARDY & SOUMIS
Avocats
330, rue Blainville,
Ste-Thérèse, P.Q.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

(DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

No: 3874

ARTHUR AUSTIN ALBRECHTSON, spécialiste de circulation, des Ville et District de Montréal, Province de Québec.

Requérant

-vs-

DAME BARBARA MARY ANN THOW, ménagère, épouse commune en biens dudit Arthur Austin Albrechtson, autrefois des Ville et District de Montréal et présentement de lieux inconnus.

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée DAME BARBARA MARY ANN THOW, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir une ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 27 mars 1969

JACQUES PERRON
Régistrare de la Cour Supérieure de Montréal

Mes ROSENHEK & MACHLOVITCH,
Suite 500,
4141 Sherbrooke ouest,
Montréal, P.Q.
Avocats du Requérant

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 mai 1969 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à DELISLE AUTOMOBILE a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 9e jour de mai 1969 sous le numéro 2136651. Ce 22e jour de mai 1969, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13e jour de mai 1969 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GORDI FASHIONS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16e jour de mai 1969, sous le numéro 2138251. Ce 20e jour de mai 1969, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No: 770434

J. ELIOSOFF & SONS CO., corps politique et incorporé, dement constitué selon la loi et ayant son bureau chef et principale place d'affaires au 775 New Central Market, Cité et District de Montréal.

Demanderesse

-vs-

FLORIDA EAST COAST RAILWAY CO., corps politique et incorporé dument constitué selon les lois des Etats Unis d'Amérique, et ayant un bureau et place d'Affaires au 1 Malaga, St-Augustine, Etat de Floride.

Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse FLORIDA EAST RAILWAY CO. est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.

Une copie du Bref d'Assignation et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

Montréal, le 20 mai 1969

MARIUS D'AMOURS, P.C.S.M.
Protonotaire,
Cour Supérieure de Montréal

Mes GROSS, MENDELSON,
SELICK GROSS & PINSKY,
630, boul. Dorchester,
(s.2800)
Montréal P.Q.
Procureur de la demanderesse

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)

Montréal

No 4394

MARC OUMET, résident et domicilié à Ville Laval, district de Montréal,

Requérant

-vs-

DAME CORONA BEAUDIN, épouse commune en biens dudit Marc Oumet, autrefois des cité et district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 16 mai 1969

JACQUES PERRON
Régistrare

Me JEAN MARCEL BERNIER
Avocat
3860 Boul. Notre-Dame
Suite 200,
Chomedey, Ville de Laval, P.Q.

Me GREENBLATT, GODINSKY & RESIN,
1255 rue Université,
Montréal, P.Q.
Avocats de la Requérente

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 mai 1969 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MADEMOISELLE HELENE LTEE, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 9e jour de mai 19

l'information

sportive

Inscrits à B.B.

PREMIERE COURSE	
TROT - A réclamer \$2,000	Allocation pour l'âge et le sexe
1. Foul Ball	L. Bergeron 5-1
2. W. T. Doolin	M. Lachance 7-2
3. Harlan Boy	B. Côté 4-1
4. Lopes Knight	A. Hanna 9-2
5. Primely Scotch	A. Bédard 6-1
6. Scotch Irish	V. Gamache 8-1
7. Newport Jet	A. Lavalée 10-1
8. Coal Bed	Pas nommé 12-1

DEUXIEME COURSE	
AMBLE - A réclamer \$2,000	Allocation pour l'âge et le sexe
1. Caporal Tracy	N. Bardier 3-1
2. Willow Brook Min	P. Robitaille 5-1
3. Pecky D.	C. Bélanger 4-1
4. Sky Sign	Pas nommé 9-2
5. Mighty True	Pas nommé 5-1
6. Affion Victory	M. Newman 6-1
7. Dandervine Sally	S. Grise 8-1
8. J-Ko	R. Bédard 9-1

TROISIEME COURSE	
AMBLE - Non gagnants de \$7,500 en 68-69	(Allocation) Aussi gagnants de \$7,500 à \$8,500 en 68-69 ayant pris le départ en 1968 et non-gagnant d'une course après le 28 avril 1969
BOURSE \$2,200	
1. Supreme Yankee	B. Côté 9-5
2. Kesteven Adage	C. Pelletier 2-1
3. Kaboom	M. Lachance 7-2
4. Betty N. Brewer	A. Bédard 9-2
5. Mary Ann Kay	D. MacTavish 8-1
6. Meadow Road	C. Crockett 6-1

QUATRIEME COURSE	
TROT - 3, 4 et 5 ans seulement - Non-gagnants de \$5,000 à vie	BOURSE \$1,700
1. Turnabout	W. Bourgon 3-1
2. Anna Mia	M. Lachance 7-2
3. Prince Cirro	B. Côté 4-1
4. Mr. Slick	M. Turcotte 5-2
5. Wilford Huffer	Hen Filion 5-1
6. Type Tie	M. Giguère 6-1
7. Confused Mir	Hen Filion 8-1
8. Soapy Mir	R. Meilleur 10-1

CINQUIEME COURSE	
AMBLE - 3, 4 et 5 ans seulement - Non-gagnants de \$1,000 à vie Ou, novices	BOURSE \$1,300
1. Byrd Mir	W. Bourgon 3-1
2. Barn Master	P. Robitaille 5-1
3. Eagle White	R. Bédard 4-1
4. Marsha Mir	A. Bédard 9-2
5. Tarpot Hobble	Hen Filion 5-1
6. Neal Mac	A. Boucher 6-1
7. Gerry Larry	G. Bouvrette 6-1
8. Douville	J. M. Savard 8-1

SIXIEME COURSE	
AMBLE - A réclamer \$2,200	Allocation pour l'âge et le sexe
1. Bell Cash	S. Grise 3-1
2. Angeli	C. Desjardins 7-2
3. Milton Hanover	Pas nommé 4-1
4. Diller W.	C. Bourgon 9-2
5. Hedi Chief	A. Boucher 5-1
6. Adio Star	M. Giguère 5-1
7. Early Adios	P. Robitaille 6-1
8. David Hutton	B. Côté 6-1
9. Flashy Merry	C. Poulin 8-1
10. De Goodie Time	A. Bédard 9-1

SEPTIEME COURSE	
TROT - Non-gagnants de \$8,500 en 68-69	Aussi gagnants de \$8,500 à \$9,000 (Allocation) en 68-69 ayant pris le départ en 1969
BOURSE \$2,500	
1. Oldtown	J. Hébert 2-1
2. Rodette Boy	P. Robitaille 5-2
3. Glen Hanover	G. Lendron 4-1
4. Bethel Mar Mic	N. Pelletier 9-2
5. Joe Rodney	J. W. Baskin 6-1
6. Mr. Media	A. Boucher 8-1
7. Lynn Crystal	M. Ricard 6-1
8. Coronado Hanover	N. Bardier 8-1
9. Amy Elphigle	M. Lachance 9-1
10. Steamin Mir	M. Lachance 9-1

HUITIEME COURSE	
AMBLE - A réclamer \$9,000-\$10,000	(Handicap) Allocation pour l'âge et le sexe
BOURSE \$2,800	
1. Hay Man	J. P. Charrier 3-1
2. Sir Chief	M. Turcotte 7-2
3. Bruce Champ	R. Filion 4-1
4. Good Day	D. MacTavish 9-2
5. Speedway Time	S. Grise 5-1
6. Impressive	A. Bédard 5-1
7. Bens Belle	L. Copeland 6-1

NEUVIEME COURSE	
AMBLE - AMERICAN FOUNDRYMEN	Gagnants de plus de \$10,000 en 1968-69, qui ne sont pas sur la liste des préférés
BOURSE \$5,000	
1. Byron Dares	D. MacTavish 2-1
2. Nestor Adios	M. Giguère 3-2
3. Gay Parader	B. Côté 7-2
4. Filagard	C. Pelletier 6-1
5. Runnymede Chuck	R. White 6-1
6. Runnymede Chuck	C. Crockett 6-1

DIXIEME COURSE	
AMBLE - A réclamer \$5,500-\$6,000	(Handicap) Allocation pour l'âge et le sexe
BOURSE \$2,000	
1. Specky Satan	J. J. Martineau 5-2
2. Captain Bob	A. Bédard 5-1
3. Active Bud	B. Côté 7-2
4. Pancho Boy	W. Bourgon 4-1
5. Amador George	Pas nommé 9-2
6. Lincoln Adios	J. G. Brosseau 8-1
7. Whirlid	A. Hanna 8-1
8. Beautiful Katy	M. Ricard 10-1
9. Assen eligible	Pas nommé
10. Santa Beau	Pas nommé

Les choix de M. Lee

COURSE	1er	2e	3e
1	1	7	2
2	8	3	4
3	4	3	6
4	7*	2	4
5	8	7	2
6	7	3	2
7	2*	4	1
8	7	1	6
9	3	2	1
10	1	6	5

Baseball

HIER

Gain de 4 à 3 des Reds Sox

BOSTON — Reggie Smith, avec un simple dans la neuvième manche, hier, a permis aux Red Sox de Boston de l'emporter au compte de 4 à 3 sur les Angels de la Californie. C'était le septième revers d'affilée pour les Angels, qui avaient pris les devants 3-2 dans la septième manche.

Lors de cette manche, Andrews et Jones ont reçu des buts sur des balles, et Carl Yazstrzemi a obtenu un simple dans la droite. Andrews a ensuite marqué le point vainqueur sur un mauvais lancer du champ droit, Lou Johnson.



HOUSTON — Don Bryant, le receveur des Astros de Houston, retire au marbre John Bateman, des Expos de Montréal, qui a tenté de marquer sur un double de Sutherland dans le champ gauche. La scène s'est déroulée mercredi dernier, à l'astrodome de Houston. (Téléphoto PA)

Les Al's accordent un contrat à long terme à une perle rare: Danny Houston

Les Alouettes de Montréal viennent de mettre la main sur une perle rare, un joueur que l'on décrit déjà comme un second O. J. Simpson. Aussi ont-ils annoncé, hier au cours d'une conférence de presse au Restaurant "Les Deux Cultures", avoir accordé un contrat à long terme à ce jeune prodige du football, produit de l'Institut militaire de New Mexico, l'alma mater de Wally Gahler, des Argonauts de Toronto, et de Roger Staubach, le célèbre quart-arrière d'Anapolis.

Il a nom Danny Houston, n'est âgé que de 19 ans et fait osciller la balance à 230 livres avec son physique im-

posant de six pieds et trois pouces. En dépit de cette forte constitution, Houston peut courir les 100 verges en 9,4 secondes et les 220 verges en 20,6 secondes.

Houston est un bonhomme qui évolue au poste de centre-arrière et il est natif de Toledo, dans l'Ohio. Il fut sélectionné dans les "All American" alors qu'il jouait au football junior à l'Institut militaire de New Mexico. Ses instructeurs ont dit de lui qu'il est très rapide et très mobile au jeu. C'est aussi selon eux, et on le comprend à voir son physique imposant, un centre arrière qui s'insuffle avec une

étonnante facilité à travers les bloqueurs ennemis.

En 1967, Houston a enregistré 19 touches et marqué deux points supplémentaires pour un total de 116. Il a transporté le ballon en 116 occasions pour des gains au sol de 1,073 verges ou une moyenne de 6,5 verges à chaque tentative. Il s'est également acquitté splendidement de sa tâche comme receveur en captant 25 passes pour des gains de 348 verges, ce qui a porté son total de verges gagnées à 1,421 en 1967.

Houston a aussi la faculté de bien évoluer à l'occasion des retours de bottés et il a ainsi gagné 157 verges en plus

de marquer un touché à la suite d'un retour de 93 verges, en 1967.

L'instructeur Kay Dalton a vu les films des exploits de Houston et il s'est dit d'avis que Houston est la réponse à l'offensive anémique des Alouettes de l'an dernier. Quant à l'ancienne étoile George Dixon, qui a aussi vu les films, il dit de Houston qu'il aurait aimé posséder tous les attributs de ce dernier, lors de sa carrière professionnelle avec les Alouettes, soulignant que le géant de Toledo pourrait devenir l'une des grandes vedettes du football canadien avec Vic Washington des Rough Riders d'Ottawa.

TENNIS

Sharpe, opposé à Metrevelli

MOSCOU (AFP) — Au cours de la première journée de la rencontre de coupe Davis URSS - Canada aujourd'hui, le premier simple opposera le Soviétique Metrevelli au Canadien John Sharpe tandis que le 2ème simple mettra en présence le Canadien Mike Belkin et le Soviétique Tomas Lejus.

Samedi, en double les canadiens John Sharpe et Harry Frankier affronteront les soviétiques Metrevelli et Serge Likatchev.

Enfin, dimanche, les deux simples opposeront Sharpe à Lejus et Belkin à Metrevelli.

Unique Vodka de Russie vendue au Québec

Exigez MOSKOVSKAYA



Plusieurs des recommandations de la Commission Rae ont déjà été mises en oeuvre par le Haut-commissariat

Le ministre québécois du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Gabriel Loubier, a causé un précédent, hier, en signant au nom de son gouvernement une entente avec le gouvernement fédéral selon laquelle le Québec pourra maintenant jouir des subventions fédérales attribuées annuellement aux provinces pour favoriser, promouvoir et développer l'efficiency physique et le sport amateur. M. John Munro, ministre de la Santé nationale et du bien-être social, a signé le document au nom de son gouvernement lors d'une conférence de presse qui eut lieu à la Maison Olympique de Terre des Hommes. (voir article de première page.)

Ce fut, comme l'a décrit le ministre Loubier, une conférence de presse historique, à plusieurs points de vue. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Pour l'instant, disons que le Haut-Commissariat aux sports, à la jeunesse et aux loisirs a aussi profité de la circonstance pour faire connaître, dans un important document, ses réactions au récent rapport de la commission d'enquête fédérale Rae.

Le document soumis au ministre Munro revêt un intérêt particulier du fait qu'il fait état de nombreuses initiatives proposées par la commission d'enquête, initiatives qui sont déjà réalisées au Québec, d'autres en voie de l'être. C'est un document qui a donc également le mérite de nous faire connaître en blanc et noir les travaux qui ont déjà été entrepris par le Haut-Commissariat. De création relativement récente, ce Haut-Commissariat s'est mis à l'oeuvre rapidement et on peut noter, à la lecture du document qui nécessitera une publication en trois tranches étant donné son volume, qu'il a emprunté la voie de l'action et de l'efficacité plutôt que celle plus facile de l'immobilisme.

R. L.

Le Haut-Commissariat et la Commission Rae

Ce rapport présenté par le comité d'enquête sur le sport au Canada constitue dans son ensemble un excellent document de travail particulièrement bien rédigé dans sa version française et anglaise, et qui bien soigné dans sa présentation. Il témoigne, indiscutablement, d'un sérieux effort de réflexion, d'analyse et de synthèse.

Nombre de ses recommandations sont des plus pertinentes. Nous avons particulièrement apprécié son attitude réaliste et ses conclusions, règle générale, qui s'inspirent du même esprit dans la recherche de solutions pragmatiques à des problèmes bien concrets.

La lecture de ce rapport nous inspire un sentiment de fierté mais aussi certaines réserves.

Nous ne cacherons pas que ce rapport inspire aux Québécois que nous sommes, un sentiment de légitime fierté. Il est à la fois réconfortant et flatteur de constater que d'autres que soi prouvent d'éclatante façon le bien-fondé de nos propres politiques en matière de sport, que d'autres que soi encore justifient le programme que nous avons tracé en moins d'un an, ici au Québec.

Relisons ce rapport, et l'on constate en effet que la plupart de ses recommandations, sinon toutes, sont, ou bien déjà appliquées au Québec, ou sur le point de l'être à brève échéance dans le cadre des politiques élaborées au Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.

Qu'on nous permette de citer quelques-unes de ces recommandations en guise d'exemples:

1- A) Sur le rôle du gouvernement

"Article 10: qu'il (le Conseil Consultatif National de la Santé et des Loisirs) dépense au moins 6,2 millions de dollars annuellement".

Notons, sans vouloir faire de comparaison désobligeante à l'endroit de lui que ce soit, que le Haut-Commissariat dispose présentement d'un budget annuel de presque 4 millions de dollars pour la seule province de Québec comparativement aux 5 millions dont dispose à l'heure actuelle le gouvernement fédéral pour le Canada tout entier.

Rencontre des meilleurs à Modesto, samedi

MODESTO (AFP) — Les sprints, le 440 yards, le saut à la perche et les relais sont les épreuves qui devraient donner lieu aux meilleures performances, samedi soir à Modesto, lors des "relais de Californie" auxquels participeront tous les meilleurs athlètes de la côte-ouest des Etats-Unis.

John Carlos qui détient toutes les meilleures performances mondiales en sprint court

(9,1 au 100 yards, 10,1 au 100 mètres, 20,3 aux 200 mètres et 220 yards) affrontera encore Charlie Greene et le Jamaïcain Lennox Miller. Greene l'a battu sur 100 mètres dimanche à Philadelphie en 10,1.

Le 440 yards réunira quatre athlètes qui ont battu les 46,0 cette saison: Lee Evans, Wayne Collett, Lee Van Holwegen et Edsel Garrison tandis qu'au saut à la perche, Bob Seagren et Dick Ralsback.

les MOTS CROISÉS du Devoir

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Horizontalement

- Action de briser. — Qui n'est pas cuit.
- Partie jeune du tronc et des branches d'un arbre, située à la périphérie, sous l'écorce, et constituée par les dernières couches annuelles de bois encore vivantes. — Foyer de la cheminée (sol).
- Point de mire, but. — Couche formée par des roches sédimentaires.
- Tente avec audace. — S'entêter dans la désobéissance (se).
- Notre-Seigneur. — Provenir, tirer son origine.
- Charme qui reste sur place après la moisson. — Cela.
- Coiffe à argent. — Vente à l'encre.
- Oiseau rapace nocturne. — Robe de magistrat.
- Qui nie l'existence de toute divinité. — Eminence.
- Aprécier la valeur d'une chose.
- Tragi-comédie de Corneille. — Va de biais.
- Ruisselet. — Jeter à terre avec violence.

Verticalement

- Manière dont une chose est faite. Chant exécuté par plusieurs voix.
- Petit cours d'eau.

- Titre donné à un ecclésiastique. — Autrefois, pont supérieur d'un navire.
- Poil des paupières. — Unité monétaire de nombreux pays de l'Amérique latine. — Meuble de repos.
- Au golf, petite cheville. — Grossière, lourde dans ses manières.
- Iridium. — Roue striée des briquets.
- Aspire avec la bouche un liquide. — Interjection. — Bromé.
- Tresse. — Observa secrètement.
- Qui présente trois dents. — Le meilleur en son genre.
- Tête. — Cobalt. — Tige cylindrique métallique.
- Action de rater. — Sélénium.
- Utiliser. — Rendre amenable.

Solution d'hier

E	P	I	S	C	O	P	A	L	A	I		
C	E	R	R	A	T	I	O	N				
H	I	E	R	A	M	A	L	E	S			
E	N	T	E	N	E	M	E	N	T	O		
V	E	T	I	R	E	N	T	E				
E	N	E	N	C	L	E	R	A				
E	N	E	M	E	L	E						
R	O	S	E	A	U	E						
C	E	N	T	E								
C	E	N	T	E								
C	E	N	T	E								
A	R	T	E	N	D	E						

Jouez davantage à meilleur prix

sur le parcours grandement amélioré du Chantecler. Si vous en avez assez de payer les yeux de la tête pour vous faire bousculer sur un terrain encombré, venez vous détendre sur le parcours de 18 trous, entièrement renouvelé, du Chantecler à Ste-Adèle-en-haut. L'abonnement annuel pour une personne n'est que de \$150: l'abonnement annuel pour la famille \$235. Pas de frais d'initiation. Vous n'attendez pas. Il n'y a jamais foule. Nous n'avons pas seulement amélioré grandement le parcours, nous avons également renouvelé le chalet du club. Et nous assurons la navette entre le parcours et l'hôtel. Venez jouer au golf au Chantecler. C'est magnifique! ... et à 45 minutes seulement par l'autoroute des Laurentides.



Nous pouvons encore organiser pour vous un tournoi de golf cet été, mais dépêchez-vous. De plus, c'est l'occasion de vous familiariser avec notre parcours. C'est l'idéal pour un tournoi.



Reservations pour le golf: 861-2429.

Ça continuera de mordre...

si vous en laissez pour les autres.

La pêche est un sport, une détente. Vous y trouverez tous votre plaisir pourvu que chacun en respecte les règlements. Quand vous irez chercher votre permis, demandez une copie de ces règlements, étudiez-les et surtout respectez-les. C'est le meilleur moyen de vous assurer une bonne pêche aujourd'hui et dans l'avenir. La pêche est une façon d'aimer la vie; profitez-en! Et ça continuera de mordre à votre hameçon ... si vous en laissez pour les autres.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE



Une commission d'étude Donner la primauté à la personne dans la formation au ministère sacerdotal

par Jean-Pierre Proulx

Un nouveau séminaire

• "Nous préconiserons une philosophie de l'éducation des candidats au sacerdoce, non uniquement axée sur la fonction ministérielle, mais élaborée dans une perspective rigoureusement personnaliste et chrétienne".

• "Il nous apparaît de plus en plus nécessaire d'admettre une diversité de cheminement vers le sacerdoce".

• "De plus en plus, le grand séminaire nous apparaît sous des traits nouveaux. Nous l'entendons dans le sens d'une période de formation à donner aux futurs prêtres depuis leur demande d'admission jusqu'à l'ordination; nous laissons ouvert le recours à tout régime de vie considéré dorénavant dans sa diversité, ni comme marginal, ni comme exceptionnel, mais comme normal pourvu que, répondant à l'essentiel, il soit capable d'assurer une formation sacerdotale adéquate et complète".

Ce sont là les principes de fond auxquels se rallient les membres de la commission d'étude sur la formation des futurs prêtres, commission qui, on le sait, a été mise sur pied en avril 1968 par les évêques canadiens. Ces principes sont énoncés dans le rapport préliminaire que la commission a déposé devant l'assemblée des évêques (secteur français) en avril dernier.

Mardi, nous avons fait état des recommandations précises de la commission d'étude. Faute d'espace, nous avons dû omettre de parler de la première partie du rapport où est énoncée la philosophie de la formation sacerdotale proposée par les membres de la commission.

Pour les membres de la commission donc, il devient "de plus en plus nécessaire d'admettre une diversité des cheminements vers le sacerdoce. De nombreux motifs militent en faveur de cette proposition et leur ensemble, selon eux, l'impose avec force".

Au nombre de ces motifs, ils notent la diversité des personnes, des caractères, des aptitudes, de la préparation antérieure, etc. dont on doit tenir compte dans une formation à orientation personnaliste.

On note aussi la diversité des styles de vie sacerdotale, la diversité des types de ministère qu'on doit envisager pour l'avenir. "Le grand séminaire, précise-t-on, ne répond plus adéquatement à toutes ces situations nouvelles. De plus les réformes qu'on peut y introduire, tout en maintenant l'identité première de cette situation sont limitées. Le point de saturation est rapidement atteint si ce n'est déjà fait".

"L'admission de la pluralité des cheminements vers le sacerdoce et l'aveu de l'insuffisance de l'institution actuelle à répondre à tous ces besoins nouveaux nous orientent nécessairement vers une nouvelle conception du grand séminaire".

Les membres de la commission conçoivent donc le grand séminaire comme "une période de formation" à l'intérieur de laquelle plusieurs aménagements concrets sont proposés pour qu'il soit capable d'assurer "une formation sacerdotale adéquate et complète".

"Nous sommes conscients, précisent-ils, que cette nouvelle conception ne prépare pas des solutions faciles et immédiatement réalisables pour tous. Pour le moment, nous l'envisageons comme étant celle qui tient davantage compte de la complexité de la situation".

Education personnaliste

Selon les auteurs du rapport, la philosophie qui doit présider à la formation des futurs prêtres doit être élaborée "dans une perspective rigoureusement personnaliste et chrétienne et non uniquement axée sur la fonction ministérielle".

Les auteurs notent d'abord que dans le courant réformiste actuel des grands séminaires et véhiculé par toute une littérature spécialisée, il y a une équivoque possible "assez subtile qui risque de compromettre et son sens et ses réalisations".

Les auteurs font remarquer que le courant réformiste insiste beaucoup sur la fonction du prêtre. "C'est une approche nécessaire. Mais est-elle pour autant suffisante?"

"En se plaçant au point de vue du ministère, théoriciens et praticiens de la formation sacerdotale courent un risque, celui de ne pas faire place à la personne et à ses exigences indéclinables". Si l'on tient compte de la personne, c'est avec un but utilitaire. "Pour qu'ils (les séminaristes) fonctionnent" avec efficacité et avec bonheur pour eux-mêmes, il leur faut une personnalité bien formée. On cherche donc et on met en oeuvre les meilleures méthodes pour obtenir ce résultat, de même que l'on enseigne une théologie qui pourra "servir" dans le ministère".

"Le mal, poursuit-on, ne vient pas ce que l'on recourt à cette approche. Elle est nécessaire. Mais elle est nécessaire justement comme approche et c'est une perspective que l'on tend à en faire..."

"Dans ce que nous critiquons, la personnalité n'est pas située avec justesse. Il est vrai que le prêtre se définit essentiellement par sa fonction dans l'Eglise. Mais il est une personne et comme personne, il ne se définit par aucune fonction si haute, si sainte qu'on la suppose".

Les auteurs du rapport expliquent alors que la formation d'un candidat au sacerdoce doit être d'abord centrée sur la personne. "Il faut vouloir son développement non pas parce qu'il se destine à la prêtrise... même si c'est ce projet qui fait faire sa rencontre... mais parce qu'il est personne. Et, comme personne, il n'est pas créé par Dieu pour demeurer dans les entraves de l'infantilisme".

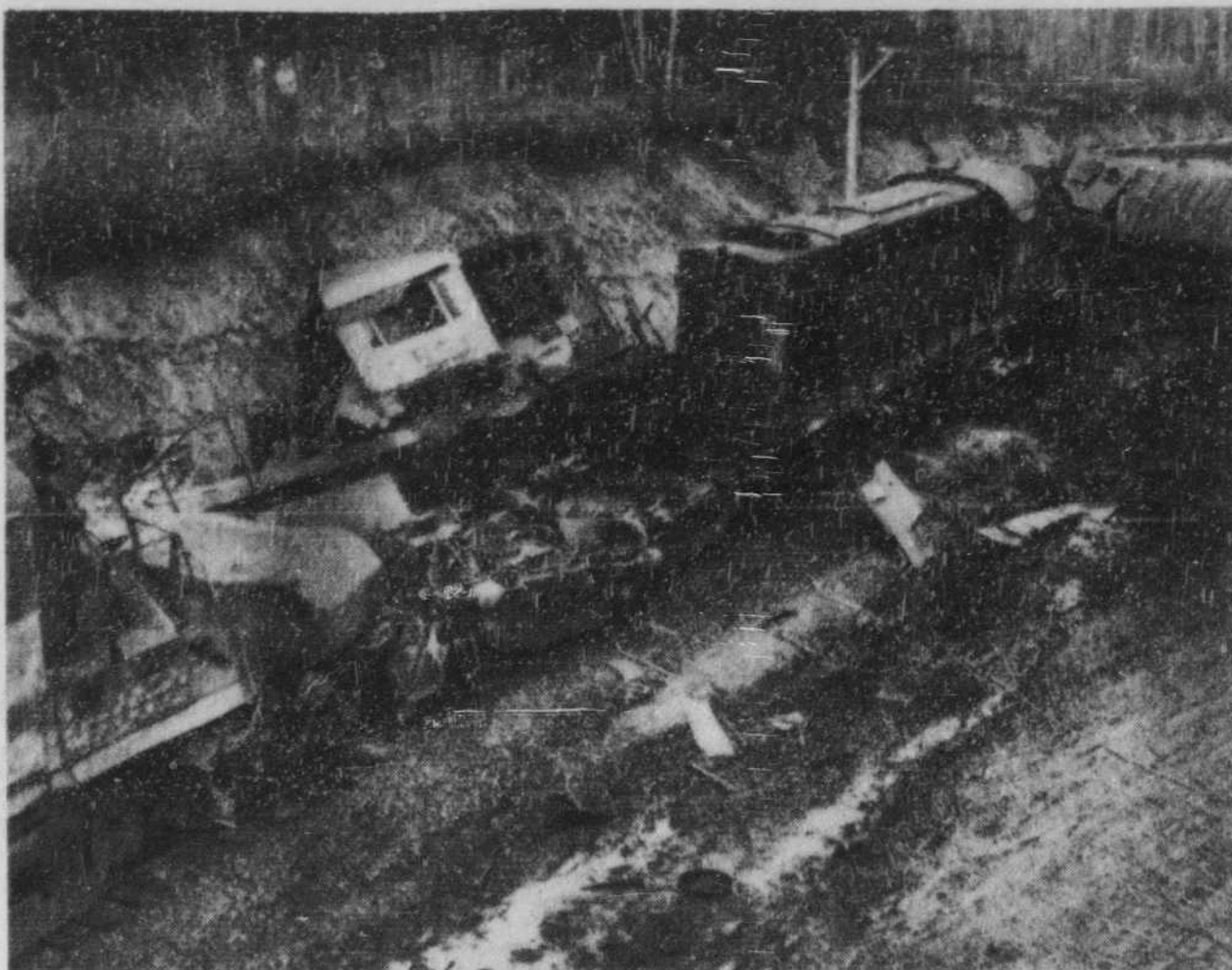
"Selon l'approche à partir du ministère, la formation sacerdotale apparaît comme très spécifique. Elle prépare à une fonction irréductible à aucune autre tâche humaine. Dans la perspective personnaliste, elle n'a rien de soi qui la distingue de toute éducation chrétienne. Puisqu'on y accorde la primauté au bien de la personne, tout l'effort tend à ce que le sujet s'accomplisse selon la structure d'homme et de chrétien. Parvenu à une maturité suffisante et à une certaine intensité de foi et d'a-

mour, il discernera si la voie dans laquelle il doit poursuivre sa vie théologique est ou n'est pas la voie du service ministériel de l'Eglise. Si elle l'est, c'est que son attrait initial n'aura pas seulement subsisté, mais aura fini par rejoindre la volonté du Seigneur sur lui à force de se soumettre à elle dans la foi, l'espérance et l'amour..."

En conclusion, les auteurs du rapport écrivent: "Ce n'est pas là un système: c'est une "philosophie de l'éducation", un esprit qui peut et devrait animer tous les systèmes imaginables et les unifier dans le respect de leurs caractères propres. Leur fécondité consisterait alors non pas à fournir l'Eglise d'instruments efficaces, mais à conduire des personnes à la servir dans la plénitude de leur liberté: des personnes non pas absorbées par leur ministère, mais données à leur ministère".

Rappelons, que dans la suite de leur rapport, les membres recommandent aux évêques d'accepter "de plein droit" la formule de l'équipe vivant en résidence distincte comme instrument de formation sacerdotale.

La commission est sous la présidence de l'abbé Pierre Moreault supérieur du grand séminaire de Rimouski.



Deux chauffeurs de locomotive ont été tués et une vingtaine de voyageurs blessés à Matapédia, près de la frontière du Nouveau-Brunswick, lors d'un déraillement dans la nuit de mardi à mercredi. Cinq locomotives et deux wagons ont pris feu, à proximité d'un viaduc, au moment où un train de marchandises de 28 wagons et le local "Chaleur" (8 voitures) se tamponnaient. Deux voyageurs et trois membres d'équipage ont été admis dans des hôpitaux de Campbellton, au Nouveau-Brunswick, tandis que le CN faisait transporter

les autres voyageurs vers Matapédia où les attendait l'autre section du train "Chaleur", en direction de Montréal. Une équipe de cheminots s'est immédiatement affairée à libérer la voie ferrée des débris, la compagnie annonçant son intention de faire enquête sur les causes de cette tragédie ferroviaire. Les deux chauffeurs qui ont péri dans l'incendie d'une locomotive diesel sont: Dave Fitzgerald, de Campbellton, et Finley Sinclair, de New Carlisle.

(Téléphoto PC)

A Londres, ce gin n'a pas de prix.



Dry gin véritable
car il est importé.

Car il est exclusivement
réservé à l'exportation.
Au Canada, c'est l'un des
plus chers.

Ce qui est normal, puisqu'il
est importé. Et que, pour un
gin véritablement britannique,
on s'attend à payer le prix.

Boodles fera votre joie.
Et celle de vos amis.
En toutes occasions.
Boodles, le gin vérité.

RAQ 196 25 oz. / RAQ 196A 40 oz.
Distillé et embouteillé en Grande-Bretagne.

Biafra

Secours-Canair ajoute trois avions à son escadrille

Le Secours Canair ou Canairelief, participation canadienne au pont aérien de secours au Biafra du Secours conjoint des Eglises vient d'ajouter trois autres avions Super-Constellation à celui qui effectue des vols depuis janvier 1969.

Pour permettre cette expansion nécessaire, les organisations OXFAM-Canada et OXFAM-Angleterre ont accordé un don de \$150.000.00 ce qui porte leurs contributions à ce projet à la somme de \$250.000.00 depuis le début des opérations. Développement et Paix ont apporté \$50.000.00.

Déjà le deuxième avion a commencé les vols quotidiens nocturnes à partir de Sao Tomé pour l'aéroport d'Uli au Biafra.

Par bonne nuit, un appareil peut effectuer jusqu'à trois liaisons, en général il n'en fait que deux. Chaque liaison comporte trois heures de vol, une demi-heure pour déchar-

ger à Uli et de 30 à 40 minutes pour recharger à Sao Tomé.

A l'heure actuelle, deux Super-Constellation canadiens, quatre Strato-Freighters C-97-G américains et 5 CD-6 totalisent les 2.363 vols de la flotte du pont aérien du Secours conjoint des Eglises (Joint Church Aid).

L'organisation Secours-Canair - Canairelief a déjà complété 132 vols depuis janvier, transportant 5 millions de livres de nourriture et de médicaments pour les sept millions restant des douze millions de réfugiés biafrais.

Le 23 mai prochain, le quatrième Super-Constellation du Secours Canair-Canairelief partira de Dorval, pour représenter spécialement l'effort du Québec dans ce programme d'assistance.

La maquette du complexe scientifique est dévoilée

QUEBEC — M. Jean-Jacques Bertrand, premier ministre M. Armand Russell, ministre des travaux publics ont dévoilé hier la maquette du complexe scientifique dont la construction ne débutera que vers la fin de l'été.

Réalisé en plusieurs étapes, le complexe groupera les laboratoires des divers ministères, dont celui des richesses naturelles (direction générale des mines), de la voirie, de l'industrie et du commerce, (pêcheries) de l'agriculture et de la colonisation, de la santé.

Le coût total estimé sera d'environ \$60.000.000 en dix ans.

GRAY ROCKS INN

B.P. 1000, St-Jovite, P.Q.
St-Jovite - Mont-Tremblant, P.Q.

OFFRE SPÉCIALE
À L'OCCASION DE
L'OUVERTURE
OFFICIELLE

DE LA SAISON D'ÉTÉ
DU 24 au 26 MAI
FIN DE SEMAINE DE GOLF

\$20⁰⁰ PAR
PERSONNE*

pour une chambre double avec
bain. \$16.50* sons bain. Ceci
comprend: golf gratuit pendant
deux jours, déjeuner, dîner, nuit
du samedi et petit déjeuner le
dimanche.

Pour de plus amples renseignements
appelez:
MONTREAL: 861-0187
ST-JOVITE: 819-425-2771

*Ces prix n'incluent pas la taxe de
vente et le service.